

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 15 OCTOBRE 2025

Nombre de membres composant le conseil : 39

En exercice : 39

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 15 octobre à 19 heures précises, les membres composant le conseil municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Madame la Maire, **Jacqueline BELHOMME**.

Etaient Présents : (30 puis 31)

Mme Jacqueline Belhomme – Mme Sonia Figuères – M. Rodéric Aarsse
Mme Corinne Parmentier – M. Dominique Cardot – Mme Vanessa Ghiati

M. Antonio Oliveira – Mme Bénédicte Ibos – M. Saliou Ba

Mme Jocelyne Boyaval – M. Jean-Michel Pouillé – Mme Dominique Trichet-Allaire

Mme Virginie Aprikian – M. Farid Hemidi – M. Michaël Goldberg

Mme Catherine Morice – Mme Fatiha Alaudat – M. Grégory Gutierrez – Mme Carole Sourigues

M. Loïc Courteille – M. Thomas François – Mme Julie Muret – M. Hugo Poupard

Mme Fatou Sylla (**à partir de 19h40**) – M. Gilles Bresset – M. Roger Pronesti

M. Olivier Rajzman – Mme Héla Bel Hadj Youssef – M. Anthony Toueilles

M. Stéphane Tauthui – M. Martin Vernant.

Avaient donné mandat :

M. Pascal Brice à M. Loïc Courteille

M. Nicolas Garcia à Mme Bénédicte Ibos

M. Michel Aouad à M. Saliou BA

M. Aurélien Denaes à M. Thomas François

Mme Fatou Sylla à M. Dominique Cardot jusqu'à 19h40

Mme Tracy Kitenge à Mme Sonia Figuères

Absents excusés

Mme Charlotte Rault

Mme Emmanuelle Jannès

Mme Nadia Hammache

Secrétaire de séance :

Monsieur CARDOT en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

L'approbation du procès-verbal du 25 juin 2025.

Mme la Maire salue l'assemblée, fait l'appel des présents et désigne **M. Dominique Cardot** secrétaire de séance, qui accepte la fonction. Elle cède ensuite la parole à **Mme Figuères** pour une information au conseil qu'elle va donner au titre de l'article L. 2123-35 du code général des collectivités territoriales.

Mme Figuères donne lecture de son intervention :

« Conformément à l'article L. 2123-35 du code général des collectivités territoriales il me revient de vous informer que j'ai reçu de **Mme la Maire** une demande de protection fonctionnelle effective depuis le 22 septembre. Elle fait suite à la publication de contenus haineux, menaçants et diffamatoires publiés sur les réseaux sociaux à la suite du pavage de la Mairie avec le drapeau palestinien. Le code susmentionné prévoit qu'il s'agit là d'une information n'appelant pas de prise de parole supplémentaire. Je vous remercie. »

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 juin 2025

Mme la Maire demande si ce PV appelle des remarques.

M. Toueilles rappelle que les élus du groupe *La France insoumise Malakoff et Citoyens* avaient demandé que soient indiqués les noms des personnes s'étant abstenues, ayant voté contre ou n'ayant pas pris part au vote. C'est le cas partout sur ce PV, sauf en page 49, sur le vœu « Urgence Palestine » où seuls les noms pour les mandats ont été indiqués. On ne sait donc pas qui a voté quoi.

Mme la Maire indique que les noms seront précisés.

M. Toueilles évoque la page 23 et fera court : il espère qu'il n'y aura plus d'attaque personnelle quand les élus du groupe *LFI Malakoff et Citoyens* parlent d'un cas général.

Mme la Maire note qu'il ne s'agit pas d'une demande de modification et que cela ne touche pas la nature du PV.

M. Vernant indique, pour la 3^e ligne de la page 45, après « Face à une mobilisation syndicale puissante et unitaire » qu'il faut rajouter « et » avant « suite à l'adoption [...] ».

En page 53, à la 3^e ligne, il faut remplacer « déjà » par « c'est » : « c'est pour ne pas voter le précédent ».

En page 56, sur le vœu IMM, il n'est pas précisé que l'amendement proposé par **M. Oliveira** est accepté. **M. Oliveira** souhaitait ajouter que la Ville avait envoyé un courrier.

Mme la Maire indique que ces points seront précisés et soumet ce PV au vote.

Le procès-verbal du 25 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LA COMMISSION PRÉPARATOIRE ET QU'IL EST PROPOSÉ À L'ASSEMBLÉE DE BIEN VOULOIR VOTER SANS DÉBAT

URBANISME

DEL2025_98 : Convention d'occupation du terrain sis boulevard de Stalingrad accordée à la SPL Géomalak pour l'installation des bases-vie et des zones de stockage dans le cadre des travaux de géothermie.

A l'unanimité 36 voix POUR dont 6 mandats (M. Brice, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Garcia et M. Aouad). Le conseil municipal approuve la convention d'occupation à conclure à titre gratuit avec la Société Publique Locale GéoMalak, jusqu'au 31 décembre 2026, pour l'occupation d'une partie d'un terrain situé à l'angle du boulevard de Stalingrad et de la rue Louis Girard et cadastré U n°41, U n°43, U n°44, U n°46, U n°202 et U n°203, pour une surface d'environ 872 m² tel que matérialisé cerclé en jaune sur le plan joint en annexe. Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer ladite convention et tout acte afférent en ce compris les éventuels avenants.

DEL2025_99 : Acquisition auprès de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France des biens inclus dans l'îlot Chauvelot du secteur Pierre Larousse.

A l'unanimité 36 voix POUR dont 6 mandats (M. Brice, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Garcia et M. Aouad). Le conseil municipal approuve l'acquisition desdits biens en l'état, aux conditions d'occupation définies, auprès de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France au prix global de 2 732 000 €. Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer l'acte d'acquisition de ces biens et tout autre acte afférent à cette opération. Le conseil municipal dit que les frais liés à cette opération sont à la charge de la Commune et que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget 2025.

FINANCES

DEL2025_100 : Décision modificative n°1 du budget principal de la Ville pour l'exercice 2025.

Par 34 voix POUR dont 6 mandats (M. Brice, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Garcia et M. Aouad) et 2 CONTRE (M. Toueilles, Mme Bel Hadj Youssef). Le conseil municipal approuve la décision modificative n°1 du budget principal de la Ville de Malakoff pour l'exercice 2025.

DEL2025_101 : Décision modificative n°1 du budget annexe Location de Parkings pour l'exercice 2025.

Par 32 voix POUR dont 6 mandats (M. Brice, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Garcia et M. Aouad) 3 CONTRE (M. Toueilles, Mme Bel Hadj Youssef, M. Tauthui) et 1 ABSTENTION (M. Vernant). Le conseil municipal approuve la décision modificative n°1 du budget annexe de Location de parkings pour l'exercice 2025.

DEL2025_102 : Admission en non-valeur des créances irrécouvrables de l'exercice 2025 du budget annexe Location de Parkings.

Par 35 voix POUR dont 6 mandats (M. Brice, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Garcia et M. Aouad) et 1 CONTRE (M. Tauthui). Le conseil municipal prononce l'annulation des titres de recettes figurant dans l'état d'admission en non-valeur établi par Madame la Comptable publique assignataire de la Ville de Malakoff pour un montant total de 4 541,43 euros.

DEL2025_103 : Fongibilité des crédits budgétaires pour l'exercice 2025.

Par 35 voix POUR dont 6 mandats (M. Brice, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Garcia et M. Aouad) et 1 CONTRE (M. Tauthui). Le conseil municipal autorise Madame la Maire ou son représentant à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel inscrites au chapitre 012 et des chapitres d'ordre 040 et 042, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section pour le budget de l'exercice 2025. Le conseil municipal précise que cette autorisation est accordée jusqu'à la date limite du 31 décembre 2025 pour la section d'investissement et jusqu'à la date limite du 21 janvier 2026 pour la section de fonctionnement.

DEL2025_104 : Modification de l'acte constitutif de la régie de recettes de l'urbanisme.

A l'unanimité 36 voix POUR dont 6 mandats (M. Brice, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Garcia et M. Aouad). Le conseil municipal approuve la modification de la régie de recettes qui devient une régie mixte d'avances et de recettes, liées au fonctionnement du service municipal de l'urbanisme.

DEL2025_105 : Clôture de la régie d'avances du service des soins infirmiers à domicile.

A l'unanimité 36 voix POUR dont 6 mandats (M. Brice, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Garcia et M. Aouad). Le conseil municipal prononce la clôture de la régie d'avances destinée au fonctionnement du S.S.I.A.D.

DEL2025_106 : Clôture de la régie mixte de la Maison des arts.

A l'unanimité 36 voix POUR dont 6 mandats (M. Brice, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Garcia et M. Aouad). Le conseil municipal prononce la clôture de la régie d'avances et de recettes de la Maison des arts.

DEL2025_107 : Clôture de la régie d'avances du Centre Municipal de Santé.

A l'unanimité 36 voix POUR dont 6 mandats (M. Brice, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Garcia et M. Aouad). Le conseil municipal prononce la clôture de la régie d'avances du Centre Municipal de Santé.

DEL2025_108 : Affiliation au Centre de Remboursement des Chèques Emploi Service Universel (CRCESU) prépayés.

A l'unanimité 36 voix POUR dont 6 mandats (M. Brice, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Garcia et M. Aouad). Le conseil municipal approuve l'affiliation de la Ville de Malakoff au Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel pour permettre le règlement des activités d'accueil de jeunes enfants de moins de 6 ans, exercées hors du domicile (haltes-garderies et jardins d'enfants, crèches, garderies périscolaires, accueils de loisirs sans hébergement).

ADMINISTRATION GENERALE

DEL2025_109 : Organisation des opérations de recensement de la population pour l'année 2026.

A l'unanimité 36 voix POUR dont 6 mandats (M. Brice, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Garcia et M. Aouad). Le conseil municipal charge la Maire de la responsabilité de l'organisation du recensement, de désigner les agents recenseurs nécessaires à sa réalisation et de fixer les modalités de rémunération selon le barème proposé.

DEL2025_110 : Modification de la zone géographique concernée par le transfert de la compétence "création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid" à l'Établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris.

A l'unanimité 36 voix POUR dont 6 mandats (M. Brice, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Garcia et M. Aouad). Le conseil municipal prononce la restitution de la compétence « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid » à l'Établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris en ce qui concerne la Ville du Plessis Robinson.

BATIMENTS COMMUNAUX

DEL2025_111 : Autorisation donnée à la Maire de déposer un permis de démolir pour les locaux situés au 44 rue Ernest Renan.

A l'unanimité 36 voix POUR dont 6 mandats (M. Brice, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Garcia et M. Aouad). Le conseil municipal autorise Madame la Maire à déposer un permis de démolir pour la parcelle cadastrée 0B 195 et sise 44 rue Ernest Renan à Malakoff.

NATURE EN VILLE . BIODIVERSITE

DEL2025_112 : Convention d'autorisation d'occupation et d'usage pour la gestion du jardin partagé des Nouzeaux.

A l'unanimité 36 voix POUR dont 6 mandats (M. Brice, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Garcia et M. Aouad). Le conseil municipal approuve les termes de la convention d'autorisation d'occupation et d'usage pour la gestion du jardin partagé des Nouzeaux. Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention, ainsi que les actes administratifs en découlant, à l'exclusion des avenants.

POLTIQUES CULTURELLES

DEL2025_113 : Mise à disposition à titre gracieux de locaux d'habitation à Myriam Omar Awadi et Nathalie Muchamad dans le cadre d'une résidence d'artiste à la Maison des Arts.

A l'unanimité 36 voix POUR dont 6 mandats (M. Brice, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Garcia et M. Aouad). Le conseil municipal approuve la mise à disposition à titre gracieux de locaux d'habitation à Myriam Omar Awadi et Nathalie Muchamad dans le cadre d'une résidence d'artiste à la Maison des Arts pour une durée de cinq mois et une semaine.

PREVENTION ET TRANQUILLITE PUBLIQUE

DEL2025_114 : Attribution d'une subvention de 700 € au Club Relais dans le cadre du CLSPDR.

A l'unanimité 36 voix POUR dont 6 mandats (M. Brice, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Garcia et M. Aouad). Le conseil municipal approuve l'attribution d'une subvention de 700 € à l'association du club relais, au titre de son accompagnement éducatif et préventif dans l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations locales initiée par les jeunes et autorise Madame la Maire à signer tout document afférent.

RESSOURCES HUMAINES

DEL2025_115 : Dépassement du contingent d'heures supplémentaires pour les agent·es relevant de la filière police municipale.

A l'unanimité 36 voix POUR dont 6 mandats (M. Brice, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Garcia et M. Aouad). Le conseil municipal approuve le déplafonnement du contingent d'heures supplémentaires pour les agent·es relevant des catégories C et B de la filière police municipale pour la période comprise entre le 1^{er} novembre 2025 et le 31 octobre 2026. Le conseil municipal précise que ce dépassement porte sur les événements strictement énumérés.

DEL2025_116 : Mise à jour du tableau des emplois.

A l'unanimité 36 voix POUR dont 6 mandats (M. Brice, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Garcia et M. Aouad). Le conseil municipal approuve la mise à jour du tableau des emplois.

SANTE

DEL2025_117 : Convention de mise à disposition de Madame Salma AYADI, dermatologue, entre le Groupe Hospitalier Universitaire Paris-Saclay APHP et la ville de Malakoff.

A l'unanimité 36 voix POUR dont 6 mandats (M. Brice, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Garcia et M. Aouad). Le conseil municipal approuve les termes de la convention de

mise à disposition de Madame Salma AYADI, dermatologue, entre le Groupe Hospitalier Universitaire Paris-Saclay APHP et la ville de Malakoff et autorise Madame la Maire ou son représentant délégué, à signer la convention ainsi que tous les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants.

DEL2025_118 : Convention relative à l'indemnisation de la ville de Malakoff pour le travail des professionnels du Centre Municipal de Santé œuvrant à la mise en œuvre du projet de santé de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Châtillon – Clamart - Fontenay-aux-Roses - Malakoff – Vanves.

A l'unanimité 36 voix POUR dont 6 mandats (M. Brice, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Garcia et M. Aouad). Le conseil municipal approuve les termes de la convention relative à l'indemnisation de la ville de Malakoff pour le travail des professionnels du Centre Municipal de Santé œuvrant à la mise en œuvre du projet de santé de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Châtillon - Clamart - Fontenay-aux-Roses - Malakoff - Vanves, autorise Madame la Maire ou son représentant délégué, à signer la convention ainsi que tous les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants.

VILLE ET GENRE

DEL2025_119 : Modification de la dénomination du parc Pierre Larousse en parc Rosa Bonheur dans le cadre de la féminisation des espaces publics.

A l'unanimité 36 voix POUR dont 6 mandats (M. Brice, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Garcia et M. Aouad). Le conseil municipal attribue le nom de Rosa Bonheur au Parc Larousse situé au 2-6 rue Henri Martin à Malakoff.

VIE ASSOCIATIVE

DEL2025_120 : Convention d'objectifs et de moyens avec la Croix Rouge Française - Unité Vanves-Malakoff

A l'unanimité 36 voix POUR dont 6 mandats (M. Brice, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Garcia et M. Aouad). Le conseil municipal approuve la convention d'objectifs et de moyens avec l'unité Vanves-Malakoff de la Croix Rouge Française.

DEL2025_121 : Convention de mise à disposition du local Jean Jaurès à l'association Malakoff Vélo Ecole.

A l'unanimité 36 voix POUR dont 6 mandats (M. Brice, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Garcia et M. Aouad). Le conseil municipal approuve le renouvellement de la mise à disposition à titre gracieux des espaces susmentionnés à l'association Malakoff Vélo Ecole pour une durée de trois ans.

Mme la Maire demande si ces délibérations appellent des commentaires.

M. Toueilles indique que les élus LFI Malakoff et Citoyens voteront contre les délibérations n°3 et 4.

M. Vernant, en cohérence avec son vote sur le budget primitif, s'abstiendra sur la délibération n°4, c'est-à-dire la décision modificative.

M. Tauthui votera contre les délibérations n°4, 5 et 6.

Mme la Maire note donc l'opposition du groupe LFI Malakoff et Citoyens sur les délibérations n°3 et 4, l'abstention de l'Union populaire sur la délibération n°4 et l'opposition de M. Tauthui sur les délibérations n°4, 5 et 6.

Les autres délibérations sont donc approuvées.

DELIBERATIONS A SOUMETTRE AU CONSEIL MUNICIPAL POUR DEBAT AVANT VOTE

URBANISME

DEL2025_122 : Désignation de l'opérateur pour la construction des lots C1, C2 et B situés au sein du secteur place Léo Figuères - Projet 100 % Barbusse

Rapporteur : M. Aarsse

Mme la Maire souligne l'importance de cette délibération pour la Ville car elle concerne le projet 100 % Barbusse, un projet structurant qui consiste à construire du logement social, du logement en BRS et en accession libre, à développer les commerces et à offrir un meilleur cadre de vie. Mme la Maire se félicite du fait que la municipalité continue à associer les habitants sous la forme ici d'un jury citoyen qui s'est très bien passé.

M. Aarsse suivra scrupuleusement la délibération parce qu'il ne faut pas manquer les étapes de cette opération 100 % Barbusse commencée déjà en 2017. Ils passent aujourd'hui dans les phases concrètes sur les lots C1, C2 et B qui entourent la place Léo-Figuères.

Une consultation, lancée le 25 mars 2025, porte l'objectif de construire des logements diversifiés (logements en accession, logements sociaux et logements en bail réel solidaire), idéalement situés au droit de la place, de créer de nouveaux locaux commerciaux en socle, ainsi que d'aménager des espaces extérieurs situés à l'intérieur des lots (espaces verts, placette, cheminements...). Les locaux commerciaux en socle sont prévus pour réinstaller le Carrefour Market ; les autres commerçants du secteur seront accompagnés afin qu'ils puissent trouver de nouveaux locaux sur place pour leur activité.

La consultation a été lancée sous la forme d'un appel à projets composé des pièces indiquées dans la délibération. Des visites ont été bien évidemment organisées sur place avec les groupements qui le désiraient.

Un comité de sélection citoyen s'est réuni le 15 septembre 2025 pour sélectionner le futur opérateur. Il était composé d'élus de la Ville, de membres du Conseil départemental 92 qui est propriétaire de l'emprise du lot B, d'architectes travaillant avec la Ville et – M. Aarsse tient à le souligner – de quatre habitants qui avaient voix délibérative. Ceci n'est pas une nouveauté pour Malakoff mais il faut préciser que toutes les villes ne le font pas. Les habitants ont candidaté puis un tirage au sort a eu lieu pour désigner les titulaires et les suppléants. Ils ont ensuite reçu une formation de deux jours, de mémoire, avec une architecte qui leur a expliqué les tenants et aboutissants et les points à prendre compte pour qu'ils puissent voter de façon éclairée. Chaque membre de ce jury avait une voix.

Les trois groupements retenus pour concourir étaient HIBANA, VINCI IMMO et LAMOTTE. Chaque candidat disposait de vingt minutes de présentation, suivies par 40 minutes d'échanges et de questions. À l'issue du premier tour du vote, HIBANA a été retenu lauréat de l'appel à projet avec 11 voix sur 12, ce qui montre que ce projet sortait du lot.

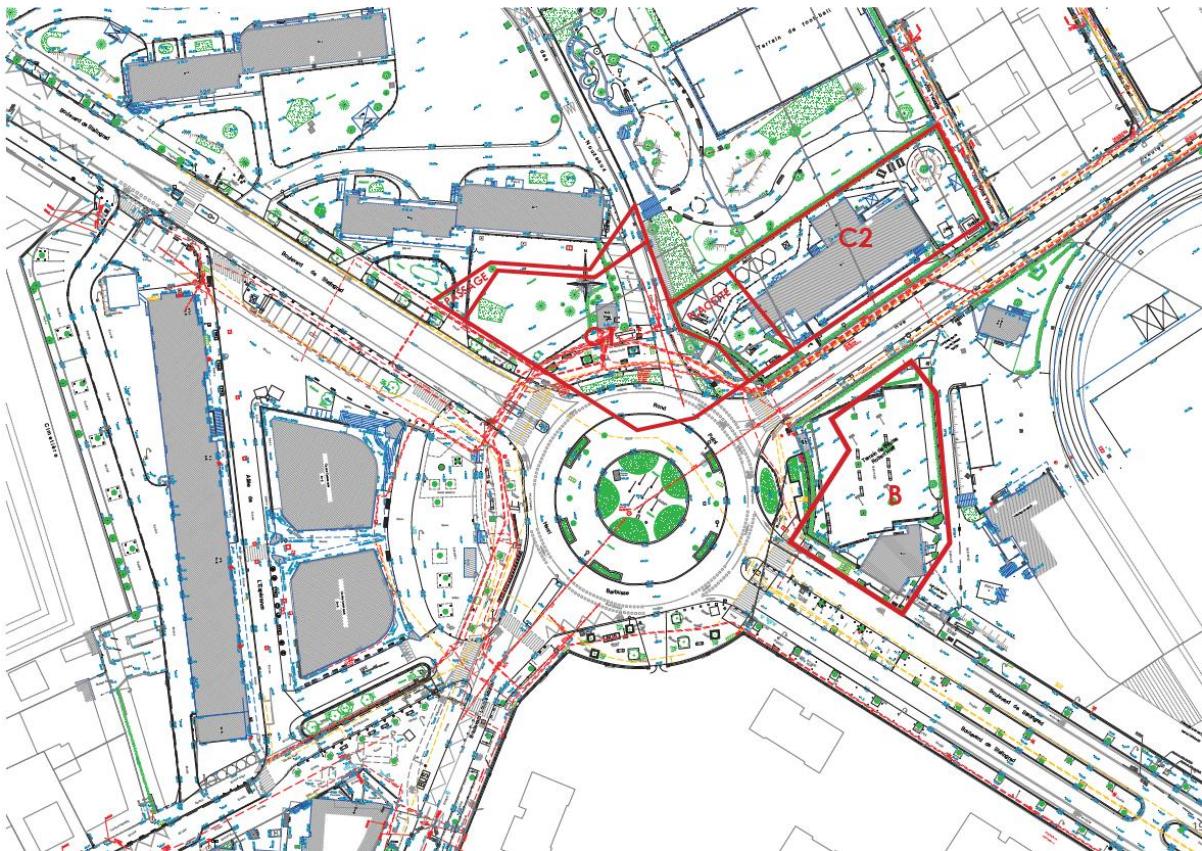
Quelques éléments joints à la délibération permettent d'apprécier le projet. Les habitants de la villa Yvonne ont été reçus hier par la Ville pour répondre à leurs interrogations sur ce projet.

Les discussions financières en cours aboutiront à une promesse de vente qui fera l'objet d'un passage au conseil municipal du 17 décembre 2025.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir attribuer le projet au groupement HIBANA pour la construction des lots C1, C2 et B et d'autoriser Madame la Maire à signer tout acte ou document afférent à cette désignation.

Dans le cadre de la requalification urbaine du quartier Barbusse, la Ville de Malakoff a lancé le 25 mars 2025 une consultation portant sur l'aménagement des lots C1, C2 et B du secteur place Léo Figuères.

Cette consultation porte l'objectif de construire des logements diversifiés (logement en accession, logements sociaux et logements en bail réel solidaire), idéalement situés au droit de la place, de créer de nouveaux locaux commerciaux en socle, ainsi que d'aménager des espaces extérieurs situés à l'intérieur des lots (espaces verts, placette, cheminements...).



Plan guide de l'existant (post-transplantation des arbres du rond-point)

La consultation a été lancée sous la forme d'un appel à projet composé des pièces suivantes (ci-annexées) :

- Cahier des charges et notice de modalités de consultation
- Bilan d'opération à compléter par les candidats
- Engagement opérationnel à compléter par les candidats
- Annexes

Des visites de site ont été organisées avec chaque groupement.

Le Comité de Sélection Citoyen s'est réuni le 15 septembre 2025 pour sélectionner le futur opérateur. Il se compose des membres suivants :

- Élu·e·s ville :
 - Madame la Maire
 - Madame Figuères, 1ère Maire Adjointe en charge de la Démocratie locale, Vie associative, Affaires générales et Habitat
 - Monsieur Aarsse, Maire Adjoint en charge de l'Urbanisme, Espace public et Bâtiments communaux
 - Madame Parmentier, Maire Adjointe en charge du Développement économique, Commerces, Artisanat, Économie sociale, solidaire et circulaire
 - Monsieur Cardot, Maire Adjoint en charge des Ressources humaines et Dialogue social – Adjoint quartier Sud, Président de Malakoff Habitat
- CD92 (propriétaire de l'emprise du lot B) :
 - Laurent Chardon, Directeur Général Adjoint du Conseil Départemental des

- Architectes :
 - Catherine Tricot (Architecte coordonnatrice du projet urbain)
 - Antoine Chassagnol (Architecte conseil du CAUE 92)
- Habitant·e·s
 - 1 habitant du 32 Boulevard de Stalingrad
 - 1 habitante du 29 Boulevard de Stalingrad
 - 1 habitante
 - 1 habitant de la villa Yvonne

Chaque membre compte pour une voix.

Au préalable, il a été mis en place deux formations à destination des habitants :

- Une première, le 4 septembre à la Maison de Quartier Barbusse, pour poser les principes juridiques, réglementaires et le contexte urbain.
- Une seconde, le 11 septembre à la Maison de Quartier Barbusse pour présenter les spécificités des trois offres.

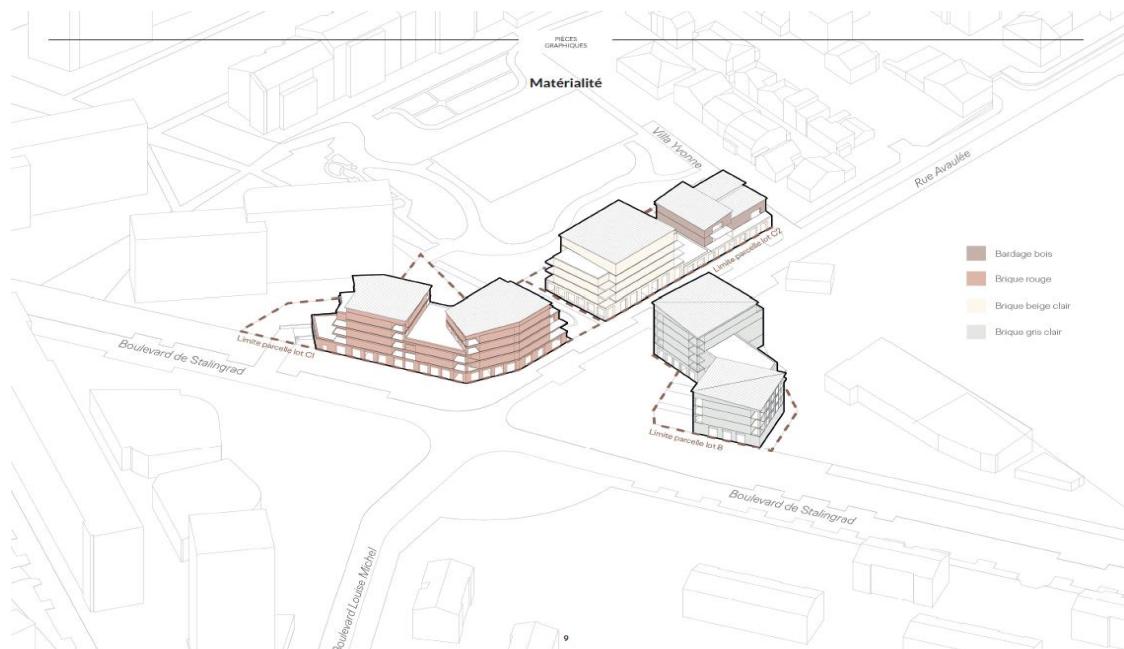
Les trois groupements étaient les suivants :

- HIBANA avec YLE, ELEMENT INGENIERIE, SOSSON
- VINCI IMMO avec ARCHI 5, CALMM, TOPAGER, PRELEM, CYCLE UP
- LAMOTTE avec ALTA, MERCI RAYMOND, NOUN, SOLAB, R-USE, BATITECH

Chaque candidat disposait de vingt minutes de présentation, suivies par 40 minutes d'échanges.

À l'issue du vote, le projet du groupement HIBANA a été retenu lauréat de l'appel à projet, avec 11 voix sur 12.

Ci-dessous un extrait des pièces graphiques du projet d'HIBANA.



Axonométrie avec les matérialités



Plan masse



Point de vue depuis la place Léo Figuères



Point de vue depuis la rue Avaulée au droit de la villa Yvonne (voie privée) – Point de vue depuis le boulevard de Stalingrad

Les discussions financières sont en cours ; elles aboutiront à une promesse de vente qui fera l'objet d'un passage au Conseil municipal du 17 décembre 2025.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir ATTRIBUER le projet au groupement HIBANA pour la construction des lots C1, C2 et B et d'AUTORISER Madame la Maire à signer tout acte ou document afférent à cette désignation.

Par 31 voix POUR dont 6 mandats (M. Brice, M. Denaes, Mme Sylla, Mme Kitenge, M. Garcia et M. Aouad), 2 CONTRE (M. Toueilles, Mme Bel Hadj Youssef) et 3 ABSTENTIONS (M. Bresset, M. Pronesti, M. Tauthui). Le conseil municipal attribue le projet au groupement HIBANA pour la construction des lots C1, C2 et B et autorise Madame La Maire à signer tout acte ou document afférent à cette désignation.

M. Toueilles, concernant la désignation de l'opérateur pour la construction des lots C1, C2 et B du projet 100 % Barbusse situés au sein du secteur place Léo-Figuères, indique que les élus LFI Malakoff et Citoyens voteront contre. Prendre une décision maintenant leur semble en effet un peu hâtif puisque la municipalité engage ainsi la future majorité municipale à continuer son projet. N'ayant pas de boule de cristal et ne sachant pas qui sera élu dans les prochains mois, ils voteront donc contre cette délibération.

Ce n'est pas la seule raison de leur vote contre puisque cette décision a été validée « par un comité de sélection citoyen », « citoyen » qui n'en a que le nom puisque parmi les 12 membres il n'y a que 4 habitants qui ne sont pas impliqués directement dans le dossier. Les autres membres de ce comité de sélection citoyen ne sont autres que Mme Belhomme, Mme Figuères, M. Aarsse, Mme Parmentier et M. Cardot (donc 5 élus) puis le Directeur général adjoint du Conseil départemental des Hauts-de-Seine et les architectes Catherine Tricot ou Antoine Chassagnol. Il serait peut-être temps que la démocratie s'exerce enfin à Malakoff et que les habitants du quartier concerné puissent voter sur ce type de projet.

C'est pourquoi il sera indispensable dans la prochaine mandature de mettre en place un référendum d'initiative citoyenne communal.

M. Pronesti indique que les élus du groupe Renaissance Malakoff s'abstiendront, uniquement parce qu'il n'y avait aucun membre de l'opposition à cette commission ; ils n'ont pas vraiment été informés. Il ne trouve par ailleurs aucun chiffre dans le « montage opérationnel », c'est-à-dire que l'on ne sait pas où l'on va ni comment on y va. Certes, il en sera question en fin d'année mais il est difficile de se prononcer sur quelque chose qui est aussi peu clair et à laquelle ils n'ont pas participé.

M. Tauthui s'abstiendra également sur ce vote compte tenu des remarques faites par la population depuis le début des consultations sur ce projet. Il n'y a jamais eu d'accord, des pétitions ont même été faites mais elles ont été rapidement repoussées et n'ont pas été prises en compte dans le COPIL qui devait être mis en place pour accompagner ce projet. Aujourd'hui, comme par hasard, un nouveau comité a été mis en place. Étant donné que M. Tauthui n'arrive pas à comprendre tous ces méandres, que l'opposition par ailleurs n'a pas été associée – comme l'a fait remarquer M. Pronesti – et que les informations ne sont données qu'en conseil municipal, il s'abstiendra.

M. Aarsse entend ce que dit M. Toueilles mais il lui fait observer que l'échelle de l'urbanisme est sur le temps long alors qu'un mandat est quand même assez court lorsque l'on doit faire des rénovations urbaines. Pour rappel, ce projet a été entamé en 2017 et il serait assez compliqué de ne prendre aucune décision sous prétexte à chaque fois que la majorité peut changer. Il faut donc aussi se lancer. Par ailleurs, en cas de changement une nouvelle majorité peut toujours revenir sur l'évolution des projets, sauf pour ceux déjà lancés car il faut tout de même une certaine stabilité pour les opérateurs. La Ville seule n'a pas la capacité de réaliser toutes les opérations d'urbanisme de la commune.

Les jurys sont assez encadrés ; ils comprennent des personnes qualifiées et des élus. L'originalité de Malakoff est de faire venir des citoyens, un choix qu'il est important de pointer. La mise en place de ce comité présente un grand intérêt : les riverains du projet sont intéressés par le projet puisqu'ils sont sollicités en amont pour participer au jury. Échanger avec eux par la suite a permis de constater qu'ils se rendaient compte de la complexité de l'exercice. Le vote quasiment unanime montre d'ailleurs que le choix qui a été fait a été plus que partagé. Enfin, les riverains qui ont participé à ce choix sont les meilleurs ambassadeurs auprès de leurs voisins et des autres riverains quant à la qualité du jury et au travail de transparence qui a été fait.

M. Pronesti déplore qu'il n'y ait pas de membre de l'opposition mais il n'y a pas beaucoup de membres de la majorité non plus. Par ailleurs, ces membres de la majorité ont été choisis es-qualités de leur délégation. Cependant, une réflexion sur le fonctionnement d'un jury dans le cadre de ce qui est légalement possible pourrait être tenue.

À l'intention de M. Tauthui, pour chaque opération il faut un jury propre au périmètre. Il y avait là un représentant du Département puisqu'une partie des terrains lui appartient, ce qui ne sera pas le cas pour d'autres opérations. Il faut en fait constituer les jurys avec les personnes ad hoc ; ainsi, plusieurs instances seront créées dans ce projet Barbusse : une instance plus globale puis des instances décisionnaires par projet, même si l'instance globale est elle aussi décisionnaire sur les aménagements, la vision globale du projet. Sur ces trois lots-là ils ne font en fait qu'appliquer ce qui a été travaillé de façon globale.

M. Toueilles a bien compris que l'urbanisme était sur le temps long mais ils ne sont qu'à quelques mois de l'élection municipale et attendre cinq mois pour des modifications si importantes aurait été pas mal. Une expression dit « Doucement, nous sommes pressés », ce qui veut dire qu'il ne faut pas faire n'importe quoi trop vite, qu'il faut se montrer peut-être un peu patient pour faire mieux.

M. Aarsse dit que le fait qu'il y ait 4 citoyens sur 12 dans le comité est déjà pas mal, mais non. Si l'on veut vraiment que le peuple décide et que les habitants du quartier en particulier décident, il faut les faire voter. M. Toueilles pense, avec tout ce qu'il s'est passé sur le projet 100 % Barbusse, qu'un vote est nécessaire pour ces modifications pour que les habitants soient enfin consultés.

Mme Bel Hadj Youssef souhaiterait davantage d'informations sur ce projet. Combien va-t-il coûter ?

M. Vernant souligne l'importance de ce projet. L'Union populaire est plutôt favorable sur le principe mais il faut voir ensuite comment cela s'articule car ils votent là sur une partie et non sur la globalité du projet. Il y a là en effet une carte sur une partie du projet mais le reste devra se faire en co-construction avec les habitants. Il reste la question en suspens des courts de tennis ; certes, ils sont hors de la zone vue aujourd'hui, et c'est pour cette raison que M. Vernant votera pour, mais il faudra trouver une solution sur ce point.

M. Tauthui entend que le comité intervient en fonction des parcelles mais il manque dans ce comité les commerçants et un représentant de l'USMM qui est un peu accolé à ce projet puisque le stade Marcel-Cerdan figure dans le périmètre. Ces personnes auront-elles un pouvoir de parole pour décider ou agir ou bien faut-il admettre que les quatre habitants suffisent en face des élus et du représentant du Département ?

M. Aarsse indique à l'attention de Mme Youssef que les aspects financiers figureront plutôt sur la prochaine délibération avec la promesse de vente. Les grandes lignes sont déjà connues mais il faut savoir que cela ne coûte rien à la Ville, voire, cela lui rapportera même de l'argent avec les terrains.

Il a par ailleurs été précisé dans le cahier des charges des opérateurs que les charges concernant les surfaces commerciales, qui sont valorisées à un certain prix (1 500 €, etc.) ne seront pas à supporter par les commerçants actuels de la place Léo-Figuères. La Ville a en effet fait un effort en valorisant ces surfaces commerciales à – 600 €, c'est-à-dire que les opérateurs savent qu'ils devront payer eux-mêmes l'accompagnement des commerçants. Il a même été fait appel à une société spécialisée, une société foncière, pour travailler sur ce point avec les commerçants (déménagement, choix de partir à la retraite, ...). Cette opération ne sera donc pas douloureuse pour les commerçants ; il ne sera pas question qu'ils paient quelques milliers ou dizaines de milliers d'euros pour aménager leur local, prendre un nouveau bail, etc. Ils sont appréciés dans le quartier et il est important qu'ils y restent.

Le jury a choisi un opérateur mais les plans ne sont pas terminés et doivent être affinés. Il y avait des lignes directrices, des surfaces, des propositions de prix, etc., autant de propositions qui doivent maintenant se concrétiser. L'opérateur doit présenter un permis de construire, une offre financière, ce qui fera l'objet d'un vote dans un prochain conseil municipal. Il sera alors possible de répondre plus finement à la question de savoir qui aura quoi dans cette répartition, quid du Département en matière de terrains, etc.

Concernant les consultations, depuis le début de ce projet en 2017 la question de l'USMM notamment a fait l'objet d'un travail en amont (emplacement des terrains de pétanque, etc.). Malheureusement, tout le monde ne peut participer au jury car il faut aussi garder une certaine efficacité. De la même façon, les habitants délèguent aux 39 membres du conseil municipal le soin de les représenter pendant un mandat ; c'est cela, la démocratie. Il n'y a pas de mandat impératif mais chacun et chacune ici est représentant d'une partie de la population pour porter aussi des projets et les faire aboutir.

Mme la Maire revient sur la décision hâtive mentionnée par M. Toueilles. Ils n'ont sans doute pas la même notion de précipitation puisque ce projet est tout de même travaillé depuis 2017. On ne compte plus le nombre de réunions réalisées avec les habitants auxquelles les élus avaient toute liberté de participer. Quelques-uns sont venus, d'autres pas.

Il est important de ne pas confondre les choses : le jury citoyen est un jury avec des citoyens et le référendum d'initiative populaire est autre chose. La majorité municipale est pour ces référendums d'initiative populaire – notamment au niveau national compte tenu de l'actualité. Mme la Maire prend donc acte que les élus LFI Malakoff et Citoyens remettent en cause cette décision d'avoir des jurys citoyens, ce qui pourra évidemment se faire savoir.

Ce projet va donc rapporter de l'argent à la commune et au final des logements sociaux. La municipalité respecte aussi l'environnement et les habitants puisque cette parcelle aurait pu être beaucoup plus densifiée. Elle avait la possibilité de construire jusqu'à 150 logements mais n'en fait

que 66, elle respecte ainsi le quartier et c'est ce qui a donné lieu au vote unanime des habitants, une unanimous assez significative puisqu'ils sont tombés d'accord sur le même projet. Ils ont bien compris que la municipalité faisait bouger les choses mais qu'elle respectait aussi l'environnement et leur quartier.

Mme la Maire soumet cette délibération aux voix. Elle note 3 abstentions et 2 oppositions.

DEL2025_123 : Acquisition d'un immeuble à usage de bureaux sis 5 avenue Jules Ferry

Rapporteur : M. Aarsse

Mme la Maire souligne là encore l'importance de cette délibération qui concerne une parcelle du centre-ville à acquérir pour en maîtriser le contenu. C'est une opportunité qui s'offre à la Ville ; les élus LFI Malakoff et Citoyens diront encore que la majorité agit dans la précipitation mais il y a ainsi des opportunités qu'elle ne peut pas laisser passer.

M. Aarsse ne présentera pas la parcelle de SONEPAR (ex-Franco-Belge) installée depuis les années 1960 sur l'avenue Jules-Ferry avec un accès sur Gabriel-Péri. Le service de l'urbanisme a appris que cette très grosse société, propriétaire de ses locaux, souhaitait partir et vendre son bien.

La municipalité ne pouvait pas dire de mettre en vente, en laissant la main libre au marché, sans se questionner sur le centre-ville et sur ses besoins. Elle a donc étudié la question et est rentrée en contact avec SONEPAR pour en discuter. La société étant pressée de vendre il y a donc une opportunité à saisir, sans qu'il soit question de précipitation. Même si tous les axes ne sont pas complètement définis une réflexion a été menée pour voir quels usages pourraient être faits de ce bien.

Il s'agit d'une surface de 4 060 m² comprenant notamment des entrepôts avec d'un côté une cour d'école et de l'autre la ferme urbaine. Il faut savoir que la Ville est relativement sollicitée par des entreprises de « self-stockage » qui désirent parfois transformer des bureaux pour cette destination. La municipalité toutefois ne souhaite pas avoir une rotation permanente de camionnettes en plein centre-ville. Elle a donc fait connaître son intérêt pour acquérir ce bâtiment qu'une première estimation des Domaines a évalué à 11 ou 11,5 M€. Après négociation avec SONEPAR elle est arrivée à une somme de 8,5 M€ puis, compte tenu d'une incertitude sur des coûts de dépollution, à 8 M€. En parallèle, elle a sollicité le Département des Hauts-de-Seine dans le cadre du contrat Département-Ville qui a donné son accord de principe pour financer cet achat à hauteur de 4 M€.

Il faut savoir que sous la parcelle se trouvent des parkings où se garent des véhicules de livraison et que la commune manque justement de places de stationnement pour les camions les jours de marché. Ces derniers se garent en effet dans la cour de l'école, ce qui oblige à laisser cette cour goudronnée et empêche de la végétaliser, etc. Ce parking souterrain, avec un accès sur Jules-Ferry, présente donc un intérêt dans cet objectif particulier.

Par ailleurs, la ville manque d'espaces verts et l'achat de cette parcelle permettrait d'agrandir la ferme urbaine et de végétaliser une grande partie de la cour d'école avec une ouverture sur le reste de la parcelle.

Enfin, le projet d'une salle polyvalente, d'une salle des fêtes, qui n'avait pas abouti à l'époque de la parcelle Insee et qui manque à Malakoff, pourrait s'inscrire dans ce projet.

Tout cela demande à être travaillé et prendra un petit peu de temps mais, pour résumer, cette acquisition permettrait de faire de la végétalisation, un grand espace vert accessible et une salle des fêtes tout en conservant les parkings souterrains. C'est donc une opportunité à saisir sans attendre le temps de la réflexion pour acheter plus tard au risque de ne rien faire.

Il est donc proposé d'approuver l'acquisition en l'état de cette parcelle et d'autoriser Mme la Maire à signer l'acte d'acquisition. Une fois cette parcelle acquise une réflexion pourrait être menée pour faire du transitoire mais le conseil municipal sera à nouveau sollicité (peut-être sur le prochain mandat) pour finaliser le projet.

La Société de Négoce et de Participation (dite SONEPAR), dont le nom commercial est COLAM ENTREPRENDRE, est propriétaire d'un immeuble de deux étages et sous-sol à usage d'agence de vente, bureaux, entrepôts et parking d'une surface de plancher totale d'environ 5 400 m² sis 5-7 avenue Jules Ferry, 11 rue André Coin et 57 boulevard Gabriel Péri édifié sur un terrain cadastré H n°180, d'une surface d'environ 4 067 m².



Ladite société souhaitant regrouper ses services dans d'autres locaux, elle a proposé à la vente cet ensemble immobilier, par l'intermédiaire de BNP Paribas Real Estate.

Cet immeuble dispose d'un accès sur trois voies différentes (le boulevard Gabriel Péri, la rue André Coin et l'avenue Jules Ferry) et bénéficie d'un emplacement stratégique du fait de sa localisation en centre-ville, entre la ferme urbaine sise 51 boulevard Gabriel Péri et l'école élémentaire Jean Jaurès sise 13 avenue Jules Ferry. La situation géographique de cette emprise et ses caractéristiques rendant possible l'édification d'un équipement public de type salle des fêtes, le développement d'un parc ouvert au public, l'extension de la ferme urbaine et la végétalisation de la cour de l'école située à proximité immédiate, la ville a ainsi manifesté son intérêt pour cette emprise.

Après des négociations avec le propriétaire et sous réserve de l'approbation du conseil municipal, une offre d'acquisition, en l'état, a été formulée au prix plafond de 8,5 millions d'euros, les coûts de dépollution et de géotechniques devant être déduits de ce montant.

La SONEPAR a communiqué le chiffrage de ces travaux, évalués par les entreprises ROC SOL, pour la géotechnique, et AIC Environnement pour la pollution, à un montant total de 503 490 € HT et ainsi proposé la cession de l'ensemble immobilier à la Commune au prix de 8 millions d'euros, soit un montant inférieur à la valeur estimée par la Direction Départementale des Finances Publiques des Hauts-de-Seine.

Au vu de ces éléments, il convient d'approuver l'acquisition par la ville, de cet ensemble immobilier à usage d'agence de vente, bureaux, entrepôts et parking d'une surface de plancher totale d'environ 5 400 m² sis 5-7 avenue Jules Ferry, 11 rue André Coin et 57 boulevard Gabriel Péri édifié sur un terrain cadastré H n°180, d'une surface d'environ 4 067 m², au prix et conditions ci-dessus décrits.

Ainsi, il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- APPROUVER l'acquisition en l'état auprès de la Société de Négoce et de Participation, Société par Actions Simplifiée identifiée au SIREN sous le numéro 602047045, ayant son siège social 25 rue d'Astorg à Paris (75008), d'un immeuble de deux étages et sous-sol à usage d'agence de vente, bureaux, entrepôts et parking d'une surface de plancher totale d'environ 5 400 m² sis 5-7 avenue Jules Ferry, 11 rue André Coin et 57 boulevard Gabriel Péri édifié sur un terrain cadastré H n°180, d'une surface d'environ 4 067 m², au prix de 8 000 000 euros (huit millions d'euros)
- AUTORISER Madame la Maire à signer l'acte d'acquisition et, si besoin, toute promesse de vente en vue de cette acquisition et dans les conditions du projet d'acte de vente annexé à la présente délibération, ainsi que tout autre document y afférent.
- DIRE QUE les frais liés à l'opération, hors les honoraires de l'intermédiaire BNP Paribas Real Estate mandaté par la Société de Négoce et de Participation, sont à la charge de la commune.

Par 34 voix POUR dont 5 mandats (M. Brice, M. Denaes, Mme Kitenge, M. Garcia et M. Aouad), 2 CONTRE (M. Toueilles, Mme Bel Hadj Youssef). Le conseil municipal approuve l'acquisition en l'état auprès de la Société de Négoce et de Participation, Société par Actions Simplifiée identifiée au SIREN sous le numéro 602047045, ayant son siège social 25 rue d'Astorg à Paris (75008), d'un immeuble de deux étages et sous-sol à usage d'agence de vente, bureaux, entrepôts et parking d'une surface de plancher totale d'environ 5 400 m² sis 5-7 avenue Jules Ferry, 11 rue André Coin et 57 boulevard Gabriel Péri édifié sur un terrain cadastré H n°180, d'une surface d'environ 4 067 m², au prix de 8 000 000 euros (huit millions d'euros) et autorise Madame la Maire à signer l'acte d'acquisition et, si besoin, toute promesse de vente en vue de cette acquisition et dans les conditions du projet d'acte de vente annexé à la présente délibération, ainsi que tout autre document y afférent.

M. Rajzman pense que c'est là une très belle opportunité, peut-être même inespérée. Il posera deux questions :

Comment la Ville a-t-elle fait pour négocier un prix aussi bas puisque cela fait 3 M€ de différence par rapport aux 11 M€ annoncés au départ ? M. Rajzman imagine que les services ont été de fins négociateurs.

Y a-t-il des offres autres, par exemple de la part de promoteurs, que SONEPAR aurait refusées ?

Mme Bel Hadj Youssef note que la Ville emprunte 8 M€ pour acheter ce bien mais combien coûtera le futur projet avec l'édification de l'équipement public pour la salle des fêtes, le parc, l'extension de la ferme urbaine et la végétalisation de la cour d'école ?

M. Pronesti indique que les élus de Renaissance Malakoff apprécient la raison de l'achat et voteront donc pour cette délibération. Ils demandent toutefois à ce qu'une personne au minimum de l'opposition puisse être intégrée au moment du projet afin de veiller à ce que ce qui a été décrit – et qui leur plait bien –, même s'il y a des modifications à la marge, soit au moins respecté sur le fond.

M. Tauthui note qu'il s'agit d'une acquisition directe par la Ville mais pourquoi ne pas passer par l'EPFIF qui est mandaté sur tous les périmètres de préemption pour pouvoir faire cette acquisition ?

S'agira-t-il du même projet que celui fait au niveau de Guy-Môquet-Thorez avec les artistes ?

Concernant les 8 M€ négociés par les services, est-on sûr qu'il n'y aura pas d'autres coûts cachés (dépollution notamment) qui seraient susceptibles d'augmenter la dépense publique ?

Enfin, le parking tel qu'il est présenté ne semble pas pouvoir accueillir de véhicules au-delà d'une certaine hauteur, qu'est-il donc prévu pour les camions des commerçants ?

Mme Boyaval donne lecture de son intervention :

« L'acquisition de la parcelle dite SONEPAR en plein centre-ville de Malakoff est une opportunité à saisir pour notre ville.

Une opportunité d'abord pour conserver la maîtrise de l'évolution de notre centre-ville et ne pas laisser s'y développer des activités certes lucratives mais dont nous ne voulons pas parce qu'elles viendraient le déprécier. C'est le cas notamment des activités de stockage dont on sait qu'elles sont très en vogue en ce moment mais qui n'ont évidemment aucun effet attractif pour notre cadre de vie. Une opportunité ensuite parce que notre gestion financière nous le permet. Oui, la gestion de notre trajectoire budgétaire depuis le début de la mandature a été sérieuse, rigoureuse malgré les très gros aléas que nous avons dû affronter, et je pense notamment à l'explosion du coup des fluides. Malgré cela, et nos derniers exercices budgétaires le démontrent, nous avons su améliorer notre trajectoire et dégager des marges de manœuvre. Elles sont fragiles, certes, puisque l'État nous a progressivement privés de toutes nos recettes dynamiques et nous menace chaque année d'une augmentation de cette ponction, mais nous sommes aujourd'hui en capacité, sans dégrader notre situation générale, de nous porter acquéreurs de cette parcelle.

Et c'est une opportunité unique, enfin, de développer notre politique de transition dans le centre-ville avec des exigences fortes en matière de végétalisation et de désimperméabilisation, en donnant une cohérence du développement urbain entre la ferme urbaine, l'école Jean-Jaurès, et particulièrement les cours d'écoles, en en faisant le point de départ d'une opération plus large d'apaisement des circulations dans le quartier.

Bien sûr, ce projet se précisera progressivement au cours de la prochaine mandature mais nous avons là une occasion unique, vu l'emplacement et la superficie de cette parcelle, de faire progresser ensemble l'attractivité et la qualité du centre-ville. Je tiens d'ailleurs à remercier pour leur investissement les services de la Ville et particulièrement la direction du service de l'urbanisme et la

direction générale qui ont su mener une négociation serrée et obtenir un prix de cession intéressant pour la Ville et ses finances. Je vous remercie. »

M. Toueilles demande à M. Oliveira s'il peut leur dire à combien s'élèvent les montants d'investissements en 2023-2024-2025 avec la décision modificative.

Mme la Maire indique qu'une réponse sera apportée au moment du DOB.

Mme Parmentier soutient ce projet qui est une véritable opportunité. La Ville et ces deux délibérations qui se succèdent montrent la volonté de prendre activement des décisions en matière d'urbanisme et d'y réfléchir de manière multipartite, avec l'ensemble des élus portant des délégations aussi bien à l'urbanisme, au logement qu'au commerce et autres selon les projets autour de la table et qui peuvent en discuter en amont, avec les problématiques de chacun, ce qui fait partie d'une phase aussi de la démocratie.

Tous ces projets sont discutés en général avec les publics impactés. Il est question ici de SONEPAR et des commerçants, lesquels seront bien entendu autour de la table quand le projet s'affinera, comme ils l'ont toujours été à chaque fois qu'ils ont été concernés par des travaux.

Il s'agit également d'une véritable réflexion sur la place de l'activité économique car jusqu'à présent la municipalité n'a jamais remplacé une activité économique par autre chose et ce, malgré les pressions exercées dans ce domaine, puisque les entreprises disposent globalement de plus de locaux qu'elles n'en recherchent. Avec la crise et le télétravail la Ville a eu beaucoup de locaux, de promoteurs qui cherchaient à faire autre chose que de l'activité économique et il faut rappeler qu'elle a tenu bon, qu'elle n'a pas cédé à la plupart des pressions qui ont été faites sur les remplacements.

Aujourd'hui, c'est un vrai choix de la municipalité d'évaluer une opportunité en centre-ville autre que de faire des bureaux. Mme Parmentier pense qu'il est assez bien de mettre en lumière cette maîtrise que la Ville a aujourd'hui ; celle-ci ne subit pas de pression de promoteurs immobiliers pour changer des destinations, ni de pression pour le rachat par des entreprises de logistique, elle garde la maîtrise de son foncier et de son urbanisme. Mme Parmentier tient donc à saluer ces deux projets.

M. Aarsse confirme qu'un gros travail a été mené par les services de la Ville pour faire baisser le prix. Ils pensaient être un peu coincés par l'estimation des Domaines mais ils avaient plusieurs armes de leur côté.

Tout d'abord, le propriétaire ne souhaitait pas conserver son bien et voulait le vendre.

Deuxièmement, il s'agit d'un secteur d'activité et actuellement les bureaux ne se vendent pas et ne se louent pas (des opérations en cours s'arrêtent). Ils savaient donc bien qu'aucun opérateur n'allait se risquer à acquérir cette parcelle pour construire des bureaux faute de pouvoir trouver de financement. Ce point constituait donc une force et il fallait profiter du creux de la vague.

Ensuite, un propriétaire d'un bien professionnel qui sait que la Ville est intéressée sait aussi que celle-ci peut modifier les zonages, peut tout transformer en espace vert, ce qui fait qu'il se retrouverait coincé. Par ailleurs, une ville peut aussi préempter, ce qui peut prendre un peu de temps (passage en conseil municipal, diverses obligations, ...), mais elle sera toujours plus rapide qu'un promoteur qui réalisera l'opération à deux ou trois ans, ce qui peut gêner un propriétaire pressé car il n'aura pas son argent tout de suite.

De fait, SONEPAR savait que la Ville était intéressée, que celle-ci est sérieuse et en capacité de financement – même si elle est un peu lente administrativement –, ce qui n'est pas toujours le cas pour un opérateur privé. Même si l'entreprise gagnait moins d'argent, cette vente était beaucoup plus sûre et lui permettait de passer à autre chose. Il faut savoir que le groupe SONEPAR a 46 Md€ de budget de fonctionnement, de mémoire, et qu'elle souhaitait se débarrasser de ce bien. C'était donc une belle opportunité pour la Ville.

Le coût total du projet n'est pas encore connu. Selon le cahier des charges qui sera posé (faire une salle des fêtes avec trois bouts de planche ou une belle salle polyvalente, les aménagements extérieurs, etc.), ce coût sera entre les mains de la prochaine mandature qui pourra présenter un budget fin. Bien entendu, ce projet sera un investissement.

M. Pronesti souhaiterait intégrer l'opposition mais peut-être sera-t-il lui-même dans la majorité sur le prochain mandat. Souhaitera-t-il alors intégrer l'opposition ?

M. Pronesti répond qu'il le fera.

M. Aarsse n'en doute pas ! Néanmoins, le fait d'intégrer l'opposition implique aussi d'avoir un esprit constructif lors des réunions de travail, etc., pour avancer sur les dossiers et non pas les freiner en permanence.

À l'attention de M. Tauthui, M. Aarsse rappelle que l'EPFIF se substitue à la Ville quand celle-ci acquiert un bien sur le temps long ; quand elle prévoit des opérations beaucoup plus tard, cela lui permet d'éviter de sortir des liquidités. Mais il s'agit ici d'un temps court et la Ville souhaite garder ce

bien qui sera sa propriété si elle décide de faire un jardin public et une salle des fêtes. Cela ne sert donc à rien de le faire porter par l'EPFIF pour le racheter tout de suite.

Une réflexion sera menée pour savoir quoi faire en termes de projet transitoire mais il faudra pour cela avoir une vision de la durée de ce transitoire qui ne sera pas le même s'il est prévu pour quelques mois ou quelques années.

Il n'y aura pas de coûts cachés sur l'achat ; ils votent aujourd'hui ce qu'ils vont signer chez le notaire et M. Aarsse pense que tout est inclus. Pour les coûts cachés de dépollution, c'est normalement maîtrisé mais ce n'est jamais une science exacte à 100 % et il peut toujours y avoir quelques surprises, des aléas sur les chantiers. Normalement, c'est assez bien maîtrisé et ils sont bien encadrés par des professionnels, ce qui permet de provisionner les risques sur les chantiers quand il le faut.

Concernant le parking, une partie est dévolue aux voitures et une autre aux camions avec une hauteur de 3,80 mètres, de mémoire, sachant que ceux du marché font dans les 3,30 mètres.

Pour conclure, il faut se projeter et rêver car il s'agit tout de même d'un projet pour la prochaine mandature. L'espace vert sera aussi grand, voire plus grand que le parc Salagnac, cela fera donc un parc pour le nord de Malakoff qui en manque cruellement. Cela permettra aussi, comme l'a dit Mme Boyaval, de requalifier tout le quartier, de réfléchir à la circulation dans le centre-ville, à la façon de relier les différents pôles du centre. Pour M. Aarsse ce type de projet, avec un nouvel espace vert, un espace public pour la commune, doit dépasser les clivages transpartisans pour l'intérêt de la ville. À moins de penser qu'il serait mieux de le laisser à la main libre du marché pour avoir in fine des bureaux ou plus de logements sur un secteur déjà très dense, l'idée d'acheter doit remporter l'unanimité dans cette assemblée. C'est en tout cas ce que souhaite M. Aarsse.

M. Oliveira répond à la demande de M. Toueilles que le budget d'investissement 2023-2024-2025 est assez linéaire avec 16,5 M€ en 2023, 17,8 M€ en 2024 et 18,2 M€ en 2025.

Mme la Maire constate que M. Pronesti se projette déjà dans l'opposition pour la prochaine mandature ! Elle lui répondra qu'il appartiendra à la prochaine majorité de définir les contours de la consultation et de l'intégrer, ce qu'ils ne manqueront pas de faire.

M. Toueilles est étonné des chiffres donnés par M. Oliveira car ils posent parfois des questions en commission et se retrouvent avec d'autres réponses en conseil municipal. En commission M. le DGS a parlé de 34 M€ d'investissement cette année avec la décision modificative, et le Directeur général des services est normalement celui qui connaît bien les chiffres. M. Toueilles ajoute que ce n'est pas grave et qu'il cherchera lui-même les chiffres, cela sera plus simple.

Mme Boyaval a dit plus tôt qu'il ne fallait pas de lieux de stockage en centre-ville, ce qui signifie qu'il peut y en avoir dans le sud mais pas dans le centre puisque c'est déjà le cas dans le sud de la commune.

Emprunter, oui, quand c'est utile et quand il y a une vraie vision d'avenir. 8 M€ empruntés sur ce projet, c'est énorme, et il y a tant de choses à faire. Par exemple, les travaux dans toutes les écoles, la mise en place des écrans numériques interactifs dans toutes les écoles où Malakoff a un large retard par rapport aux autres villes. Refaire entièrement, pourquoi pas, le complexe Lénine avec l'installation de quatre terrains de padel et un nouveau gymnase : ces dépenses favoriseraient peut-être le bien-être de la population. Et le stade Lénine est dans un état de décrépitude. Voilà des investissements qui seraient compréhensibles pour la population.

Les élus LFI Malakoff et Citoyens sont désolés de le rappeler mais ils sont à 5 mois d'une élection municipale qui déterminera peut-être une autre majorité. De fait, l'actuelle majorité les engage dans son projet sans savoir combien le futur projet coûtera, c'est-à-dire 8 M€ d'achat et le projet en lui-même (salle des fêtes, etc.). On pourra donc comprendre que, compte tenu de la temporalité, les élus LFI Malakoff et Citoyens ne pourront pas voter pour ce projet. Comme dit plus tôt, « Doucement, nous sommes pressés, prenons notre temps ». Peut-être ce temps manquera-t-il mais précipiter ainsi les choses ne semble pas une bonne chose.

Mme la Maire rappelle qu'ils ont interdit l'entreposage dans toute la ville ; en dehors de ce qui existe déjà, il n'y a pas de nouvelle possibilité de faire des lieux de stockage.

L'acquisition du terrain s'élève à 8 M€ mais M. Toueilles n'a pas bien écouté le montage puisqu'il a été dit que le Département avait accepté le principe, dans le cadre du contrat Département-Ville 2025-2027, d'abonder à 4 M€. Ils ne sont donc plus qu'à 4 M€ au lieu de 8.

Après l'acquisition du terrain, le projet sera construit avec les habitants, comme d'habitude, en donnant les grands axes. Ils sont déjà d'accord sur les principes : pas de logements puisque le PLU l'interdit pour cette zone d'activité, une salle des fêtes dont ils parlent depuis des années et qui manque cruellement, de la végétalisation et la construction d'une cour « oasis ». Mme la Maire ne voit pas qui pourrait s'y opposer, ce qui n'empêche pas que la municipalité travaillera également à la

réhabilitation ou reconstruction du gymnase Lénine dans le cadre du schéma directeur des équipements sportifs qu'ils sont en train de travailler avec le service des bâtiments communaux et qui sera soumis à l'USMM. Tout cela est donc bien prévu. Et c'est effectivement un projet de mandature. Mme la Maire prend donc acte que les élus LFI Malakoff et Citoyens s'opposeront visiblement à ce projet.

Elle soumet cette délibération au vote et note deux oppositions.

FINANCES LOCALES

DEL2025_124 : Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2026

Rapporteur : M. Oliveira

Mme la Maire rappelle que ce débat s'inscrit dans un contexte d'extrême complexité au niveau national et qui bouge tous les jours. Ils vont cependant essayer de proposer quelque chose d'à peu près neutre puisqu'ils sont effectivement à quelques mois des élections municipales et qu'il appartiendra à la prochaine majorité de décider par décision modificative de modifier le budget ou pas. En attendant il faut tout de même que les services travaillent puisque les élections sont au mois de mars.

M. Oliveira définira dans un premier temps ce qu'est le débat d'orientations budgétaires : c'est une discussion au sein du conseil municipal sur l'environnement international et national avec les impacts sur le budget de la Ville. Les grandes lignes directrices sont ainsi données pour la construction du budget pour 2026 lors du débat d'orientations budgétaires. Il n'y a pas de vote sur ce DOB puisque le vote aura lieu le 17 décembre.

Le PowerPoint présenté est un résumé d'une dizaine de pages du document qui a été envoyé aux élus.

Introduction :

Pour 2026 le débat d'orientations budgétaires s'inscrit dans un contexte particulièrement contraint, marqué par des marges de manœuvre financières pour les collectivités territoriales. À ce propos, et parce que cela bouge tous les jours, M. Oliveira donnera lecture de l'introduction d'un communiqué de presse de Villes de France paru ce jour puisque la loi des finances a été présentée en conseil des ministres ce mardi :

"Villes de France exprime sa stupéfaction à la suite de la présentation d'un projet de loi de finances 2026 qu'elle considère comme inacceptable. Jamais nous n'avions connu une telle accumulation de mesures aussi défavorables aux collectivités territoriales. Les maires et présidents d'agglomération de notre réseau dénoncent les attaques d'une rare violence qui fragilisent directement le service public de proximité et l'investissement local. Le Dilico "seconde version", ponction effectuée sur les recettes des collectivités pour financer le déficit de l'État, atteindrait désormais 2 milliards d'euros, dont 1,2 milliard à la charge des communes et EPCI. Cet effort, inique et déconnecté des réalités de terrain, vient ponctionner des budgets locaux pourtant gérés avec responsabilité et transparence."

M. Oliveira fera un aparté sur ce sujet : on entend souvent dire que les collectivités locales sont en déficit mais cette information est totalement fausse, pour la simple raison que le budget d'une commune, que ce soit en fonctionnement ou en investissement, est obligatoirement équilibré. Lorsque l'on entend des journalistes dire que les collectivités locales sont en déficit, c'est donc totalement faux. M. Oliveira invite d'ailleurs les élus à diffuser cette précision car il lui semble important de dire que les communes n'ont pas de planches à billets comme l'État et ne peuvent dépenser que leurs recettes, sous peine, si elles dépensaient plus, d'être mises sous tutelle par le préfet. C'est pour cette raison que M. Oliveira insiste énormément sur ce point : il faut éviter de dire que les communes sont en déficit car c'est totalement erroné.

La volonté du gouvernement est donc de faire contribuer les communes à la réduction du déficit public. Cela se traduirait par un effort demandé à hauteur de 5 Md€.

Projections macroéconomiques et perspectives des finances publiques 2026 :

La croissance du PIB est estimée à environ 1 %, en très légère augmentation mais ce n'est pas grand-chose. L'inflation resterait durablement sous le seuil des 2 % et la progression de la consommation des ménages resterait très limitée, voire nulle.

Perspectives des finances publiques en 2026 : une dette en forte progression, ce que l'on entend depuis des semaines. Le déficit public, plus important que prévu en 2024, est sur une trajectoire qui

sera difficile à tenir. Le budget 2026 de la France va être construit sur des bases plus dégradées que celle de 2025.

Dans ce contexte, comment s'inscrit le projet de loi de finances 2026 pour les collectivités territoriales ?

Dans un contexte général marqué par beaucoup d'incertitudes politiques et budgétaires, le report du calendrier budgétaire fait que la Ville a travaillé un peu en aveugle, sans savoir où elle allait. Des prévisions ont néanmoins été faites comme chaque année ; les détails de la loi de finances seront réactualisés lors du budget qui sera présenté en conseil municipal de décembre. De manière générale les collectivités n'ont donc pas de données fiables sur les dépenses et recettes, ce qui rend difficile l'élaboration de budgets prévisionnels sécurisés.

Évolution du dispositif DILICO : ce dispositif est encore incertain dans ses modalités de redistribution. Comme dit plus tôt, son montant serait de 2 Md€ pour 2026. En 2025, la Ville de Malakoff a été ponctionnée à hauteur de 251 126 € et la même somme est prévue en 2026, sans connaître toutefois les modalités de redistribution. La Ville est donc inquiète à l'idée de ne pas revoir ces 250 000 €.

Le projet de loi de finances 2026 prévoit également l'écrêtage de la croissance de la TVA. L'État qui remboursait la TVA sur les investissements, gèlerait une partie de ce remboursement à hauteur de 700 M€. Cette mesure pénaliserait l'investissement local alors que les collectivités sont tout de même le principal moteur de l'investissement public.

Hausse des cotisations à la CNRACL, la caisse de retraite des agents publics : cette cotisation patronale sur le salaire, qui était de 31,25 % en 2024, augmenterait progressivement pour atteindre 43,25 % en 2028. Pour la Ville de Malakoff, l'impact de cette mesure en 2025 s'est élevé à 400 000 € et se rapprochera des 500 000 € en 2026.

Analyse financière rétrospective 2022-2024 :

M. Oliveira présente un tableau de bord comparatif selon trois indicateurs : dépenses de fonctionnement, recettes de fonctionnement et encours de la dette.

Dépenses de fonctionnement :

Malakoff se situe au-dessus de la strate nationale, ce qui est normal compte tenu du niveau de services publics de la commune et du fait que des villes de province n'ont pas les mêmes caractéristiques. La comparaison doit donc plutôt se faire avec la moyenne des communes de Vallée Sud - Grand Paris qui montre de fait un écart d'à peine 100 € pour un service à la population qui semble très pertinent.

Recettes de fonctionnement :

Les recettes ne sont pas extensibles et les marges de manœuvre sont très contraintes. Même si elles ne paraissent pas dynamiques comme cela a été dit tout à l'heure, il faut savoir que ces recettes communales sont constituées de la taxe foncière, des subventions, de la dotation globale de fonctionnement et de la part des frais de cantine ou de périscolaire payée par les habitants.

Encours de la dette :

Malakoff est plutôt bien positionnée et peut se permettre, comme cela a été dit plus tôt, de faire appel à un emprunt de 8 M€ pour l'achat de SONEPAR avec des conditions favorables pour la Ville.

Ces trois indicateurs correspondent à des éléments importants pour définir un peu la stratégie de la Ville.

Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette (qui doit être obligatoirement présenté pour le DOB) se situera aux alentours de 31 M€, hors emprunt pour l'acquisition de l'ensemble immobilier SONEPAR. Il faut savoir que 80 % des emprunts sont contractés à taux fixe et que les principaux prêteurs ont pignon sur rue comme La Banque postale, la Caisse d'Épargne et la Banque des Territoires.

Il est important de savoir qu'il y a une extension de la dette actuelle sur 20 ans avec une réduction globale significative d'ici 10 ans. L'encours de la dette sera en effet inférieur à 10 M€ dès 2036, ce qui apportera une marge très importante pour les prochains investissements. M. Oliveira espère que les prochains élus en profiteront pour faire de beaux projets, notamment la salle des fêtes, le parc et des rénovations d'écoles pour celles qui en auront besoin.

Grandes orientations du budget primitif de l'exercice 2026 :

2026 sera une année d'élections municipales. La majorité issue du scrutin de mars 2026 n'aura pas le temps matériel de préparer un budget primitif qui doit être adopté avant le 30 avril 2026, sachant que les élections ont lieu les 15 et 22 mars 2026 s'il n'y a pas de changement d'ici là. Dans le même temps, l'adoption d'un budget primitif est nécessaire pour assurer la continuité de l'action municipale tout en laissant la future équipe libre de ses choix. À souligner qu'il faudra affecter le résultat au compte administratif, et que c'est à ce moment-là que la nouvelle équipe pourra adapter ou corriger ce budget primitif grâce au budget supplémentaire.

D'un point de vue politique, ce BP reprend, confirme et prolonge les orientations politiques de la municipalité, notamment dans les domaines suivants :

- Le cadre de vie
- La solidarité
- Les services publics de proximité
- Le développement durable.

Point important, d'un point de vue technique le vote du budget avant le 31 décembre 2025 permettra aux services de mener à bien leurs missions, de lancer les opérations d'investissements nécessaires et de verser aux associations les subventions pour qu'elles puissent travailler.

Principaux investissements :

- Opération 100 % Barbusse
- Maison des Solidarités
- Maison des Femmes
- Gymnase René-Rousseau
- Centre de vacances de Megève.

Ces projets illustrent à la fois la continuité des politiques publiques locales au-delà de l'échéance électorale. Comme l'a dit plus tôt M. Aarsse, si certains projets sont à cheval sur deux mandats, la donnée la plus importante reste l'intérêt pour la population.

Objectifs confirmés du mandat :

- Protection des habitant·es
- Transition écologique juste et durable
- Démocratie citoyenne renforcée.

Cadrage du budget primitif :

Dépenses de fonctionnement :

Les prévisions du budget sont estimées à partir des dépenses réalisées en 2024 auxquelles s'ajoutent les actions nouvelles 2025 afin de refléter au mieux la réalité et d'établir un budget sincère.

Les charges de personnel, le poste le plus important, vont connaître une augmentation notable liée :

- aux recrutements intervenus en 2025, notamment au sein des crèches, dont l'impact se fera pleinement sentir en 2026 puisqu'en 2025 il s'agissait d'un prorata.
- au GVT (glissement vieillesse technicité),
- à l'impact de l'augmentation de 3 points du taux de contribution employeur à la caisse de retraite CNRACL qui est estimé à 3,7 M€. Cela signifie que l'Etat rajoute 12 % par des mesures techniques, sans que la Ville puisse bouger quoi que ce soit.

Recettes de fonctionnement :

Les recettes sont également estimées à partir des réalisations 2024 et des tendances 2025 en tenant compte des variations prévisibles de fréquentation ou d'effectifs.

Section d'investissement :

Elle intègre les dépenses du plan pluriannuel d'investissement et les recettes de subventions attendues, liées aux projets d'équipements. Ainsi, les 4 M€ du Département indiqués par M. Aarsse tout à l'heure pour le projet SONEPAR seront intégrés sur cette ligne. Comme dit plus tôt, tous les éléments de détail seront présentés au conseil municipal du 17 décembre. Un travail est toujours en cours mais les grandes lignes sont déjà établies.

Structure et évolution prévisionnelle des effectifs :

M. Oliveira aurait pu établir un comparatif entre 2025 et 2026 pour signaler qu'il y avait 40 agents de plus en 2026 mais il lui a semblé plus intéressant d'annoncer qu'ils ont réussi à recruter dans les secteurs en tension comme les crèches, la santé ou la direction financière. En janvier 2026, c'est la première année pour M. Oliveira qu'il verra la direction financière avec son effectif au complet, ce qui témoigne de l'immense difficulté à recruter. Il faut souligner le fait que les mesures prises au fil des années pour recruter finissent par payer. Il reste encore des tensions dans le secteur de la santé où ils n'arrivent pas par exemple à recruter un ou une gynécologue.

Le tableau de répartition du personnel montre deux tiers de catégories C, le reste étant de l'encadrement.

L'âge moyen des agents est de 45 ans et 4 mois.

Compte tenu de la pyramide des âges, au cours des dix prochaines années 230 agents environ, soit environ un tiers des effectifs, partiront au fur et à mesure en retraite.

66 % des agents sont des femmes, ce qui correspond à peu près à la répartition dans toutes les collectivités locales.

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le document d'orientations budgétaires (DOB) est une obligation légale pour les communes de 3 500 habitants et plus. Ce débat s'applique au budget principal et aux budgets annexes.

Il a pour vocation d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité. Son organisation constitue une formalité substantielle destinée à préparer le débat budgétaire et à donner aux élus, en temps utile, les informations nécessaires pour leur permettre d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Toute délibération relative à l'adoption du budget qui n'aurait pas été précédée d'un débat d'orientation budgétaire distinct dans un délai de dix semaines maximum avant le vote du budget serait entachée d'illégalité.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires, sur la base du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026.

A l'unanimité 36 voix POUR dont 5 mandats (M. Brice, M. Denaes, Mme Kitenge, M. Garcia et M. Aouad). Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires, sur la base du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026.

M. Toueilles note que Mme la Maire a fait un lapsus dès le début de ce débat d'orientations budgétaires. Elle a dit qu'ils étaient dans une situation d'extrême « complicité avec le national » alors qu'elle voulait dire « complexité ».

Mme la Maire fait remarquer à M. Toueilles qu'il dit n'importe quoi. Ils écouteront la bande d'enregistrement.

M. Toueilles assure que c'est ce que Mme la Maire a dit mais ce n'est grave.

Il donne lecture de son intervention :

« Le décalage d'un an de la retraite à 64 ans sera apparemment proposé dans le budget de la sécurité sociale. Pour que le décalage puisse avoir lieu, le parti socialiste, en ne censurant pas le gouvernement, devra voter la baisse des retraites pendant quatre ans ou la baisse de l'indemnisation des personnes atteintes de maladie chronique. »

[M. Toueilles demande ici s'il est possible de se taire]

« Les socialistes ne censureront apparemment pas Lecornu pour avoir reçu quelques miettes, donc, avec le décalage de la réforme des retraites. Ce décalage va coûter cher à l'ensemble de la population. Ceux qui vont payer ne seront pas les ultra-riches et les entreprises du CAC 40 qui se gavent sur notre dos, ce sont les jeunes, les travailleurs, les sans-emploi et les retraités.

Suppression de plus de 3 000 fonctionnaires, gel des retraites, gel des prestations sociales, gel de l'APL, baisse de la rémunération pour les apprentis, taxe sur les carburants, augmentation de la taxe sur les tickets resto et les chèques vacances, franchises médicales doublées, taxe sur les grandes entreprises qui passe de 8 à 4 Md€, taxe sur les salaires étudiants, taxe sur les maladies longue durée, retour de la TVA sur les auto-entrepreneurs. Ceci étant dit, la TVA, en plus de cela, est l'impôt le plus juste, les plus pauvres payant autant que les plus riches alors que ce sont les plus pauvres qui consomment le plus.

200 Md€ de recettes de l'État, 100 Md€ qui servent à exonérer [M. Toueilles trébuche sur le mot] les charges patronales... »

Mme la Maire fait remarquer à M. Toueilles qu'il a frôlé le lapsus...

M. Toueilles poursuit sa lecture :

« 1,3 million de personnes en situation de handicap vont perdre du pouvoir d'achat avec le gel de l'AAH. 1,8 million d'allocataires du RSA vont perdre du pouvoir d'achat. 13 millions de familles vont subir le gel des allocations familiales. 13 millions de malades chroniques vont perdre jusqu'à 850 € par an. 17 millions de retraités vont voir leur pouvoir d'achat baisser. 18 millions de personnes vont voir leur impôt sur le revenu augmenter... »

Mme la Maire fait observer à M. Toueilles qu'il est quand même un peu hors sujet. Ils sont là sur le débat d'orientations budgétaires de la Ville de Malakoff et non sur loi de finances qui est actuellement

en cours de discussion à l'Assemblée nationale. Mme la Maire prie M. Toueilles de ne pas tout mélanger.

M. Toueilles dit qu'il est en plein dedans.

Mme la Maire n'est pas d'accord. De plus, M. Toueilles vient de dire que la TVA était l'impôt le plus juste et qu'il a donc sacrément fourché aussi sa langue... Elle lui propose donc d'intervenir sur le débat d'orientations budgétaires de la Ville de Malakoff et non sur la PLF.

M. Toueilles fait valoir le fait que M. Oliveira a parlé du débat national aussi au début de son intervention.

Mme la Maire précise que M. Oliveira a contextualisé la complexité de travailler dans ce cadre-là, ils ne sont pas en train de faire la liste de courses de tous les renoncements de la macronie.

M. Toueilles dit qu'il va y venir et poursuit sa lecture :

« Le parti socialiste trahit une fois de plus en validant avec la droite un budget qui entraînera de plus en plus d'austérité.

Venons-en au rapport d'orientations budgétaires qui nous est présenté ce soir et qui définit le budget primitif 2026 comme « un budget de reconduction des équilibres votés pour le budget primitif 2025 ».

Je rappelle que notre groupe avait voté contre le budget 2025. Le rapport d'orientations en reprend les lignes directrices. Le cadre est posé page 6 dans lequel le projet de budget est élaboré : « Un effort de 5,3 Md€ imposé aux collectivités territoriales ».

5,3 Md€ qui vont manquer aux services publics des collectivités territoriales, à leurs agents et à leurs investissements.

5,3 Md€ qui vont contribuer aux 211 Md€ d'aides annuelles aux entreprises.

5,3 Md€ qui vont alimenter le budget de guerre.

Comme les précédents, le budget primitif 2026 est basé sur l'accroissement de la pression fiscale supportée par la population. 32,7 % de hausse de rentrées fiscales entre 2022 et 2025. Il poursuit la compression des dépenses de fonctionnement et tout particulièrement des dépenses de personnel avec un recours accru aux contractuels qui représentent un tiers des emplois permanents.

Le rapport vante le désendettement continu de la commune mais cette tendance agit au détriment des investissements urgents et nécessaires à la satisfaction des besoins de la population. Et ce n'est pas l'emprunt de 8 M€ souscrit en 2025 pour l'acquisition d'un bien immobilier sans que soient connus ni la nature exacte du projet correspondant, ni son coût qui viendra contredire ce constat.

Pour notre part, nous réaffirmons qu'en opposition à ce budget de continuité, un budget de rupture est nécessaire pour 2026.

Un budget qui prévoit le maintien des effectifs des personnels territoriaux et non leur réduction.

Un budget qui, conformément à la délibération du conseil municipal du 9 avril 2025, compense la baisse de 10 % des salaires des agents en congé maladie décidée par le gouvernement.

Un budget de rupture qui se traduise a minima par le rétablissement au niveau de 2022 des budgets jeunesse (soit + 26 000 €), cadre de vie (+ 61 000 €), vie de quartier (soit + 23 000 €), associations (+ 130 000 €).

Un budget qui tendrait vers une baisse des tarifs pour les centres de loisirs, les crèches, les activités culturelles et sportives mais aussi pour la gratuité pour les cantines scolaires.

Alors, oui, pour ce budget de rupture il y a besoin plus que jamais d'élus qui refusent de relayer les politiques gouvernementales d'austérité et qui aident à la mobilisation unie pour récupérer les moyens financiers nécessaires en prenant sur les milliards de la spéculation et de l'économie de guerre. »

M. Vernant donne lecture de son intervention :

« Cela a été dit, le budget 2026 s'inscrit dans un contexte très compliqué pour les collectivités territoriales qui doivent subir la saignée imposée par le gouvernement. Après une baisse des aides de 5,2 Md€ l'an dernier, le gouvernement évoque désormais 4,7 Md€ d'économies supplémentaires, un chiffre qui, évalué par les experts, est en réalité autour de 9 Md€, notamment du fait de la hausse de la cotisation des collectivités locales de 1,4 Md€ à la caisse de retraite des agents locaux d'une part mais aussi en raison des coupes sombres dans les budgets notamment de la culture, du sport et du logement. 9 Md€ supplémentaires, cela fait presque 15 Md€ en deux ans.

C'est donc moins de moyens pour le logement alors que le temps d'attente pour un logement de la Métropole du Grand Paris est de dix ans.

Moins de moyens pour les écoles alors que 15 000 postes ont déjà été supprimés entre 2017 et 2024.

Moins de moyens pour la transition énergétique puisque le fonds Vert qui vise à soutenir les projets écologiques des collectivités locales pourrait subir une division par deux de son montant.

C'est une raison supplémentaire pour nous de voter la motion de censure de demain à l'Assemblée nationale.

Face à cela, le choix du calendrier nous laisse perplexe. Alors que l'incertitude politique et budgétaire est à son paroxysme – parce que, certes, M. Lecornu ne va peut-être pas tomber demain mais peut-être dans un ou deux mois –, il nous semble que cela devrait logiquement nous inciter à prendre le temps d'y voir plus clair. Or, vous faites plutôt le choix d'accélérer en présentant vos orientations budgétaires en octobre plutôt qu'en novembre. Habituellement, en période électorale l'usage est de reporter le vote du budget après les élections. J'entends vos arguments techniques mais du point de vue de la situation politique cela nous semblerait un peu plus logique. Mais vous faites le choix, du fait de la tenue des élections municipales, de reconduire pour l'essentiel le budget 2025 et nous en prenons acte.

Sur les priorités, nous partageons bien sûr votre volonté de renforcer l'action de la Ville pour la transition énergétique. Nous soutenons notamment le projet de géothermie qui se déploie peu à peu à Malakoff.

Concernant les projets de construction à Barbusse, nous sommes dans une sorte de vigilance bienveillante. Nous venons d'approuver une étape importante d'une partie du projet mais il y a encore beaucoup de travail et nous continuerons à défendre un équilibre entre réponse à la demande de logements et maintien du cadre de vie, notamment en ce qui concerne les espaces verts. Nous aimerais par ailleurs avoir au plus tôt l'actualisation de la carte des sites puisque celle présentée ce jour avec la délibération ne porte que sur une partie du projet et que la carte en ligne date de plusieurs années. Bien entendu, ces projets doivent se faire en concertation, en co-construction avec les habitants.

Nous nous interrogeons à ce sujet une nouvelle fois – c'est ma marotte – sur le projet de déménagement des courts de tennis. Madame la Maire, vous vous êtes engagée à trouver une solution et je ne doute pas de votre parole mais il est maintenant nécessaire d'avancer. Une proposition de l'USMM est désormais sur la table. Il est en effet proposé par l'USMM d'implanter à Youri-Gagarine, sur l'ancien emplacement du collège Henri-Wallon, non seulement les cinq courts de tennis pour remplacer ceux de la dalle Védrine mais aussi deux courts de padel et une aire de jeux pour les enfants. Ce projet semble compatible avec votre projet initial puisque sur la carte que je viens d'évoquer à l'instant – la carte datant de plusieurs années accessible en ligne – il était envisagé à cet emplacement de créer un espace de loisirs en plein-air. On pourrait donc très bien planter à cet endroit les courts de tennis et de padel ainsi que l'aire de jeux pour enfants. Nous souhaitons que cette proposition soit étudiée sérieusement et, si elle ne vous convient pas, nous sommes prêts à écouter vos contre-propositions pour ne pas laisser tomber le club de tennis à Malakoff.

Nous souhaitons également qu'un travail soit fait concernant le statut des agents. Nous ne nions pas les contraintes budgétaires qui font que partout les collectivités sont de plus en plus contraintes de recourir à des contractuels. En revanche, nous pensons que le système de primes, le RIFSEEP, doit être revu car, même si par nature il vise à favoriser les postes qualifiés, il est cependant trop favorables aux cadres.

Enfin, nous souhaitons une réflexion sur la question du stationnement. Nous sommes opposés, comme je l'ai déjà dit, au projet de privatisation des verbalisations qui risque de pousser la société désignée à faire du chiffre. Concernant le stationnement payant en général, nous entendons votre argument de lutter contre les voitures-ventouses mais nous maintenons notre proposition que les Malakoffiots puissent bénéficier gratuitement d'une carte de stationnement par voiture et par foyer. Nous avons conscience que cela représente un budget, nous savons la difficulté du cadre budgétaire mais nous pensons que ce serait une mesure nécessaire pour soutenir le pouvoir d'achat des habitants qui subissent déjà l'inflation de plein fouet.

Madame la Maire, pendant presque quatre ans nous avons fait le choix à l'Union populaire, malgré notre exclusion de la majorité, d'une opposition constructive. Même si nous avons des divergences – et c'est bien normal – nous ne croyons pas qu'elles soient insurmontables. Nous sommes prêts à travailler avec la majorité municipale mais encore faut-il que chacun fasse un pas vers l'autre. Nous restons donc disponibles pour échanger autour de ce projet de budget. »

Mme Parmentier constate que l'on reproche souvent ici des manquements à la démocratie alors que cette assemblée est particulièrement ouverte en termes de démocratie. En effet, Mme Parmentier entend beaucoup de choses en dehors du débat d'orientations budgétaires. Elle ne sait pas si elle-même aurait autant de patience que Mme la Maire pour entendre parler des tennis, d'implantation et d'urbanisme alors que l'on ouvre le débat sur les orientations budgétaires.

Par ailleurs, s'invitent ici des débats de l'Assemblée nationale avec de hauts représentants, sans que l'on sache à quel titre ni de quoi ils sont représentants ni de quel parti ils sont pour accuser d'autres

membres de cette majorité d'être des traitres, et alors qu'ils ont quand même péché de leur côté pour se faire aussi éliminer de leur parti politique.

Hormis ces débats passionnants, Mme Parmentier pense que le sujet aujourd'hui est le débat d'orientations budgétaires. Beaucoup d'élus se sont étonnés mais elle ne connaît pas une collectivité aujourd'hui qui ne vote pas un budget, quand même bien elles vont être soumises à des élections. Il s'agit simplement de prolonger l'action municipale. Par ailleurs, les incertitudes sur le budget de l'État étaient déjà là l'année dernière mais la commune était quand même obligée de commencer l'exercice budgétaire qui débute chaque année au même moment et qui suit exactement le même calendrier. Mme Parmentier ne comprend donc pas la nature de ces interventions. Il convient en effet d'analyser en avance les évolutions connues qui vont venir grever le budget et faire face à ces nécessités d'équilibrer ce dernier puisque, comme l'a rappelé M. Oliveira, ils doivent voter le budget à l'équilibre.

M. Rajzman remercie – car cela n'a pas été fait – les services pour le document mais surtout M. Oliveira pour le PowerPoint présenté. C'est bien la première fois en effet dans ce conseil municipal qu'ils ont ce type de présentation avec un magnifique écran numérique. Cela permet d'avancer sur les projets pédagogiques car sur un sujet aussi complexe que les sujets financiers il est très bien de vulgariser, pour les élus comme pour le public présent dans la salle, et de pouvoir apporter un angle pédagogique. D'ailleurs, pourquoi ne pas aller un peu plus loin en filmant un jour les conseils municipaux afin de pouvoir partager cette approche pédagogique sur les projets et les budgets ? C'est tout à fait dans l'idée de la transparence que M. Rajzman a défendue à plusieurs reprises dans cette assemblée.

M. Rajzman tient ensuite à s'excuser auprès de certains élus car il ne va parler que de Malakoff et non de l'international.

Certes, il y a l'avenir mais il y a aussi le passé et quand on regarde à dix ans – mesure suivie par M. Oliveira – on s'aperçoit que le budget était de 53 M€ contre 71 M€ aujourd'hui, soit une augmentation de 35 % qui a pu être obtenue grâce à l'augmentation des impôts et en particulier de la taxe foncière. M. Rajzman a fait le calcul et constaté que cette taxe foncière avait en effet augmenté de 35 % sur dix ans à Malakoff. La difficulté est la suivante : il n'y a pas que les personnes aisées qui sont propriétaires. Sur les 33 % de propriétaires à Malakoff on trouve en effet des classes populaires, des ouvriers, des familles de Malakoffiots qui sont là depuis très longtemps. Quand la majorité municipale augmente autant la taxe foncière, elle œuvre finalement dans le mauvais sens – LFI le soutiendra peut-être dans ce sens-là !

M. Rajzman relève qu'il est question de transition dans le document mais le mot « écologique » n'y figure pas une seule fois. Il regrette qu'il ne soit pas davantage question d'écologie et de transition écologique. Par ailleurs, que s'est-il passé avec le budget Vert ? Voilà cinq ans que la majorité municipale parle de budget Vert mais il n'en a rien vu pour l'instant.

D'autre part, mais toujours sur le même sujet, M. Rajzman a l'impression que l'on a laissé tomber l'objectif de 30 % des investissements fléchés vers le développement durable et l'écologie. Il n'a pas vu grand-chose dans le PPI qui est présenté sans être détaillé.

Il applaudit le projet de géothermie, mais n'aurait-il pas fallu au préalable isoler les bâtiments publics et les logements qui sont pour beaucoup des passoires thermiques ? Si rien n'est fait en ce sens, la géothermie ne sert à rien.

Les élections municipales vont arriver relativement vite et il semble important aux élus de Malakoff Plurielle d'avoir plus que jamais une stratégie, une vision et des objectifs clairs qui doivent être systématiquement accompagnés d'indicateurs pour pouvoir mesurer, évaluer les politiques publiques. Or, il y a très peu d'indicateurs ; même si l'on en trouve en effet un peu dans ce document via des comparaisons avec notamment Vallée Sud - Grand Paris, il faut aller encore plus loin sur les indicateurs de gestion.

M. François voudrait, au nom du groupe Malakoff en commun, communistes, citoyen·nes, remercier les services et les élus qui ont pris leur part dans l'élaboration du document qui a été présenté ce soir, et remercier évidemment M. Oliveira.

Il donne lecture de son intervention :

« La construction de ce rapport d'orientations budgétaires est le fruit d'une réflexion commune à l'ensemble de la majorité et notre groupe y est évidemment favorable. Nous avons pris l'habitude – je dirais même la saine attitude – depuis plusieurs années de présenter notre rapport d'orientations budgétaires et notre budget primitif avant le 31 décembre de l'année précédente dans un souci de cohérence budgétaire, de meilleur confort de travail pour les directions qui savent ainsi dès le début de l'année civile de quel budget elle disposeront, et afin de pouvoir le cas échéant lancer dès janvier les dépenses d'investissement programmées.

Évidemment, et cela a été rappelé plusieurs fois, nous devons construire notre trajectoire budgétaire dans un contexte rendu particulièrement opaque par l'incapacité de l'État de donner des perspectives claires sur son propre budget. La crise gouvernementale provoquée par le refus obstiné du Président de la République à reconnaître démocratiquement le résultat des élections législatives qu'il a lui-même déclenchées a peu de chance de se résoudre dans des délais raisonnables. Pour autant, les collectivités locales ne peuvent attendre ; elles veulent continuer à construire du service public pour leurs concitoyennes et leurs concitoyens.

L'année 2026 sera évidemment marquée par les élections municipales et le renouvellement de notre instance. C'est en définitive aux électrices et aux électeurs qu'il reviendra de décider de l'avenir de la ville et de trancher entre les différentes listes qui se disputeront leurs suffrages. C'est pourquoi le choix affirmé dans ce rapport d'orientations budgétaires de reconduire pour l'année 2026 les grands équilibres et les priorités politiques de 2025 nous semble cohérent.

D'une part, ce choix donne la possibilité de continuer à travailler pour les habitantes et les habitants jusqu'au moment de l'élection. D'autre part, il soulage la prochaine majorité de la contrainte de construire et de faire voter un budget primitif en un mois à peine tout en laissant évidemment ouverte la possibilité de présenter une décision modificative qui permettra le cas échéant de redéfinir ses priorités.

Enfin, cette solution permet de continuer à être utile et efficace pour le service public communal. Ainsi, en maintenant notre calendrier budgétaire malgré le retard préoccupant pris par l'État, nous assurons la poursuite des investissements d'avenir pour Malakoff – je pense par exemple à la Maison des Solidarités, au centre de vacances de Genève et à la Maison des Femmes qui ont été cités – et nos efforts constants pour l'entretien de notre cadre de vie.

Pour toutes ces raisons, nous sommes favorables aux orientations portées dans ce rapport. Je vous remercie. »

M. Cardot souhaiterait juste répondre à M. Rajzman sur le logement social et sur la situation des logements. M. Rajzman n'est pas le représentant de l'opposition au conseil d'administration, peut-être le sera-t-il dans la prochaine mandature, mais au moins M. Cardot aura plaisir à lui communiquer quand même quelques éléments. Il ne sait pas à quel titre d'ailleurs M. Rajzman parle du logement social...

M. Rajzman ne parlait pas du logement social mais du logement en règle générale.

M. Cardot annonce, concernant le logement social, qu'ils présenteront au prochain conseil municipal la situation de la cité des Poètes avec l'objectif de rénover 10 % du patrimoine. Avec 22 M€ d'investissement, c'est un très beau projet et il est utile que tous les élus de Malakoff en soient informés.

Au niveau de Malakoff Habitat, dont la Ville de Malakoff est l'actionnaire principal, un bilan sera fait de ce qui a été réalisé ces dernières années en investissement justement pour la qualité et l'amélioration des logements en matière d'économie d'énergie. Ils ont ainsi réhabilité la résidence Mermoz, le 5 rue Gambetta et la tour Jules-Guesde. Ils ont un plan stratégique du patrimoine qu'ils évaluent sur dix ans à 90 M€, ce qui est énorme. Bien entendu cela demande des moyens financiers difficiles à avoir compte tenu de la situation de plus en plus complexe, sans compter les nouvelles inquiétantes annoncées hier par l'AORIF qui viennent s'ajouter à tous les mauvais coups qu'ils ont pris notamment ces dernières années.

En attendant, M. Cardot informera avec plaisir les élus du conseil municipal de la situation du logement social. Ils pourront ainsi constater et être fiers de ce que Malakoff Habitat, dont la Ville est propriétaire à 83 %, a fait dans cette dernière mandature.

M. Aarsse indique que c'est le dernier DOB de la mandature et tient à remercier les services et M. Oliveira pour tout le travail qui a été fait. Il souligne l'évolution et les progrès en termes de présentation du rapport, rappelant qu'au mandat précédent ils se battaient avec de pauvres tableaux Excel imprimés en petits caractères qui rendaient la lecture difficile. Le travail fourni aujourd'hui est de belle qualité et beaucoup plus pédagogique, comme cela a été dit, ce qui facilite la compréhension pour tout le monde et en particulier pour les élus.

M. Aarsse est d'accord avec M. Rajzman sur la question du budget Vert. Si le budget Vert, obligatoire, ne doit pas apparaître nécessairement dans le DOB, il peut néanmoins être une orientation budgétaire dans le sens où il représente l'impact du budget de la Ville sur la transition écologique. C'est donc véritablement un choix politique, un choix d'orientation et cette réflexion sur les investissements de la Ville en matière de transition écologique pourrait apparaître beaucoup plus.

Concernant la dette, la municipalité a en effet mené un travail de désendettement, et c'est tant mieux. Toutefois, une Ville n'est pas un ménage qui doit être jugé à l'aune de son endettement. C'est

pourtant la logique que suit le Département des Hauts-de-Seine qui n'est pas endetté mais au contraire en excédent (550 M€ il y a quelques années), arguant que c'est de la bonne gestion. Or, ce n'est pas de la bonne gestion, le Département n'est pas là pour mettre de l'argent de côté mais pour investir dans des services publics car c'est là sa mission. De fait, si le désendettement est une bonne chose, M. Aarsse pense qu'il faut faire attention au sous-endettement, et il pense que la Ville va vers un sous-endettement. Pour aller plus loin il fait observer que la Ville a certes baissé la dette, mais c'est la dette financière, car la dette se voit aussi sur le patrimoine : ne pas faire les investissements sur l'entretien du patrimoine, c'est aussi créer une dette pour les générations futures.

Outre le PPI, la Ville a mis en place cette année un PPE (plan pluriannuel d'entretien) pour les bâtiments, etc., ce qui permet de se projeter dans l'avenir, et il y a beaucoup à faire.

Même si ce n'est pas très orthodoxe, M. Aarsse pense qu'un plan sur le parc bâtiementaire pourrait être ajouté. Qu'y a-t-il dans ce parc bâtiementaire et pour quels projets ? De quoi y a-t-il besoin, à quoi faut-il renoncer ? Il convient aussi de se projeter dans l'avenir et ne pas rester uniquement dans un aspect conservateur, ne pas conserver du patrimoine pour du patrimoine, mais avoir du patrimoine pour des projets. Et si ce n'est pas pour faire des projets, peut-être faut-il vendre certaines choses pour investir ailleurs parce que la Ville a en fait du retard. Les habitants le disent régulièrement, la Ville a du retard sur l'état des écoles, sur les centres de vacances, sur la voirie, sur les végétalisations, etc. Tout cela sera-t-il traité dans les prochains budgets au fil de l'eau, à l'horizon 2050 ou 2060, ou bien faut-il traiter des choses en priorité pour essayer de rattraper le retard ? M. Aarsse se félicite que des travaux aient été réalisés cet été dans les écoles car c'était nécessaire. Néanmoins, quand on se dit « Ville amie des enfants » mais que les classes sont surchauffées avec des enfants qui n'arrivent pas à étudier, il faut changer les priorités. Certes, 500 000 € de travaux ont été faits dans les écoles cet été mais M. Aarsse pense qu'il faudrait investir davantage. Il ne faut pas que la limite soit budgétaire mais la capacité à faire.

C'est donc une vraie question d'orientations budgétaires sur ce que la municipalité souhaite réaliser ces prochaines années, sur ses priorités, et se demander s'il ne faut pas enclencher une vitesse supérieure.

Concernant le personnel et la pyramide des âges, entre 25 et 28 % des employés de la Ville vont partir à la retraite, ce qui pose question. Il faut savoir que, dans le même cas, certaines grandes institutions comme la sécurité sociale ont entamé un plan sur plusieurs années pour anticiper les recrutements et s'organiser. La Ville de Malakoff manque encore d'une GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences), ou plutôt désormais d'une GEPP qu'il lui faudrait mettre en place.

Enfin, M. Aarsse se félicite que la Ville ait acquis avec SONEPAR de nouveaux parkings dont la location viendra s'ajouter au budget des parkings. C'est là encore un progrès à souligner.

M. Bresset sera très bref et s'exprimera uniquement sur le rapport d'orientations budgétaires de la Ville de Malakoff. Les élus de Renaissance Malakoff tiennent tout d'abord à féliciter M. Oliveira et les rédacteurs de ce rapport pour leur très bon travail détaillé et approfondi sur le plan technique. Comme la majorité municipale doit s'en douter, ils n'en partagent pas toutefois toutes les orientations politiques.

M. Tauthui félicite les services ainsi que M. Oliveira pour ce document et la présentation PowerPoint qui a permis de comprendre certains éléments.

Dans ce DOB il est indiqué que « L'objectif de la Ville est de maintenir la situation financière avec un taux d'épargne de 10 % et une capacité de désendettement inférieure à 8 ans pour conserver sa marge et sa main-d'œuvre. » Toutefois, les chiffres montrent plutôt une augmentation du budget, une augmentation des charges de personnel et autres, alors qu'il est dit que la Ville maintient un taux d'épargne de 10 % et une capacité de désendettement, ce que M. Tauthui ne comprend pas. Il est par ailleurs indiqué 8,3 M€ d'endettement pour le fameux projet SONEPAR. Or, il a été dit plus tôt que la Ville ne dépenserait que 4 M€ puisque les autres 4 M€ étaient pris en charge par le Département. L'endettement 2024-2025 était à 34,2 M€ ; pour 2025-2026 il est à 30,9 M€, plus les 8 M€. Quel est le chiffre réel de cet endettement ?

Comme l'a rappelé M. Rajzman, il est dommage que l'écologie, dont il est pourtant souvent question, ne reste qu'une promesse, que des annonces pour cette fin de mandature.

En revanche, M. Tauthui comprend que le DOB soit présenté aujourd'hui puisque la situation nationale était la même l'année dernière. Ils avaient pu débattre et avancer sur ces orientations, ce qui est bonne chose.

À moins que M. Tauthui ne l'ait pas vue, il manque la partie consacrée à l'économie solidaire, qui avait pourtant été présentée l'année dernière. La population souffre et il faudrait encore mettre un budget sur cette partie pour mettre la solidarité en avant.

Il souhaiterait par ailleurs des informations sur l'école PVC qui devait fermer et dont il devait être question en 2026. Qu'en est-il aujourd'hui ? Les bâtiments vont-ils être vendus ou l'école sera-t-elle reconstruite ? Il s'agit de la fin de la mandature, le projet est-il repoussé à la prochaine ? Concernant la titularisation des agents, M. Tauthui constate qu'il y a beaucoup de CDD. Ces agents sont-ils là toujours en remplacement ou s'agit-il d'emplois fixes contractualisés ? Il s'étonne également de voir qu'en 2024-2025 il y avait 681 agents et 46 vacataires et saisonniers contre 702 agents et 114 vacataires et saisonniers en 2025-2026. Quelle augmentation ! Comme M. Oliveira l'a dit, quasiment 100 % des postes de son service sont pourvus, ce qui est une bonne chose, mais comment la Ville fait pour financer tout cela ?

M. Oliveira a oublié de remercier les services, ce dont il s'excuse, et profite donc de cette prise de parole pour le faire. Il les remercie pour le travail accompli et pour le temps consacré à élaborer ces documents, notamment la direction financière et la direction générale qui l'accompagnent sur ce sujet.

Sur la hausse des impôts, comme M. Oliveira le dit chaque année et comme il le répètera cette année encore, la taxe foncière a augmenté à Malakoff deux fois, en 2015 et en 2023, année où elle est passée de 32 à 35 %. Chaque année dans le PLF, l'Etat décide d'augmenter la valeur foncière ; encore une fois, ce n'est donc pas de la responsabilité de la commune. Sur cette mandature, les impôts ont augmenté uniquement en 2023 et il est faux de dire que la Ville les a augmentés de 32 %. En 2023 et 2024, au moment du Covid, les bases avaient augmenté de 6,8 %, ce qui est quand même assez important, et la commune ne fait que répercuter les décisions prises par l'Etat. M. Oliveira aimeraient donc bien que ce sujet, qui sera probablement un sujet pendant la campagne, soit correctement abordé, que l'on ne dise pas que la Ville a augmenté de 35 % les impôts car c'est faux. À l'intention de M. Tauthui, l'achat concernant le terrain SONEPAR pour 8 M€ va se faire dans le mois qui suit puisque Mme la Maire a délégation pour la signature, mais la subvention ne sera accordée qu'en 2026. Il y aura de fait un décalage, si bien que la Ville va devoir emprunter 8 M€ pour cet achat. Comme indiqué dans le PowerPoint, l'emprunt passera donc de 31 à 39 M€, il n'y a aucun souci là-dessus. La délibération doit passer au Conseil départemental le 4 décembre, de mémoire, et c'est à ce moment-là que le plan à trois ans pour la commune de Malakoff passera. Le Département ne versera pas les 4 M€ d'ici la fin de l'année mais en février ou mars, d'où ce décalage qui n'a donc rien de choquant.

Concernant le budget Vert et les 30 % d'investissement, M. Oliveira indique à l'intention de M. Rajzman qu'il en a reparlé récemment à M. Strauss. Ils ont en fait ouvert des dossiers mais n'ont jamais pu aller jusqu'au bout pour la simple raison que l'équipe n'était jamais au complet. Ils avaient pourtant cet objectif, avec la direction générale, d'avancer sur ce sujet mais les problèmes de recrutement n'ont pas permis d'avancer. En attendant, tous les travaux entrepris par exemple dans les écoles ont eu tous pour but de diminuer les consommations d'énergie. C'est le cas notamment pour l'école Paulette-Nardal, une véritable passoire énergétique qui a été transformée en quelque chose de formidable, et toutes les rénovations vont dans le même sens. Pour rappel, en 2022, au début du conflit en Ukraine, le gaz et l'électricité avaient augmenté de 30 %. À ce titre, M. Oliveira se félicite lui aussi du projet de géothermie qui est tout de même une avancée considérable. Les marges ainsi dégagées pour les bâtiments concernés pourront être consacrées à autre chose. M. Cardot a parlé tout à l'heure du logement social et il faut savoir que la géothermie va contribuer aussi à l'amélioration des bâtiments et à la diminution des charges pour les locataires. L'ensemble des élus ne peuvent donc que se féliciter de cet investissement ; d'ailleurs, les délibérations concernant la géothermie ont de mémoire été votées à l'unanimité.

M. Rajzman a réclamé des indicateurs de gestion. Ce qui a été fait n'est qu'une première étape et M. Oliveira continuera d'améliorer les choses s'il est encore là dans les prochaines mandatures. Il n'oublie pas les remarques que fait régulièrement M. Rajzman et ce n'est pas faute d'y penser ; une première réunion a eu d'ailleurs lieu sur ce budget Vert mais la personne dédiée à ce sujet est partie au moment de la mise en place.

M. Rajzman remercie M. Oliveira pour ces précisions. Concernant le budget Vert, la Ville a manqué de personnels pendant quatre ans, ce qu'il peut comprendre : des agents sont partis et le recrutement est difficile.

Que M. Cardot ne voit pas une attaque dans sa remarque car c'est tout le contraire : ils ont déjà échangé sur ce sujet ici même et M. Rajzman l'avait félicité sur le travail réalisé sur les logements sociaux pour l'isolation thermique et les travaux. Il avait même conseillé à la Ville de prendre conseil auprès de lui sur les bâtiments puisque c'est là que le bât blesse. Ils auraient en effet dû commencer les diagnostics sur les bâtiments publics peut-être même en début de mandature, alors que cela va

être tout juste fait. C'est cela, le sujet : bravo pour la géothermie mais pourquoi chauffer des bâtiments qui sont des passoires thermiques ?

Mme la Maire remercie dans un premier temps Mme Parmentier qui a rappelé sa patience dans ce conseil municipal. Cela vient contredire l'idée qu'elle serait toujours dans une dérive totalitaire et permanente, n'ayant pour seul but que celui de museler l'opposition. Elle pense qu'ils sont tous responsables ici, qu'ils voient et entendent ce qu'il se passe ailleurs, et en matière d'expression elle croit que le conseil municipal de Malakoff est quand même assez exemplaire. Chacun ici a le droit de s'exprimer dans le cadre de ce qui a été fixé sur le règlement intérieur, à savoir un temps de prise de parole de cinq minutes par élu, y compris à deux reprises. Mme la Maire ne pense donc pas qu'elle les muselle à chaque fois.

Ce qui est parfois un peu pénible, c'est la fâcheuse tendance de certaines personnes à profiter d'une délibération pour refaire le débat national sur des sujets qui ne concernent que la Ville. Comme l'a dit M. Oliveira, un ROB se fixe forcément dans un contexte national et c'est pour cela que quelques grandes indications, quelques grandes masses sont données, mais sans y passer trois heures. Ils pourraient en effet refaire la loi de finances indéfiniment car chacun ici a de très bonnes raisons de penser qu'il serait possible de faire autrement, avec y compris de bonnes idées, mais chacun peut faire entendre sa voix dans son parti respectif ou auprès de son député.

M. Vernant a une notion toute particulière de la critique constructive et de la volonté d'avancer collectivement. Mme la Maire trouve en effet très "gonflé" de sa part de venir ici se faire le porte-parole de l'unique section de tennis parce que ce n'est pas un projet USMM, c'est un projet de la section tennis qui a pris sur elle de diligenter un cabinet d'architecte à ses frais pour faire une proposition de terrains de tennis. Pour rappel, et comme M. Vernant est très attaché à la démocratie et à la consultation puisqu'il n'a de cesse de le dire, cette parcelle visée par le tennis est celle de l'ex-futur collège Wallon et avait fait aussi l'objet d'engagements municipaux par le passé. Ces engagements ont été de ne pas y construire de logements, de discuter avec la population de ce que la commune pourrait y faire et de désimperméabiliser les sols. Or, M. Vernant parle d'un projet qui imperméabiliseraient totalement les sols, c'est donc surprenant. Libre à lui et à la section de tennis de défendre ce projet mais, ce qui est sûr, c'est que la municipalité a pris l'engagement de trouver des solutions pour cette section tennis qu'elle souhaite absolument conserver. Une équipe technique travaille au service des sports avec les bâtiments communaux et au moment voulu, au moment où les avancées seront un peu plus concrètes, elle saura rencontrer la section tennis mais aussi l'ensemble de l'USMM puisqu'ils sont là dans le cadre d'un schéma directeur des équipements sportifs en cours de réalisation. M. Pouillé pourra revenir vers M. Vernant pour lui apporter des détails ainsi que M. Aarsse qui est également sur les bâtiments communaux. Cela demandera simplement un peu de temps.

Concernant la dette, Mme la Maire rassure M. Aarsse : avec 31 M€ la Ville est quand même loin de friser le sous-endettement. En revanche, cet endettement a été stabilisé et heureusement car c'est ce qui permet aujourd'hui d'acheter SONEPAR. Démonstration est donc faite que la Ville a une gestion rigoureuse des finances. Il faut à ce titre saluer le travail de M. Oliveira et de toutes les directions de la Ville qui travaillent en ce sens avec la direction générale. Certes, la municipalité a du retard dans ses bâtiments communaux parce que, comme le sait très bien M. Aarsse puisqu'il s'agit de sa délégation, ce n'est pas tant les travaux qui manquent mais, comme cela a été dit à plusieurs reprises pendant presque six ans, c'est la capacité à faire de la Ville qui a péché. Et M. Aarsse le sait d'autant mieux que c'est toujours sa délégation et qu'ils ont mis deux ans et demi, voire trois ans, à restructurer totalement le service des bâtiments communaux, ce qui n'était pas une mince affaire.

Si la Ville en effet ne manque pas de personnels sur certains secteurs – puisque M. Aarsse a fait aussi référence à la pyramide des âges, laquelle concerne toutes les collectivités locales –, si elle n'a pas de problème de recrutement sur la plupart des catégories d'emplois, c'est moins le cas sur certaines, notamment sur la petite enfance et, là encore, comme dans toutes les collectivités locales. Avec le service RH et la direction de la petite enfance, de vraies mesures, un vrai projet ont été mis en place qui ont enfin permis aujourd'hui de stabiliser la situation. Même si ce n'est pas encore parfait, la pente a tout de même été bien remontée et la Ville a ainsi du personnel formé et à hauteur de ses besoins.

Il y a en revanche des problèmes de recrutement pour les ingénieurs, les cadres techniques, et ce n'est pas qu'à Malakoff. La concurrence est forte en effet, notamment avec le secteur privé mais aussi avec les plus grosses collectivités locales d'Ile-de-France. La Ville de Malakoff ayant par ailleurs quasiment tout en régie, il lui faut tenir. De manière générale, si la municipalité a péché sur ce sujet, elle a depuis réussi à restructurer et à avoir des personnels au niveau souhaité, qui sont en ordre de

route et qui travaillent aujourd'hui avec la Directrice générale adjointe pour élaborer un schéma directeur. Ils ont mis l'argent qu'il fallait l'année dernière et en remettront cette année ainsi que la suivante si la majorité en place est reconduite.

M. Toueilles revient sur une remarque de Mme la Maire suite à son intervention : il est en effet d'accord sur le fait que la TVA est l'impôt le plus injuste.

Concernant les prises de parole et la demande de recentrer sur Malakoff, uniquement Malakoff, M. Toueilles ne sait pas s'ils sont le village gaulois isolé du monde et de la France, isolé des budgets nationaux, mais quand il entend ce genre de réflexion il se dit que c'est une déconnexion totale avec la réalité. Le problème en effet est ce que fait l'État avec les 5,3 Md€ ou peut-être plus qu'il va demander aux communes. M. Toueilles est désolé mais quand il dit que le parti socialiste ne va pas censurer le gouvernement et donc le budget qui va être mis en place, il est en plein dans le débat.

Il remercie ensuite M. Aarsse à qui il souhaite la bienvenue : celui-ci vient de faire le constat que les élus LFI Malakoff et Citoyens font depuis maintenant trois ans. A-t-il mis trois ans à faire ce constat du manque d'investissement ? En tout cas eux l'ont fait depuis bien longtemps. C'est pour cette raison qu'ils sont cohérents et qu'ils ont voté tout à l'heure contre la délibération pour l'achat de SONEPAR qui va coûter 8 M€. Ils sont donc d'accord, il aurait fallu faire des travaux dans les écoles, dans les centres de vacances et investir bien différemment sur l'éducation, la santé, etc. Il était possible de faire plein d'investissements sur cette mandature qui n'ont pas été faits. La majorité parle d'achat cohérent pour SONEPAR mais M. Toueilles est désolé, ces 8 M€, c'est de l'argent qu'ils ont économisé sur les autres années, et c'est de l'argent qui aurait dû être utilisé pour des besoins bien plus importants pour les habitants de Malakoff.

M. Toueilles souhaite en tout cas pour ce constat la bienvenue à M. Aarsse à qui il ne reste plus qu'à quitter la majorité car, s'il n'est plus d'accord sur le budget, c'est l'heure du départ.

M. Oliveira souhaiterait rectifier des chiffres qu'il a donnés sur l'investissement car il y a un décalage d'un an. M. Toueilles peut donc noter les chiffres suivants :

- 2022 : 16,5 M€
- 2023 : 17,8 M€
- 2024 : 18,2 M€
- 2025 : 22 M€, hors SONEPAR.

M. Toueilles en déduit qu'avec SONEPAR cela fait 30 M€ pour 2025, c'est bien ce qu'il disait tout à l'heure. Il remercie M. Oliveira pour ces précisions.

Mme la Maire remercie les élus de ce débat et demande à l'assemblée de bien vouloir prendre acte de la tenue du débat budgétaire pour l'exercice 2026. Elle note qu'il n'y a pas de réfractaire.

BATIMENTS COMMUNAUX

DEL2025_125 : Autorisation donnée à Madame la Maire de déposer une déclaration préalable de travaux pour la crèche Keller.

Rapporteur : M. Aarsse

M. Aarsse, après avoir donné lecture de la délibération, tient à préciser pour anticiper d'éventuelles questions que la crèche Helen-Keller est récente mais qu'il y a eu des défaillances d'entreprises lors de sa mise en place. Face à une entreprise qui ne peut plus honorer son contrat et qui s'arrête en cours de route il est compliqué de faire les reprises. La première option est de faire faire beaucoup de constats sur la situation pour que l'entreprise suivante puisse prendre la suite. Ils ont fait le choix d'avancer pour ne pas bloquer le chantier, ce qui a permis d'ouvrir la crèche. Il a été décidé de procéder immédiatement à des ajustements, ce qui permettra de finaliser l'ensemble de ce chantier. Comme cela a été dit tout à l'heure à l'intention de M. Tauthui, les chantiers doivent souvent faire face à des aléas ; c'est le cas ici et il était important pour la municipalité de les régler.

Lors de l'ouverture de la crèche Helen Keller, diverses malfaçons ont été observées auxquelles il convient de remédier.

Aussi, la direction des bâtiments a programmé la campagne de travaux suivante :

- Reprise des faux-plafonds et du système de ventilation
- Mise en conformité de la cuisine

- Modification de divers équipements sanitaires et de plomberie.

Ces travaux seront exécutés pendant les périodes de fermeture de la crèche.

Phase 1 – année 2025

Les travaux sont limités au remplacement complet du faux plafond (ossature et dalles) qui n'est pas adapté au fonctionnement et à l'entretien de la crèche. L'altitude du faux plafond sera également modifiée pour faciliter les opérations d'entretien.

Des ajustements doivent être réalisés sur le réseau de ventilation (gaines et bouches) et les équipements électriques pour s'adapter au nouveau faux plafond (trame et altitude).

Phase 2 – année 2026

Les travaux concernent la reprise des gaines de ventilation qui présentent de nombreux défauts : réduction de section, raccords mal ajustés, défauts d'étanchéité.

Ces travaux impliquent la dépose du faux plafond (dalles et ossatures secondaires) et des équipements électriques associés. Des reprises ponctuelles de peinture seront réalisées à la suite.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir AUTORISER Madame la Maire à déposer et signer les demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation des travaux à la crèche Helen-Keller.

A l'unanimité 36 voix POUR dont 5 mandats (M. Brice, M. Denaes, Mme Kitenge, M. Garcia et M. Aouad). Le conseil municipal autorise Madame La Maire à déposer et signer les demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation des travaux à la crèche Helen-Keller.

Mme la Maire remercie M. Aarsse pour cette délibération technique et rappelle que les travaux sont déjà en cours et même quasiment terminés.

M. Toueilles rappelle qu'il avait posé une question en commission Ville démocratique. Depuis combien de mois la crèche est-elle ouverte et pendant combien de mois en tout a-t-elle fermé pour travaux ?

Mme la Maire précise qu'une réponse avait été apportée mais Mme Ghiati va le faire à nouveau.

Mme Ghiati n'est pas aux bâtiments communaux mais répondra quand même. Après son ouverture la crèche Helen-Keller a été fermée pendant un an suite à un problème. Ce n'est pas qu'il y avait tant de travaux la première fois mais il faut rappeler que cela a eu lieu pendant une période Covid avec un arrêt d'entreprise, etc., une époque compliquée pour le secteur de l'aménagement et notamment pour les entreprises du bâtiment.

La période pendant laquelle la crèche a été fermée a correspondu aussi à elle où il a fallu faire le diagnostic, identifier les responsabilités de chacun pour l'entreprise qui était défaillante. C'est pour cette raison que cela a duré un an et non pas seulement pour les travaux. La crèche a ensuite été rouverte et la rentrée s'est faite normalement.

Ensuite, pour les raisons évoquées par M. Aarsse, pour des ajustements et pour la cuisine puisqu'il y a eu des évolutions législatives en matière de restauration chez les petits, la crèche a été fermée à partir de septembre. Pour résumer, la crèche a été fermée pour travaux, puis rouverte, puis à nouveau fermée jusqu'au 1^{er} décembre 2025. Ce n'est pas parce que les travaux seront achevés mais parce que déplacer les enfants sur une crèche et les faire revenir nécessite de nettoyer après travaux, d'aménager, de refaire les locaux, etc.

Pour préciser les choses puisque cela peut paraître compliqué, Mme Ghiati ajoute qu'une réunion d'information aux parents a eu lieu et s'est très bien passée. Il a été proposé des ajustements pour ceux notamment qui avaient des enfants à la maternelle Jean-Jaurès. Des travaux ont eu lieu dans la foulée sur Ahaulée puisque engagement avait été pris de rouvrir cette crèche, ce qui sera fait en janvier pour les sections pleines et entières. Les enfants sont donc actuellement sur Ahaulée et reviendront ensuite sur Helen-Keller.

Les attributions des places pour Ahaulée sont faites et les parents seront avertis des places disponibles. Ils rouvriront encore plus au fur et à mesure des recrutements mais il y aura bien une ouverture d'Ahaulée qui ne sera pas dans la configuration qui a été faite sur Anne-Sylvestre puisque

la crèche était toujours ouverte ; ils avaient simplement mutualisé des sections pour permettre aux personnels d'être avec leurs collègues.

M. Toueilles n'aura pas sa réponse exacte sur le nombre de mois de fermeture.

Mme Ghiati constate que M. Toueilles n'entend pas quand il n'a pas envie d'entendre. Il y a eu un an de fermeture la première fois, quand il y a eu un problème avec une dalle. Les travaux ont duré un an, ils ont rouvert puis fermé à nouveau de septembre à fin novembre, c'est-à-dire pour trois mois.

M. Toueilles en déduit que la crèche Helen-Keller aura été fermée pendant un an et trois mois depuis son ouverture en 2022.

Il est demandé ce soir l'autorisation au conseil municipal pour une déclaration préalable de travaux pour la crèche Helen-Keller, travaux qui font suite à des malfaçons observées. La direction des bâtiments a programmé de reprendre les faux plafonds et le système de ventilation, de mettre en conformité et de modifier la cuisine ainsi que divers équipements sanitaires et de plomberie.

Prendre les entreprises moins-disantes au niveau du coût quand on parle de sécurité des enfants est une véritable faute. Les élus LFI Malakoff et Citoyens préfèrent que sur ces appels d'offres la recherche de la qualité prime sur le coût. Il est invraisemblable de voir que les travaux qui avaient été faits pour les faux plafonds n'étaient pas adaptés au fonctionnement et à l'entretien de la crèche, de voir qu'il fallait reprendre les gaines de ventilation qui représentaient de nombreux défauts. De plus, ils s'interrogent aussi sur la programmation des travaux puisque la phase de l'année 2026 des travaux implique la dépose du faux plafond et des équipements électriques associés, pourtant déjà complètement remplacés lors de la phase de travaux effectués en 2025.

Pour finir, M. Toueilles répète que quand il s'agit de la sécurité et de la santé, il est évident que la qualité doit primer sur le coût, contrairement à des appels d'offres sur la communication, par exemple.

M. Tauthui constate, comme d'habitude, que les actions sont toujours faites avant de consulter le conseil municipal. Comme cela a été dit, les travaux sont en voie d'être terminés et l'on veut juste valider l'aspect technique, les élus sont donc consultés après.

Ces entreprises défaillantes avaient-elles souscrit une assurance ? Cette assurance prend-elle en charge tous les travaux pour que la Ville n'ait rien à débourser ? Ce n'est pas en effet du fait des contribuables mais du fait des entreprises et du choix de la majorité municipale.

Il a été dit que la crèche avait été ouverte et que les faux plafonds étaient tombés, ce qui veut dire que le contrôle de conformité n'a pas été bien fait. Il y a pourtant toujours un contrôle de conformité à la remise des clés pour montrer que tout fonctionne. Comment la municipalité a-t-elle pu passer à côté pour que ces faux-plafonds tombent ? Cela veut dire qu'il y a eu un problème.

Ensuite, les lois évoluent, certes, mais le bâtiment est tout récent, ce qui veut dire que les entreprises qui y travaillaient devaient être informées de ces changements car ces lois, une fois votées, demandent un peu de temps avant d'être appliquées. M. Tauthui ne comprend donc pas pourquoi ce n'est que maintenant que l'on met en conformité.

Mme la Maire remercie M. Tauthui. Il y a en effet de la conformité et même des commissions de sécurité, M. Tauthui doit savoir que tout a été fait dans les règles de l'art.

Mme Ghiati ne peut pas laisser dire des choses extrêmement graves, dire que la commune ne mettrait pas l'argent qu'il faut quand elle crée une crèche pour la sécurité des enfants. Dire cela, y compris par rapport aux personnels qui y travaillent, est extrêmement grave. Ce qu'il faut dire à tout le monde, c'est que la municipalité a mis de l'argent bien au-delà parfois de ce que de nombreuses communes font quand elles rabotent sur la petite enfance, et bien au-delà de ce que font les promoteurs quand ils construisent des crèches privées avec le risque en effet de mettre les enfants en danger. Mme Ghiati propose de préciser par e-mail le budget qui a été mis si l'opposition en a besoin. Quoi qu'il en soit, c'est une crèche pour laquelle les questions de haute qualité environnementale, les matériaux, les espaces fonctionnels pour les enfants et le mobilier ont été vues.

Elle ne peut pas laisser non plus laisser M. Tauthui dire que "des" faux plafonds sont tombés, alors qu'en réalité seule une plaque d'un faux plafond est tombée. Les parents avaient évidemment été réunis et des explications leur ont été données. Ce n'est en rien de la responsabilité de la Ville puisque l'entreprise qui est intervenue, qui devait procéder à la vérification de cette dalle du faux plafond, l'avait mal repositionnée.

Mme Ghiati ne peut pas laisser dire non plus que la Ville a mis des dalles qui n'étaient pas adaptées à une crèche puisque le même type a déjà été posé dans des établissements petite enfance. La question n'est pas de tout retirer parce que ce n'est pas adapté. Dans l'état actuel, le système de dalles – incluant la ventilation et les gaines – nécessiterait, en raison des malfaçons de l'entreprise, d'être déposé puis reposé. Or, la Ville ne veut pas courir le risque que ce type de situation se

reproduise. Le choix a donc été fait de changer évidemment ce faux plafond puisque qu'il y aura besoin d'intervenir à nouveau pour reprendre des gaines de ventilation, ce qui modifie le fonctionnement tel qu'il était au départ.

S'il y a besoin de rentrer dans tous ces détails pour ne pas laisser raconter n'importe quoi sur la sécurité, Mme Ghiati préfère le dire aujourd'hui en conseil municipal. Les dalles vont donc être changées et un travail sera mené au niveau technique, mais ces travaux ne sont pas dus au fait que la municipalité n'a pas envie d'assurer la sécurité des enfants depuis le départ car ce n'est pas vrai. Il faut faire attention à ce que l'on dit et ce que cela peut générer chez des personnels ; il ne s'agit pas ici uniquement des élus mais aussi des gens qui travaillent dans ces établissements.

Mme la Maire remercie Mme Ghiati. Elle propose que les prochains candidats aux élections municipales s'inscrivent tous à un CAP technique de chauffagiste, de pose de systèmes de ventilation et de plaques car elle a l'impression ici d'être dans un débat surréaliste. Des techniciens, des ingénieurs travaillent, la Ville essaie de se doter de personnels les plus qualifiés possible. Ils ont parfois affaire à des entreprises qui ne produisent pas ce qui a été commandé malgré le fait que la Ville les paie cher. Dans ces moments-là des recours se mettent en place ; ils sont ainsi dans des batailles juridiques avec des assurances. Ce qui importe maintenant est de tout remettre en conformité. Ce qui importe, c'est la sécurité des enfants, et quand il a fallu déplacer ces derniers, cela a été fait.

M. Aarsse ne répètera pas ce que Mme Ghiati a très bien résumé. Ils se sont fait accompagner sur ce projet par des professionnels, des spécialistes des crèches et un cabinet d'architecte spécialisé qui leur a proposé un beau projet. C'est une belle crèche avec beaucoup de choses innovantes, avec un travail qui a été réalisé sur les lieux. Il s'est avéré à l'usage que le faux plafond ne répondait aux attentes ; ils ont préféré le refaire dès aujourd'hui alors qu'ils auraient pu attendre mais ils se sont dit qu'ils avaient peut-être été mal conseillés au départ. Aujourd'hui on leur conseille de changer ce faux plafond, ce qu'ils font. Il n'y a de sujet au-delà de ça, c'est purement technique. Lorsque la municipalité est confrontée à des problématiques, elle assume ses responsabilités et, quitte à être critiquée, préfère engager les travaux afin que le projet soit amélioré au final.

Mme Bel Hadj Youssef note qu'il est écrit sur le rapport n°14 que « Les travaux sont limités au remplacement complet du faux plafond qui n'est pas adapté au fonctionnement et à l'entretien de la crèche. » Il est donc bien écrit que ce n'était pas adapté.

Par ailleurs, il n'a pas été répondu à la question de M. Tauthui : qui va assumer les coûts des travaux ? Le dysfonctionnement venant de l'entreprise, les assurances de celle-ci vont-elles prendre en charge les coûts ou est-ce que c'est la Ville ?

Mme la Maire remercie Mme Bel Hadj Youssef de rappeler les questions de M. Tauthui auxquelles elle a déjà répondu.

Mme Bel Hadj Youssef n'a pas entendu la réponse.

Mme la Maire confirme qu'il y a des assurances derrière tout cela. Ils n'ont pas obtenu le résultat attendu et des contentieux sont effectivement en cours.

Elle cède la parole à M. Tauthui. Y a-t-il un clou à planter, une petite vis de travers ?

M. Tauthui a un CAP en politique, pour poursuivre sur la note d'humour !

Il souligne le fait que les élus ont au moins le droit de poser des questions en conseil municipal. S'il avait eu avant la séance des documents indiquant que la Ville était en procédure judiciaire avec cette entreprise il n'aurait pas posé cette question.

Mme la Maire soumet cette délibération au vote pour des travaux qui vont se terminer dans quinze jours. Elle remercie l'assemblée pour ce vote unanime.

POLITIQUES SPORTIVES

DEL2025_126 : Adoption de la convention de mise à disposition hors temps scolaire du gymnase départemental affecté au collège Charlotte Delbo à Malakoff au profit de la commune de Malakoff

Rapporteur : M. Pouillé

M. Pouillé indique qu'il s'agit d'une délibération très technique et attend donc des questions des élus sur chaque article !

Il s'agit d'une bonne nouvelle puisqu'un collège va ouvrir au premier semestre 2026 et parce que cette délibération répond à une question que tout le monde se posait : sera-t-il possible d'utiliser le

gymnase du collège ? Une partie de la réponse est cette convention qui a été proposée car la ville est en grande tension au niveau de ses équipements sportifs qui marchent de fait très bien. L'USMM a encore augmenté le nombre de ses licenciés, ce qui signifie que les gens aiment faire du sport sur la commune et, comme la superficie ne change pas, il faut bien trouver toutes les astuces possibles pour avoir des équipements supplémentaires.

Cette délibération concerne donc la convention que la Ville va signer avec le Département et le collège pour pouvoir utiliser les nouvelles installations sportives. À noter la présence d'un mur d'escalade qui permettra probablement à l'USMM de créer une nouvelle section.

Cette délibération, très technique, permettra d'offrir à la commune un bol d'air au niveau de ses équipements sportifs.

Le nouveau collège départemental Charlotte Delbo, sis 30 bis boulevard Stalingrad à Malakoff, sera mis en service dans le courant du premier trimestre 2026 et remplacera dès lors l'actuel collège Henri Wallon. Cet établissement scolaire de l'enseignement du second degré est doté d'installations sportives, comprenant un gymnase de dimensions 40m*25m, pour une superficie de 1 000 m² aménagée pour la pratique des sports collectifs, et disposant également d'un mur d'escalade de 7 m de hauteur sous plafond ; ainsi que d'une salle indépendante de gymnastique en sol PVC dur d'une superficie de 300 m². Les activités sportives réalisables dans ces installations, au regard de leur vocation et de leur aménagement, peuvent potentiellement être énumérées comme suit : handball – volley-ball – basket-ball – badminton – escalade – activités sportives douces – gymnastique – arts martiaux.

Durant la phase des travaux de construction du collège Charlotte Delbo, la Ville de Malakoff a simultanément pris l'attache du Département des Hauts-de-Seine, propriétaire des locaux, et de la Direction du collège, et a émis la demande de pouvoir utiliser ces nouvelles installations sportives sur le territoire, pour le compte des sections associations sportives locales et pour son propre compte, en-dehors des temps scolaires. Les échanges conclusifs entre chacune des parties ont permis de définir les modalités suivantes d'utilisation au profit de la commune de Malakoff :

- Périodes scolaires : du lundi au vendredi de 18h à 22h30 / les samedis et les dimanches de 9h à 20h
- Sessions de vacances scolaires (Toussaint – fin d'année – hiver – printemps – été) : du lundi au vendredi de 9h à 18h

Les modalités précisant le contenu de ces mises à disposition se déclinent par ailleurs comme suit :

- Les mises à disposition sont consenties dans le périmètre des termes de la convention tripartite signée entre la Ville de Malakoff, le Département des Hauts-de-Seine, le collège Charlotte Delbo. Les utilisateurs sportifs *in fine* des locaux ne sont pas signataires de cette convention, la Ville émettant en leur direction une convention de mise à disposition à l'instar de celle utilisée dans le cadre de la mise à disposition des équipements sportifs municipaux.
- Les mises à disposition sont consenties par le Département des Hauts-de-Seine vers la Ville de Malakoff à titre onéreux, le tarif départemental en vigueur étant pour l'heure fixé à 25 € (vingt-cinq euros) par heure consommée.
- Les utilisateurs, sous couvert de la Ville de Malakoff, effectuent à l'issue de chaque activité le nettoyage des locaux qu'ils utilisent, afin de les laisser dans l'état de propreté dans lequel ils les ont trouvés à l'arrivée et afin de permettre à l'utilisateur scolaire suivant la jouissance de locaux propres.
- L'accès direct aux locaux est permis aux utilisateurs, qui devront chaque jour venir récupérer les clefs auprès du gardien du stade Marcel-Cerdan et les y redéposer à l'issue de leurs activités.
- L'utilisation des douches par les utilisateurs s'avère possible.
- La température constante des installations sportives est fixée à 14°.
- En plus des installations sportives, les locaux affectés à la Ville sont la loge du gardien, un bureau pour les associations et un local de stockage d'une superficie de 14,4 m² encastré dans le gymnase et dédié au rangement de matériels d'activités et d'entretien.

- Un projet de planning d'utilisation des installations sportives du collège Charlotte Delbo, proposé par la Ville pour chacune des périodes mentionnées rentrant dans le périmètre des jours et horaires indiqué et mentionnant les noms des activités et des utilisateurs, est soumis en amont de toute utilisation à Madame la Principale du collège pour validation.

La convention de mise à disposition hors temps scolaire du gymnase départemental affecté au collège Charlotte Delbo à Malakoff au profit de la commune de Malakoff, est conclue pour une durée de 3 (trois) ans à compter du premier jour d'utilisation de l'année scolaire 2025-2026.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir d'APPROUVER les termes de la convention de mise à disposition hors temps scolaire du gymnase départemental.

Par 34 POUR dont 5 mandats (M. Brice, M. Denaes, Mme Kitenge, M. Garcia et M. Aouad), 2 ABSTENTIONS (M. Toueilles, Mme Bel Hadj Youssef). Le conseil municipal approuve les termes de la convention de mise à disposition hors temps scolaire du gymnase départemental.

M. Toueilles demande si un gardien de la Ville sera prévu aux horaires de mise à disposition du gymnase.

Ensuite, qui paiera si l'USMM demande à utiliser le gymnase : la Ville ou l'USMM ?

M. Tauthui rappelle que Mme la Maire avait dit, lors des travaux pour la construction de ce collège, que le Département allait aussi aider à réaménager, rénover le gymnase Marcel-Cerdan. Est-ce que ce sera le cas ?

M. Vernant, étant intéressé par tous les sports et pas seulement par le tennis (!), votera de manière constructive en faveur de cette délibération.

M. Pouillé précise qu'ils se sont hâts de faire cette convention avec le collège et le Département pour pouvoir justement prendre la main. Le tarif a été fixé à 25 € de l'heure, ce qui correspond au tarif départemental et à celui que la Ville leur facture quand ils utilisent les équipements de la commune. La Ville sera responsable de la gestion de cet équipement et il reste encore à mener un travail avec l'USMM et les autres associations pour déterminer les sections qui auront accès à ces installations, les créneaux horaires et les conditions d'utilisation. L'USMM souhaitera sans doute tous les créneaux mais il n'est pas certain que la Ville lui donnera la totalité.

M. Pouillé note la pertinence des questions qui ont été posées mais les réponses seront apportées plus tard, après discussion avec les sections utilisatrices.

Concernant le gymnase Marcel-Cerdan, il n'est pas question de rénovation. Ce gymnase est parfois occupé par les collèges à qui la Ville doit fournir des équipements sportifs mais le fait que le nouveau collège utilisera son propre gymnase libérera des créneaux en journée, même si cela n'intéressera pas forcément toutes les sections.

M. Pouillé se félicite du fait que M. Vernant s'intéresse à d'autres sports et espère qu'il se mettra à l'escalade, qui est un sport aussi fort sympathique !

Mme la Maire fait référence au ROB où il est question de travaux envisagés au gymnase Rousseau, à qui la priorité sera donnée puisque les sports ne pourront s'y pratiquer pendant un certain temps. Le fait d'avoir un collège avec un gymnase apportera un peu de souplesse, rééquilibrera un peu les occupations d'espace le temps des rénovations qui se feront au fur et à mesure puisque la Ville avait cette particularité de ne pas avoir du tout de gymnase.

Mme Bel Hadj Youssef rappelle la question de M. Toueilles sur le gardien de la Ville.

M. Pouillé ne peut répondre à cette question tant qu'il ne connaît pas encore comment sera utilisé le gymnase. Selon la convention, la Ville aura la responsabilité d'ouvrir et de fermer cet équipement ; aujourd'hui il arrive de temps en temps que l'USMM ou d'autres associations le fassent elles-mêmes pour certaines installations. Il reste à déterminer si la Ville laissera l'USMM autonome pour l'ouverture ou la fermeture de ce nouveau gymnase ou si elle confiera cette responsabilité à un gardien.

M. Toueilles note qu'il est très compliqué d'avoir des réponses.

Mme la Maire répète que rien n'est encore défini puisque la délibération consiste uniquement à déléguer la gestion du lieu à la Ville sur des créneaux hors temps scolaires et pendant les vacances. Il n'est pas encore question de savoir ce qui sera décidé avec l'USMM.

M. Toueilles relève que la Ville a pris attaché avec le Département afin de pouvoir occuper le gymnase pendant les temps scolaires du lundi au vendredi de 18h00 à 22h30 et les samedis et

dimanches de 9h00 à 20h00 ainsi que pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 pour un coût de 25 € de l'heure.

Cependant, il existe des obligations :

La commune s'engage, après l'utilisation du gymnase, « à assurer et à faire assurer à ses frais le nettoyage et les voies d'accès ».

La Ville doit aussi ouvrir et fermer « les accès du gymnase aux heures d'utilisation arrêtées par le chef d'établissement du collège ».

Elle doit « assurer, ou faire assurer sous son contrôle, la surveillance de l'ensemble des locaux et des voies d'accès mis à disposition par le biais d'un personnel formé au respect et à l'application des consignes et procédures de sécurité et au fonctionnement des appareils de sécurité ». Selon la convention, que M. Toueilles conseille de lire, la Ville ne peut donc pas dire aux associations qu'elles pourront fermer elles-mêmes.

La commune « contrôle ou fait contrôler les entrées et les sorties des participants aux activités considérées et n'autorise l'accès aux salles d'activité du gymnase qu'en présence de l'animateur de l'activité prévue. ».

La commune « remet en veille l'alarme anti-intrusion à la fin des activités » et « vérifie la fermeture des issues de secours et des accès principaux à la fin de chaque période d'utilisation. »

Pour tout cela il faut donc un gardien. Dans le projet de convention, il est écrit que c'est le gardien du stade Cerdan qui donnera les clés. Est-ce que la majorité municipale pense que c'est le gardien du stade Cerdan – dont elle va démolir les logements sur place –, qui va devoir s'occuper et du stade Cerdan et du gymnase Charlotte-Delbo ?

Quant aux 25 € facturés par le Département, il faut prendre en compte le nettoyage, la sécurité, etc., qui sera pris en charge par la Ville. Cela veut dire que, pour le Département, les élèves viendront, occuperont les vestiaires et repartiront. La Ville a négocié ces 25 € alors qu'elle va devoir mettre en place un gardien pour s'occuper du nettoyage, etc., qui lui coûtera davantage.

Il aurait donc été bien que cette convention soit plus claire et qu'un gardien soit prévu dans ce gymnase, sachant qu'il y a une loge de 14 m².

Mme la Maire remercie M. Toueilles pour sa clairvoyance sans laquelle ils ne sauraient avancer dans cette Ville !

M. Pouillé est désolé mais il va devoir répéter ce qu'il a dit tout à l'heure. Pour ouvrir un équipement la Ville n'a pas forcément besoin d'un gardien ; c'est d'ailleurs ce qu'il se passe déjà sur différents équipements accueillant des sections qui ont la responsabilité d'ouverture et de fermeture. La commune a aussi la responsabilité d'ouvrir et de fermer ses propres équipements sportifs et il arrive que des sections le fassent elles-mêmes quand la commune leur confie les clés.

La question du nettoyage a déjà été vue avec le Département. Il s'agit d'une remise en état, ce n'est ni la Ville ni les associations qui passeront l'auto-laveuse par exemple.

Mme la Maire souligne le fait qu'il s'agit d'une convention-cadre et que la Ville prendra ensuite ses responsabilités. Elle soumet au vote cette convention qui permettra aux Malakoffiots et Malakoffiotes de faire du sport. Elle note deux abstentions. La convention est adoptée.

SANTE

DEL2025_127 : Lancement d'un appel à partenariat relatif à la mise en place d'une complémentaire santé et prévoyance communale

Rapporteur : M. Oliveira

Mme la Maire indique que, dans le cadre de la création de la mutuelle communale qu'ils ont décidée avec la majorité municipale, il leur faut s'appuyer sur un partenaire et lancer par conséquent un appel à partenariat qui est l'objet de cette délibération.

M. Oliveira rappelle dans un premier temps que cette année commémore les 80 ans de la sécurité sociale, qui a été une avancée du Conseil national de la Résistance portée par Ambroise Croizat en 1945.

Aujourd'hui, on constate malheureusement que beaucoup de personnes ont des difficultés à se soigner pour des raisons purement financières. La Ville a donc fait le choix, pour essayer d'avoir des prix négociés, de lancer un appel d'offres qu'il est demandé d'approuver ce soir. Pour le moment l'organisme complémentaire n'a pas encore été choisi mais ce projet passera en conseil municipal

dans la prochaine mandature. Il permettra aux Malakoffiots et Malakoffiotes de disposer de prix négociés. Pour rappel, il y a deux ans avait été présentée une participation à la mutuelle communale pour le personnel qui pourra donc aussi bénéficier avec cette mutuelle de prix beaucoup plus intéressants.

L'accès aux soins n'est pas un privilège, c'est un droit. Pourtant, des millions de personnes renoncent à consulter un médecin ou un spécialiste (quand on en trouve) à cause des dépassements d'honoraires. Dans certaines communes qui ne sont pas dotées de CMS comme à Malakoff, il devient presque impossible de trouver un praticien sans surcoût notamment en région Île-de-France.

Ces pratiques aggravent les inégalités sociales et territoriales, mettent en danger la santé publique et contredisent l'esprit de la Sécurité sociale, fondée sur la solidarité.

Raisons pour laquelle le « 100% Sécurité sociale » garantissant le remboursement intégral des soins par la Sécurité sociale, sans reste à charge reste un objectif à atteindre,

Avec le 100% Sécurité sociale des soins prescrits, il s'agit de refonder radicalement l'offre de soins, en mettant fin aux dépassements d'honoraires, au ticket modérateur, aux franchises et forfaits.

Cependant, et dans l'attente de la réalisation de cet objectif, la Ville de Malakoff souhaite améliorer l'accès aux soins du plus grand nombre, en proposant à tous les habitants et aux personnes qui travaillent ou étudient à Malakoff, un partenaire pour une complémentaire santé accessible ainsi qu'une offre de prévoyance.

En proposant une mutuelle communale, la ville souhaite simplifier la démarche d'adhésion pour les usagers, faciliter l'accès aux soins et agir sur le pouvoir d'achat. En effet une partie de la population ne dispose pas de complémentaire, faute de moyens financiers suffisants, et renonce ainsi aux soins.

Pour cela il est proposé de lancer un appel à partenariat pour sélectionner un organisme complémentaire présentant l'offre la plus avantageuse en réponse à l'appel à partenariat établi par la ville. Dans ce dispositif, la ville ne se substituera pas à un organisme complémentaire mais sera facilitatrice et un relai d'information auprès des usagers. L'organisme retenu contractualisera directement avec les usagers.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- AUTORISER Madame la Maire ou son représentant délégué à lancer un appel à partenariat auprès d'organismes complémentaires visant à proposer aux personnes habitant, travaillant et étudiant à Malakoff, un dispositif de mutuelle communale.

A l'unanimité 36 voix POUR dont 5 mandats (M. Brice, M. Denaes, Mme Kitenge, M. Garcia et M. Aouad). Le conseil municipal autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à lancer un appel à partenariat auprès d'organismes complémentaires santé visant à proposer aux personnes habitant, travaillant et étudiant à Malakoff, un dispositif de mutuelle communale.

M. Vernant donne lecture de son intervention :

« En ces 80 ans d'anniversaire de la sécurité sociale, nous saluons cette délibération visant à créer une mutuelle santé à moindre coût pour les agents municipaux. Cela ne nous empêchera pas par ailleurs de continuer à défendre un système de sécurité sociale intégral dont l'ensemble des soins serait pris en charge par l'État. Nous pensons qu'il est possible de le financer en mettant à contribution les plus riches, en revenant sur les 211 Md€ d'aides publiques donnés au patronat sans contrepartie. En attendant, l'Union populaire votera en faveur de cette délibération qui améliorera l'accès à la santé des agents de la Ville. »

M. Toueilles donne lecture de son intervention :

« Commençons par vous remercier de nous avoir écoutés et d'avoir intégré dans le premier paragraphe l'objectif du 100 % sécurité sociale, ce qui signifierait le remboursement complet des soins par la Sécu et la fin des mutuelles. La sécurité sociale permet d'organiser rationnellement une société juste et solidaire, et pour avoir une société juste et solidaire il faut que chaque citoyen soit protégé (il n'y a pas de liberté sans protection, il n'y a pas d'égalité sans solidarité) et que cette

sécurité sociale à 100 % soit remise entre les mains des travailleurs eux-mêmes comme ça l'était à l'initial, en excluant le patronat.

Vous proposez que la Ville lance un appel à partenariat pour une mutuelle communale, toujours en attendant d'arriver à l'objectif de la sécurité sociale à 100 % et nous soutenons cette démarche. Néanmoins, il aurait été primordial de maintenir la délibération de la prise en charge des taux de remplacement du traitement des agents en congé maladie qui garantissait le remboursement à 100 %. Nous regrettons que vous vous soyez inclinés encore une fois devant le Préfet, ce qui a pour conséquence une perte de rémunération de 112 € par exemple pour un animateur en arrêt maladie une semaine. Nous voterons donc pour cette délibération tout en maintenant notre désaccord sur la décision sur laquelle vous êtes revenus, que vous aviez prise sur la délibération du 9 avril et que nous avions pourtant soutenue. »

M. Courteille pense qu'ils ne peuvent que se féliciter de la création d'une telle mutuelle. Même s'ils n'en sont pas là c'est quelque chose qui lui semble essentiel dans un moment où les systèmes de santé sont en grande difficulté, à la fois du côté des praticiens (l'Ile-de-France est aussi un grand désert médical, comme d'autres régions) et du côté des usagers qui subissent une hausse des cotisations constante et une hausse des frais. On constate malheureusement un accroissement des renoncements aux soins de plus en plus important. Cette démarche, intéressante et pertinente, ne peut donc qu'être louée. Cela réinstalle de surcroît la Ville comme étant enfin capable d'apporter des solutions dans un contexte où tout ce qui est public fait globalement l'objet d'une défiance massive.

Peut-être un petit point de vigilance à avoir : il faudra bien rappeler dans la communication que l'on s'appuie sur des partenaires privés qui n'ont pas forcément la solidité, l'efficience de la sécurité sociale ; il faudra bien rappeler qu'il s'agit derrière d'acteurs privés avec leur fragilité afin qu'il n'y ait pas de confusion. On appelle cela une mutuelle municipale mais c'est un acteur privé.

Mme la Maire soumet cette délibération aux voix.

DEL2025_128 : Convention entre l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France et la commune de Malakoff relative au financement du centre de vaccination gratuite.

Rapporteur : M. Oliveira

M. Oliveira indique que cette délibération est présentée chaque année. Le CMS pratique les vaccinations contre les maladies tropicales, le papillomavirus, la Covid, etc. La commune de Malakoff s'était battue il y a deux ans pour faire valoir auprès de l'Agence régionale de Santé l'expertise du CMS et s'estime aujourd'hui avantagée sur ce sujet, ce qui est la récompense du travail fourni. Aujourd'hui l'ARS finance cette mission de santé publique.

À noter par exemple que la vaccination contre le papillomavirus se fait désormais auprès des collégiens de 5^e et 4^e et que Malakoff se situe plutôt dans la moyenne haute avec environ 35 % de vaccinations contre 27 % pour la moyenne du département.

M. Oliveira ne peut donc que se féliciter de porter cette délibération de santé publique et remercie l'assemblée de bien vouloir autoriser Mme la Maire à signer cette convention.

L'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France (ARS) exerce, au nom de l'État, les compétences en matière de la lutte contre la tuberculose, le dépistage des infections sexuellement transmissibles et du VIH, et de la vaccination gratuite.

Elle met en œuvre ces missions sur l'ensemble du territoire francilien, soit avec le concours de collectivités territoriales avec lesquelles elle conclut une convention, soit par le biais de conventions avec les structures habilitées.

La commune de Malakoff est habilitée par l'ARS pour exercer la gestion des vaccinations gratuites dans son centre de vaccination installé au Centre Municipal de Santé Jacqueline Akoun-Cornet.

Les consultations sont organisées tous les mardis de 9h à 11h.

Par cette action, la Commune de Malakoff contribue à l'amélioration de la couverture vaccinale des vaccinations obligatoires et recommandées des populations les plus à l'écart du dispositif de droit commun.

L'ARS finance cette activité à hauteur de 14 838 euros pour l'année 2025.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- APPROUVER les termes de convention entre l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France et la commune de Malakoff relative au financement du centre de vaccination gratuite,

- AUTORISER Madame la Maire ou son représentant délégué, à signer ladite convention annexée à la présente délibération, ainsi que tous les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants.

A l'unanimité 36 voix POUR dont 5 mandats (M. Brice, M. Denaes, Mme Kitenge, M. Garcia et M. Aouad). Le conseil municipal approuve les termes de convention entre l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France et la commune de Malakoff relative au financement du centre de vaccination gratuite et autorise Madame la Maire ou son représentant délégué, à signer la convention ainsi que tous les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants.

M. Toueilles avait posé une question juste pour information en commission Ville démocratique sur le coût du centre de vaccination Covid et pour savoir combien l'État avait redistribué par la suite.

Mme la Maire rappelle qu'il s'agissait d'un centre de vaccination Malakoff-Châtillon ; ils avaient totalement pris en charge le personnel. Ils n'ont cependant pas eu le temps d'aller chercher des données qui datent de 2021 et que tous les élus ont de toute façon sur leur tablette puisqu'un bilan avait été fait en conseil municipal.

M. Toueilles le sait bien mais les dépenses de personnel par exemple ne sont pas précisées.

Mme la Maire répète que tous les chiffres avaient été donnés avec ce bilan.

M. Toueilles fait observer qu'en dehors des ordres du jour, les données sur les tablettes disparaissent au bout d'un an.

Mme la Maire soumet quand même la délibération aux voix.

SOLIDARITES INTERNATIONALES

DEL2025_129 : Attribution d'une subvention pour la reconstruction du centre social palestinien Al Bustan à Jérusalem-Est.

Rapporteur : Mme Morice

Mme Morice donne lecture de sa présentation :

« Le 13 novembre 2024, le centre social de l'association palestinienne Al Bustan dans le quartier de Silwan à Jérusalem-Est a été détruit par les autorités israéliennes jugeant sa construction illégale. Depuis plus de deux ans la volonté de détruire les quartiers palestiniens à Jérusalem-Est s'est accélérée, notamment à Silwan où la municipalité souhaite construire un parc biblique. L'association israélienne de défense des droits de l'homme, Ir Amim, annonce un nombre record de maisons et bâtiments démolis dans cette région. Elle alerte également sur l'accélération de cette pratique par l'État israélien qui continue sa politique d'annexion illégale au mépris total du droit international.

La destruction du centre Al Bustan marque une étape supplémentaire dans l'effacement de la présence palestinienne dans ce quartier historique de Jérusalem. Créé en 2012, le centre social d'Al Bustan est soutenu par le gouvernement français et 21 collectivités territoriales. Cette structure accueille de jeunes Palestiniens pour se divertir, faire du sport et se rencontrer. Ce centre est également un lieu de rencontre pour les femmes du quartier de Silwan. Ce centre est essentiel pour des milliers de familles et incarne l'espoir et la résistance d'une communauté palestinienne menacée. Par ailleurs, Al Bustan est la seule association de ce quartier dépourvu de tout service public. Aujourd'hui, de nombreuses femmes, jeunes et familles se retrouvent dépourvus de lieux communs essentiels à la vie en communauté et à l'épanouissement de chacune et chacun.

Malgré cette destruction les bénévoles du centre social sont déterminés à reprendre leur activité le plus vite possible. La reconstruction du centre est donc vitale. Après des études de faisabilité une bâtie a été trouvée en dehors des zones de démolition programmée. Cependant, celle-ci a besoin d'être réhabilitée. L'Agence française de Développement a déposé un dossier de facilités de financement des collectivités territoriales qui impliquent la participation financière de collectivités territoriales à hauteur de 30 % du montant global du coût du projet. C'est dans ce cadre que Malakoff, ville pour la paix et engagée pour la solidarité internationale, souhaite délivrer une subvention de 2 000 € pour aider à la reconstruction du centre social d'Al Bustan. »

En novembre 2024, le centre social palestinien Al Bustan à Jérusalem-Est a été démolri par l'armée israélienne. Cette démolition est survenue dans un contexte de tensions que vivent les Palestiniens de Jérusalem.

Pour autant la direction et les bénévoles du centre social veulent se relever et poursuivre le travail réalisé en direction des habitants et notamment des femmes et des jeunes en proposant des activités culturelles, sportives et un soutien psychologique. Pour accueillir les bénéficiaires il faut un lieu en toute sécurité. La reconstruction du centre est donc vitale.

Le centre a engagé une étude de faisabilité autour d'une bâtie trouvée qui a besoin d'être réhabilitée. Le bâtiment relève du patrimoine historique du quartier Silwan et se trouve pour le moment en dehors de la zone de démolitions programmées.

L'Agence Française de Développement (AFD) va déposer un dossier de Facilité de financement des collectivités territoriales (FICOL), qui implique la participation financière de collectivités territoriales à hauteur de 30% du montant global du coût du projet. La France et le camp d'Al Bustan doivent respectivement collecter 20 000€.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé au conseil municipal que Malakoff, ville engagée pour la paix et la solidarité internationale, attribue une subvention de 2 000€ pour la reconstruction du centre social d'Al Bustan.

A l'unanimité 36 voix POUR dont 5 mandats (M. Brice, M. Denaes, Mme Kitenge, M. Garcia et M. Aouad). Le conseil municipal approuve le versement d'une subvention à l'Agence Française de Développement (AFD) d'un montant de 2 000 € et autorise Madame la Maire à signer tout document inhérent au versement de cette subvention.

M. Toueilles donne lecture de son intervention :

« Quand on sait le nombre de morts, le nombre de blessés, de marqués à vie, quand on voit le niveau de destruction à Gaza qui est complètement détruit, ravagé avec acharnement par l'armée de l'État génocidaire d'Israël, et les destructions opérées en Cisjordanie, bien évidemment que nous voterons pour tout ce qui va dans le sens de l'aide au peuple palestinien.

Nous votons donc pour l'attribution de la subvention pour la reconstruction du centre social palestinien Al Bustan à Jérusalem et aussi pour l'accord d'engagement mutuel dans la mise en œuvre d'un projet de coopération internationale et solidaire entre la Ville de Malakoff et le camp d'Al Fara'a en Cisjordanie. Je reviendrai ensuite sur le débat concernant la Palestine sur le vœu proposé. »

M. Vernant donne lecture de son intervention qui portera sur les deux délibérations :

« La première vise à soutenir la reconstruction du centre social palestinien Al Bustan à Jérusalem-Est démolie par l'armée israélienne, la seconde vise à mettre en place une coopération entre le camp d'Al Fara'a et la Ville de Malakoff.

Dans un contexte où le conflit israélo-palestinien a fait des ravages (90 % des habitations ont été endommagées ou détruites à Gaza) il était effectivement important pour la Ville de Malakoff de renouveler son soutien au peuple palestinien victime d'un génocide. Nous avons appris avec soulagement l'annonce du cessez-le-feu, de la libération des otages israéliens et de certains prisonniers politiques palestiniens. C'est un soulagement mais tout cela reste fragile. En effet, en début d'année on nous annonçait déjà un cessez-le-feu à Gaza mais cela n'avait pas duré très longtemps.

La reconnaissance, bien que très tardive, de plus en plus répandue de l'État de Palestine dans un mouvement lancé en 2024 notamment par la Norvège, l'Espagne et l'Irlande rejoints ensuite par la Slovénie, l'Arménie et le Mexique puis enfin par la France, la Belgique et le Luxembourg a permis de renforcer la pression diplomatique sur l'État d'Israël. Mais des mesures symboliques ne suffiront pas, il est nécessaire également de décréter un embargo sur les armes vendues à Israël comme l'a récemment décidé l'Espagne. Il est également nécessaire que l'Organisation des Nations unies joue son rôle de sécurisation afin de faire respecter les engagements de Benjamin Netanyahu de retirer ses troupes de Palestine et d'avancer vers une solution à deux États, seule solution permettant à long terme d'arriver vers une paix durable.

Pour toutes ces raisons, l'Union populaire votera bien évidemment ces deux délibérations qui matérialisent le soutien de Malakoff au peuple palestinien. »

Mme la Maire soumet cette délibération aux voix.

DEL2025_130 : Accord d'engagement mutuel dans la mise en œuvre d'un projet de coopération internationale et solidaire entre la ville de Malakoff et le camp d'Al Fara'a en Cisjordanie.

Rapporteur : Mme Alaudat

Mme Alaudat donne lecture de sa présentation :

« En 2019 et 2022 une délégation d'élu·e·s de notre conseil municipal s'est rendue en Palestine à Jérusalem-Est et en Cisjordanie occupée avec l'association pour les jumelages entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises (AJPF). Cette association vous avait été présentée ici même en mars 2022 et l'adhésion à l'AJPF avait été votée par le conseil municipal. Depuis, la Ville s'est engagée à mettre en place une coopération solidaire avec le camp de réfugiés d'Al Fara'a situé en Cisjordanie occupée mais rien n'a pu être encore formalisé.

Pour rappel, le camp avait été présenté lors de cette même délibération. Il a été créé au lendemain de la Nakba, c'est-à-dire en 1949. Il est situé dans la vallée du Jourdain au nord-ouest de la Cisjordanie occupée, donc près des villes de Jénine, Tobias et Naplouse. Le camp compte 8 000 habitants dont majoritairement des femmes et des enfants.

En février dernier, le camp d'Al Fara'a a été pris d'assaut par l'armée israélienne dans le cadre de son opération d'envergure « Mur de fer » en Cisjordanie occupée, semant la terreur parmi la population. Lors de cette attaque des infrastructures civiles, dont le bâtiment du comité populaire, des bâtiments d'habitation et des maisons ont été détruits, l'eau et l'électricité ont été coupées. Selon l'agence de l'ONU pour les réfugiés palestiniens, l'UNRWA, près de 1 500 habitants ont été déplacés de force. Je vous laisse imaginer l'état psychologique et les conditions de vie des habitants du camp durant ces dures journées d'hiver dans le froid, sous la pluie et dans le plus grand dénuement.

Bien évidemment, Mme la Maire a apporté son soutien et à travers elle celui du conseil municipal, de la population malakoffiote entière aux membres du comité populaire et aux habitants du camp. Elle a interpellé également le Président de la République et le Ministre européen des Affaires étrangères afin qu'ils interviennent auprès des autorités israéliennes dans le cadre des coopérations décentralisées des collectivités territoriales qui nous lient au ministère européen des Affaires étrangères.

Pour mener à bien ce projet de coopération, la Ville a accueilli du 15 au 20 septembre dernier Fadwa Khader, Présidente de l'association Sunflower, qui mène de nombreux projets de solidarité sur place. Nous avons pu établir ensemble et avec l'aide de l'AJPF les objectifs de la collaboration entre Malakoff et le camp d'Al Fara'a. Afin de concrétiser ce projet, une délégation de membres du comité populaire d'Al Fara'a viendra à Malakoff du 14 au 21 novembre pour signer un accord de collaboration décentralisée et rédiger ou co-construire ensemble le ou les premiers projets communs.

Historiquement engagés pour la solidarité internationale, nous sommes aujourd'hui heureux de pouvoir démarrer cette collaboration qui, nous l'espérons, aboutira à de très nombreux projets pour améliorer le quotidien des habitantes et habitants du camp d'Al Fara'a mais aussi pour une meilleure connaissance de la Palestine, du peuple palestinien, de son histoire, ses épreuves, sa culture dans le cadre d'échanges interculturels.

Afin d'officialiser ce projet, je vous propose d'autoriser Mme la Maire à signer un protocole d'accord d'engagement mutuel dans la mise en œuvre d'un projet de coopération internationale et solidaire entre Malakoff et le camp d'Al Fara'a. »

Malakoff, ville exécutive du réseau des Maires pour la Paix, s'est depuis toujours engagée pour la solidarité internationale. Historiquement attachée à la défense de la cause palestinienne, la ville a de nombreuses reprises mené des actions pour venir en aide aux palestiniens et palestiniennes.

En 2019 et 2022 une délégation d'élu·e·s du Conseil Municipal de Malakoff s'est rendue, avec l'Association pour les jumelages entre villes françaises et Palestine (AJPF) en Palestine. Depuis, la ville s'est engagée à mettre en place une coopération décentralisée avec le camp de réfugié·e·s d'Al Fara'a en Cisjordanie.

Comme elle l'a fait en 2007 avec la ville d'Ngogom au Sénégal la ville souhaite signer un accord de coopération décentralisée avec le camp de réfugié·e·s d'Al Fara'a. Alors que celui-ci a été attaqué à de nombreuses reprises depuis 2023 par l'armée israélienne, les besoins des habitants du camp sont de plus en plus importants.

La ville a accueilli du 15 au 20 septembre 2025, Fadwa Khader présidente de l'association Sunflower, qui mène de nombreux projets de solidarité sur place, afin d'établir ensemble les objectifs de la collaboration entre Malakoff et le camp d'Al Fara'a. L'AJPF accompagne la ville dans l'élaboration de cette coopération décentralisée.

Afin de débuter ce travail coopératif, la ville invitera une délégation du comité populaire du camp d'Al Fara'a pour rédiger ensemble les premiers projets communs.

C'est pour ces raisons qu'il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser la Maire à signer le protocole d'accord d'engagement mutuel – annexé à la présente délibération - dans la mise en œuvre d'un projet de coopération internationale et solidaire entre Malakoff et le camp d'Al Fara'a.

A l'unanimité 36 voix POUR dont 5 mandats (M. Brice, M. Denaes, Mme Kitenge, M. Garcia et M. Aouad). Le conseil municipal approuve le protocole d'accord d'engagement mutuel dans la mise en œuvre d'un projet de coopération internationale et solidaire entre Malakoff et le camp d'Al Fara'a et autorise Madame la Maire à signer ledit protocole ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Mme la Maire indique qu'ils auront l'occasion de revenir sur cette coopération très prochainement puisqu'une délégation vient en effet en novembre.

Elle soumet la délibération aux voix puis remercie l'assemblée pour cette belle unanimité.

VOEUX

DEL2025_131 : Vœu pour le maintien d'une subvention régionale des MDPH

Rapporteur : Mme Sourigues

Mme Sourigues donne lecture de ce vœu qui a été rédigé suite à l'arrêt d'une subvention régionale pour les MDPH :

« Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) ont été créées en 2005 suite à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

L'objectif était de concevoir des guichets uniques départementaux pour simplifier les démarches administratives, centraliser les informations et les décisions concernant les droits et prestations des personnes handicapées, en évitant ainsi les multiples interlocuteurs.

Le handicap faisant partie des compétences départementales, les MDPH reçoivent donc leur principal financement des Départements. Cependant, comme l'autorise la loi de 2005 sur l'égalité des chances, un financement complémentaire de la Région peut être accordé par cette collectivité.

Ainsi, à partir de 2014 la majorité régionale d'Ile-de-France a décidé de subventionner les huit MDPH franciliennes à hauteur de 15 % du fonds de compensation. Pilotée par chaque MDPH, cette subvention complémentaire visait à limiter le reste à charge des personnes en situation de handicap pour l'achat d'un fauteuil roulant, l'adaptation d'un véhicule ou encore des travaux dans leur logement et n'avait jamais été remise en cause depuis 10 ans.

Or, en septembre dernier, sans discussion préalable, cette subvention a été tout bonnement supprimée, la Présidente de la Région, Valérie Pécresse, rappelant à son propos qu'il s'agissait d'une « aide exceptionnelle ».

La Région justifie cette mesure par :

- Une rigueur budgétaire due à une baisse des recettes de 230 M€ en 2025 alors que, pour rappel, en 2024, cette aide représentait une somme de 2 053 388 €, soit en moyenne 230 000 € attribués à chaque Département. À titre de comparaison, le budget total de la Région s'élève en 2025 à 4,5 Md€.
- Un recentrage sur ses compétences légales, notamment l'accessibilité des transports.

Le handicap a d'ailleurs été décrété grande cause régionale en 2024, avec une mesure phare « le métro pour tous » annoncé pendant les Jeux paralympiques de Paris l'année passée.

Pourtant à ce jour aucune inscription en faveur de ce dispositif ne figure dans le plan de mobilité voté pour 2025.

· La prise en charge des fauteuils roulants par l'assurance maladie à partir du 1^{er} décembre 2025, rendant selon elle l'aide régionale inutile.

La majorité régionale anticipe donc une mesure non encore appliquée. Ignore-t-elle le principe de non rétroactivité de l'application des lois ?

Cette décision brutale de supprimer la subvention allouée aux MDPH aura des conséquences importantes en pesant sur le pouvoir d'achat de familles très souvent en situation financière précaire ou fragilisées par le handicap, et en accentuant les inégalités territoriales entre les Départements qui devront désormais ajuster leurs budgets pour compenser cette perte de financement. Dans le même temps qu'elle décide de supprimer ces aides au MDPH, la droite régionale augmente les dépenses extra-légales et hors compétence en faveur de la sécurité, de l'enseignement privé ou encore les dépenses de communication.

Dans notre département, le plus riche de France, tous les signaux de la MDPH 92 sont au rouge, faute de moyens et de personnels suffisants.

Un vœu a été déposé à l'Assemblée nationale relevant le manque de moyens et dénonçant la complexité des parcours et les délais excessifs du traitement des demandes d'aide ou d'orientation. Une pétition est par ailleurs en cours demandant des mesures fortes pour satisfaire pleinement toutes les demandes des personnes en situation de handicap dans les Hauts-de-Seine.

La Ville de Malakoff quant à elle prend sa part de responsabilité avec le financement d'un poste de chargée de mission handicap depuis 2003, positionnée au CCAS, ainsi qu'un poste de coordinatrice Loisirs handicap rattachée au service enfance.

- Considérant que la décision de Région Ile-de-France, prise sans débat ni annonce officielle, de supprimer ses subventions annuelles aux MDPH, alors même que celles-ci n'avaient jamais été remises en question depuis plus de dix ans, revient à les fragiliser davantage et à renvoyer leur financement sur les Départements ;
- Considérant la justification avancée par la Région s'appuyant sur la compétence de l'État, alors que l'exercice effectif des droits liés au handicap dépend de la contribution et de l'engagement de toutes les collectivités concernées ; et que ce désengagement va à l'encontre du principe d'égalité et de dignité pour toutes et tous ;
- Considérant que ces subventions représentaient une aide financière non négligeable pour le fonctionnement des MDPH, qu'elles servaient à financer l'acquisition de matériels, l'aménagement de véhicules adaptés, l'accompagnement pour la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et bénéficiaient à près de 2 000 Franciliens chaque année ;
- Considérant que les demandes adressées aux MDPH ne cessent d'augmenter et que cette décision aura pour conséquence d'allonger encore les délais de traitement des dossiers, déjà trop importants, au détriment des personnes concernées et de leurs familles et d'un risque de rupture des droits, notamment pour les enfants et familles les plus vulnérables ;
- Considérant la pétition en cours demandant au CD92 d'assumer ses responsabilités en matière de financement de la MDPH ;

Le conseil municipal de Malakoff, réuni le 15 octobre 2025 :

1. interpelle la Région Ile-de-France et sa Présidente afin qu'elle revienne sur sa décision de suppression des financements aux Maisons départementales des Personnes handicapées et qu'elle en garantisse la pérennisation ;
2. appelle le Président du CD92 à assumer ses responsabilités en la matière.

A l'unanimité 36 voix POUR dont 5 mandats (M. Brice, M. Denaes, Mme Kitenge, M. Garcia et M. Aouad). Le conseil municipal interpelle la Région Île-de-France et sa Présidente afin qu'elle revienne sur sa décision de suppression des financements aux Maisons Départementales des Personnes Handicapées et qu'elle en garantisse la pérennisation et appelle le Président du CD92 à assumer ses responsabilités en la matière.

M. Vernant donne lecture de son intervention :

« La Région Ile-de-France a donc décidé de supprimer les financements aux Maisons départementales des Personnes handicapées (MDPH). Valérie Pécresse, Présidente de Région, justifie ces coupes qui sont de 2 M€ sur le dos des personnes handicapées par une baisse de 230 M€ des dotations de l'Etat

et donc par nécessité de se recentrer sur ses compétences. Il est certes exact que les collectivités locales sont mises au régime sec par le gouvernement (- 15 Md€ sur deux ans entre 2024 et 2026 si le budget 2026 passe) et nous continuerons donc à dénoncer cette baisse de moyens.

Mais le raisonnement de la droite régionale est à géométrie variable. En effet, dans le même temps la Région a décidé, alors que rien ne l'y oblige, de renforcer le financement de l'armement des polices municipales, ce qui est totalement hors de ses compétences, et d'augmenter ses frais de communication. La Région a également décidé d'accorder aux lycées privés 6 M€ de plus que ses obligations légales. Non seulement c'est autant d'argent de moins pour les lycées publics mais de plus on voit bien qu'il suffirait de reprendre simplement un tiers de ce financement extra-légal pour financer les MDPH au même niveau qu'auparavant. Cette situation va dégrader le suivi des personnes en situation de handicap ; les délais risquent de s'allonger, renforçant la situation précaire d'un public déjà fragile.

Nous appelons donc Valérie Pécresse à revenir sur cette décision inique. Un courrier a d'ailleurs été adressé par notre député avec d'autres députés, les élus régionaux, le 13 octobre dernier à Valérie Pécresse sur le sujet. La Région avait effectivement décrété en 2024 la lutte contre le handicap grande cause régionale. Cette volonté politique d'agir contre le handicap semble avoir fait long feu. Certes, les Jeux olympiques et paralympiques sont terminés mais ce n'est pas une raison valable. Pour toutes ces raisons l'Union populaire soutiendra évidemment ce vœu. La lutte contre le handicap ne peut être sacrifiée sous un prétexte budgétaire fallacieux. »

Mme Ghiati remercie Mme Sourigues pour son intervention. Cette bataille est en effet menée au plan régional avec une pétition lancée par le groupe communiste. Il a été question du budget austéritaire puisque l'argument de la Région est d'expliquer que l'on a demandé beaucoup aux collectivités, mais il faut savoir aussi que la Région a décidé, dès l'annonce du budget Barnier (qui n'a pas été un budget Barnier au final), de multiplier par trois les économies budgétaires qui lui étaient demandées à ce moment-là. Aujourd'hui, rien ne justifie la suppression de ces financements aux MDPH, et notamment aux personnes qui vont en bénéficier.

S'ajoutent à cela des coupes budgétaires attendues sur le budget régional 2026 concernant l'insertion professionnelle et les centres de formation qui travaillent sur l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. La réalité régionale, c'est que 46 maires de droite ont voté pour la suppression des aides régionales en faveur du handicap. La bataille n'est pas terminée et ce vœu arrive donc à point nommé, sachant que ces aides concernent évidemment de nombreuses personnes sur Malakoff.

Pour conclure Mme Ghiati ne peut qu'inviter les membres du conseil municipal à signer cette pétition qui va bien au-delà de la question du groupe communiste. Elle ajoute qu'il y aura de nombreuses batailles au sein de l'hémicycle, notamment dans le cadre du budget régional 2026. Ils essaieront de rétablir ces crédits dans le cadre des amendements budgétaires.

Mme Trichet-Allaire remercie beaucoup Mme Sourigues pour ce vœu que les élus du groupe Les Écologistes ne peuvent que soutenir. On peut en effet se demander quelles sont la vision et la considération de la droite envers les personnes en situation de handicap. Comme cela a été dit, la Région supprime des subventions pour les Maisons départementales du Handicap dont le fonctionnement subit aussi une réelle défaillance de la part du Département 92. Il faut savoir que le temps d'attente pour un dossier MDPH y est de 15 mois, ce qui est un scandale quand on sait qu'il est de 2 ou 3 mois ailleurs, des délais déjà beaucoup trop longs pour les personnes en attente de versements qui représentent parfois une question de survie. L'argument du manque de moyens, des difficultés pour recruter n'est pas recevable car pourquoi en ce cas d'autres Départements y arrivent ? Il y a là un réel manque de volonté de mettre les moyens à la hauteur des enjeux et de faire en sorte que la MDPH fonctionne correctement. Au CD92, les élus de l'opposition communistes, écologistes et socialistes dénoncent cette situation et la plénière du Conseil départemental prévue vendredi sera l'occasion de porter également un vœu pour dénoncer cette situation.

Mme la Maire soumet ce vœu aux voix.

DEL2025_132 : Vœu Municipal de Malakoff Citoyen pour le Conseil Municipal du mercredi 15 octobre 2025

Rapporteur : M. Tauthui

M. Tauthui soumet un vœu dans le cadre de la période électorale. Ils sont en effet à moins de six

mois du premier tour des municipales. Des règles strictes sont mises en place que les candidats, les élus les agents territoriaux doivent respecter pour garantir la neutralité du service public et assurer l'égalité entre les candidats et la sincérité du scrutin.

La neutralité, la laïcité et le devoir de réserve sont encadrés par une loi qui interdit et protège pendant la période électorale.

Les agents peuvent être candidats mais doivent distinguer clairement leurs activités professionnelles de leur campagne.

Les élus en place doivent séparer leur rôle de représentants de la collectivité de celui de candidats et ne pas utiliser les moyens publics à leur service.

Un article du code électoral interdit à tout agent public ou communal de distribuer des bulletins, professions de foi ou circulaires de candidats, dans leur commune ou ailleurs.

Liberté d'opinion : si les agents bénéficient de la liberté d'opinion (article 6 du titre I du statut général), ils sont également tenus au secret professionnel et au devoir de réserve.

Congés : les agents peuvent participer à une campagne électorale durant leurs congés, sans méconnaître le principe de neutralité ni les règles de financement.

En conséquence :

- Une vigilance accrue est nécessaire concernant la neutralité du service public et le devoir de réserve.

- Être vigilant que les réseaux sociaux.

- La crainte de sanctions peut être un frein, tout comme la tentation d'influencer ou de se valoriser.

- Difficultés d'application : ces règles peuvent être complexes à comprendre et à appliquer.

M. Tauthui demande par conséquent au conseil municipal de Malakoff d'émettre le vœu suivant :

- Rappeler la plus grande prudence dans l'usage des réseaux sociaux et encourager la séparation claire entre expression citoyenne privée et identité professionnelle.

- Demander aux agents municipaux de ne pas participer aux réunions publiques organisées par les différents candidats pendant leur service ou en dehors de leurs périodes de congés.

- Affirmer le droit des agents de refuser toute consigne ou directive visant à porter préjudice à la campagne électorale d'un candidat.

- Informer l'ensemble des élus lorsque des agents participent à des actions électorales durant leurs congés.

- Élaborer une note de service rappelant les règles de neutralité et de réserve à l'ensemble des agents municipaux de Malakoff.

Vœu soumis au Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal de Malakoff émet le vœu suivant :

- Rappeler la plus grande prudence dans l'usage des réseaux sociaux et encourager la séparation claire entre expression citoyenne privée et identité professionnelle.

- Demander aux agents municipaux de ne pas participer aux réunions publiques organisées par les différents candidats pendant leur service ou en dehors des périodes de congés.

- Affirmer le droit des agents de refuser toute consigne ou directive visant à porter préjudice à la campagne électorale d'un candidat.

- Informer l'ensemble des élus lorsque des agents participent à des actions électorales durant leurs congés.

- Élaborer une note de service rappelant les règles de neutralité et de réserve à l'ensemble des agents municipaux de Malakoff.

Nous demandons à l'ensemble des élus de bien vouloir adopter ce vœu pour garantir un fonctionnement impartial du service public et préserver la confiance des habitants de Malakoff dans l'institution municipale.

M. Tauthui propose à l'ensemble des élus de bien vouloir adopter ce vœu.

« À l'approche des élections municipales de mars 2026, la commune de Malakoff entre dans une période préélectorale, désormais inférieure à six mois, ayant débuté le 1^{er} septembre 2025. Durant cette période particulière, les collectivités, les élus et les agents territoriaux sont soumis à des règles strictes afin de garantir la neutralité du service public, l'égalité entre les candidats et la sincérité du scrutin. Le devoir de réserve des agents est d'autant plus crucial qu'ils incarnent l'image et les valeurs du service public. Or, lors de récents tractages et du lancement de la campagne de la première maire adjointe, candidate déclarée, nous avons constaté la présence de certains agents, du cabinet de la maire, et notamment du DGS.

1. Rappel des Principes Déontologiques

La période préélectorale impose un respect strict des principes suivants :

- Neutralité, laïcité et devoir de réserve : Les agents territoriaux restent soumis à ces obligations (loi n°83-634 du 13 juillet 1983, article 25) et ne peuvent prendre part, dans l'exercice de leurs fonctions, à une campagne électorale.
- Agents candidats : Ceux qui briguent un mandat doivent distinguer clairement leurs activités professionnelles de leur campagne, leurs obligations statutaires s'appliquant jusqu'au terme de leurs fonctions.
- Élus en place : Ils doivent séparer leur rôle de représentants de la collectivité de celui de candidats; les moyens publics ne peuvent servir une candidature.
- Article L. 50 du code électoral : Interdiction à tout agent public ou municipal de distribuer des bulletins, professions de foi ou circulaires de candidats, dans leur commune ou ailleurs.
- Liberté d'opinion : Si les agents bénéficient de la liberté d'opinion (article 6 du titre I du statut général), ils sont également tenus au secret professionnel et au devoir de réserve.
- Congés : Les agents peuvent participer à une campagne électorale durant leurs congés, sans méconnaître le principe de neutralité ni les règles de financement (Conseil d'État, 15 juin 2009, élections municipales de Vienne, n° 321873).

2. Considérant :

- Une vigilance accrue est nécessaire concernant la neutralité du service public et le devoir de réserve.
- Les réseaux sociaux : Attention aux effets de bord et à la porosité entre vie privée et professionnelle.
- La crainte de sanctions peut être un frein, tout comme la tentation d'influencer ou de se valoriser.
- Difficultés d'application : Ces règles peuvent être complexes à comprendre et à appliquer au quotidien.

Neutralité et Réseaux Sociaux

Que l'on travaille à la mairie, au CCAS ou dans une intercommunalité, chaque agent incarne le service public, ce qui implique une stricte neutralité, y compris sur les réseaux sociaux. Des gestes apparemment anodins, comme "liker" une publication d'un élu, partager une opinion politique ou commenter un débat local, peuvent être interprétés comme des prises de position publiques, et porter atteinte à la neutralité de la commune.

Cette vigilance est d'autant plus nécessaire à Malakoff où les agents, souvent facilement identifiables, voient leur parole scrutée. Même exprimée à titre privé, une opinion publique peut être source de tensions, en particulier lors d'un changement de majorité.

3. Vœu soumis au Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal de Malakoff émet le vœu suivant :

- Rappeler la plus grande prudence dans l'usage des réseaux sociaux et encourager la séparation claire entre expression citoyenne privée et identité professionnelle.
- Demander aux agents municipaux de ne pas participer aux réunions publiques organisées par les différents candidats pendant leur service ou en dehors des périodes de congés.
- Affirmer le droit des agents de refuser toute consigne ou directive visant à porter préjudice à la campagne électorale d'un candidat.
- Informer l'ensemble des élus lorsque des agents participent à des actions électorales durant leurs congés.
- Élaborer une note de service rappelant les règles de neutralité et de réserve à l'ensemble des agents municipaux de Malakoff.

Nous demandons à l'ensemble des élus de bien vouloir adopter ce vœu pour garantir un fonctionnement impartial du service public et préserver la confiance des habitants de Malakoff dans l'institution municipale.

Par 1 voix POUR (M. Tauthui), 33 CONTRE dont 5 mandats (M. Brice, M. Denaes, Mme Kitenge, M. Garcia et M. Aouad) 2 ABSTENTIONS (M. Bresset, M. Pronesti). Le vœu de Malakoff Citoyen est rejeté.

Mme la Maire remercie M. Tauthui. Elle ne sait pas si ces règles sont « complexes à comprendre » mais n'est pas sûre qu'il les ait bien comprises lui-même.

M. Cardot avoue qu'il s'est demandé à la lecture de ce texte ce qui avait pris à M. Tauthui de faire un vœu pareil. Il donne lecture de son intervention :

« Ce vœu développe une démonstration intellectuellement malhonnête parce qu'il fait mine de méconnaître que la participation de quelques agents municipaux à des réunions publiques s'est évidemment faite en dehors de leur temps de travail, dans le strict respect de la législation en vigueur. Je rends d'ailleurs hommage au sens du service de public de ces agents qui est remis en question de façon inadmissible dans ce texte.

De toute façon, M. Tauthui le sait parfaitement, il ne reviendrait pas à un vœu mais à la justice de sanctionner tout comportement contraire aux articles du code général des collectivités territoriales. J'ajoute qu'il n'était encore jamais venu à l'esprit de personne dans cette assemblée d'aller contrôler ce que font les agents communaux sur leur temps libre, de vérifier s'ils soutiennent par leur présence les initiatives publiques de tel ou tel candidat déclaré.

Il s'agit là d'une conception de la liberté d'expression qui vous est propre, M. Tauthui, et que nous ne partageons pas. L'article 25 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 à laquelle vous faites référence est cité dans ce vœu. Je précise que cet article a été modifié depuis par la loi du 20 avril 2016 qui dispose que "Dans l'exercice de ses fonctions le fonctionnaire est tenu à l'obligation de neutralité. Toutefois, l'obligation de réserve est essentiellement de nature jurisprudentielle. Dans l'exercice de ses fonctions l'agent public est tenu à une obligation de neutralité (article 121-2 du code de la fonction publique). Il lui est donc notamment interdit d'exprimer ses opinions politiques mais en dehors de ses fonctions l'agent public bénéficie de la liberté d'expression. Il peut prendre part à la campagne, manifester et critiquer ou soutenir un candidat. Il est simplement soumis à une obligation de réserve sur son temps de travail, ce qui signifie qu'il doit observer une certaine retenue dans l'expression de ses opinions."

Je crois que M. Tauthui, qui fait référence à l'article L.50 (pour rappel : "Il est interdit à tout agent de l'autorité publique ou municipale de distribuer des bulletins de vote, des professions de foi ou circulaires de candidats"), confond un tract et une profession de foi, une circulaire des candidats, et des bulletins de vote (je n'ai jamais entendu parler d'employés communaux qui distribuaient des bulletins de vote).

De la même manière, il est important de signaler à M. Tauthui qu'en plus d'être intellectuellement malhonnête, son vœu est pour partie totalement illégal, notamment lorsqu'il se propose d'informer les élus de l'activité des agents communaux sur leur temps libre ou leurs congés, ou lorsqu'il demande que les agents municipaux ne participent pas à des réunions publiques en dehors de leur temps de travail.

Je crois plus sérieusement que notre assemblée mérite mieux que cette démagogie et cette tentative de déstabilisation qui ferait rire si elle n'était pas aussi triste.

Le groupe Malakoff en commun, communistes et citoyen'nes votera donc contre ce vœu. »

M. Vernant a parlé parfois de l'inflation des vœux mais il est malheureusement au regret de dire à M. Tauthui que celui-là y participe. Il y a ce soir quatre vœux dont celui-ci qui, selon lui, n'est pas très utile pour la discussion. Il est nécessaire de rappeler la neutralité des services publics mais M. Tauthui est un peu dans la mise en cause. Soit il a connaissance de faits délictueux et M. Vernant l'invite à saisir la justice, soit il n'a pas connaissance de faits délictueux et il ne faut pas mettre en cause de cette manière les agents municipaux.

Enfin, comme cela a été dit, M. Tauthui propose avec ce vœu d'informer tous les élus lorsqu'un agent municipal (comme la loi le lui permet) se rend à une réunion publique sur son temps libre. Ici, c'est peut-être le délégué à la protection des données qui parle, mais M. Vernant est au regret de lui dire que c'est contraire au RGPD, à la protection de la vie privée, et il ira même plus loin en disant que ce qui est proposé là est du fichage politique. Il faut donc faire attention car c'est une grave dérive. On sent bien que la campagne municipale a commencé mais cela tourne ici un peu au tract électoral.

L'Union populaire votera donc contre.

M. Pronesti voudrait rajouter que les élus du groupe Renaissance Malakoff ont toute confiance en la probité du conseil municipal ainsi que de ses agents communaux. Néanmoins ils ne voteront pas contre ce vœu mais s'abstiendront car globalement M. Tauthui ne fait que donner une information et il a le droit de s'exprimer.

Mme la Maire est d'accord lorsque les informations sont justes mais elles sont ici erronées.

M. Gutierrez a un peu bondi de sa chaise en lisant ce vœu, en particulier le vœu en lui-même à la toute dernière page. « Demander aux agents municipaux de ne pas participer aux réunions publiques organisées par les différents candidats pendant leur service ou en dehors des périodes de congés »,

c'est déjà limite mais le point suivant pose question : « Informer l'ensemble des élus lorsque des agents participent à des actions électorales durant leurs congés ». M. Gutierrez aimerait déjà savoir comment cela pourrait être réalisé. Devraient-ils installer des caméras avec des IA reconnaissant les visages des gens pendant les réunions et qui envoient des sms à tous les élus en disant « Attention, Untel est à telle réunion » ou « Untel n'est pas à telle réunion » ? Cela pourrait être intéressant... La liberté de penser des personnes est un des principes de la République, y compris pour les agents municipaux. Les élus du groupe Les Écologistes sont donc absolument contre ce genre de vœu. Rappeler la neutralité des agents en période électorale est une bonne chose mais ils le savent déjà parce que ces agents sont des professionnels.

Avec ce vœu ils entrent dans un territoire très malsain, voire trumpiste s'ils commencent à surveiller ce que font les agents, y compris les agents de la direction générale puisque le DGS est mentionné dans ce vœu. Il est donc impossible que les élus du groupe Les Écologistes votent pour ce vœu.

M. Rajzman a été convaincu par M. Cardot qui les a invités à regarder le vœu d'un peu plus près. Les élus de Malakoff Plurielle voteront contre parce que cela touche directement les libertés individuelles.

Ce vœu a un avantage, c'est qu'il parle de Malakoff. Contrairement à la majorité des vœux ici-mêmes qui traitent de sujets nationaux, internationaux, voire jusqu'au système solaire, celui-ci a un seul mérite, il parle de Malakoff.

M. Rajzman souhaiterait toutefois rajouter une chose : quand une personne de l'opposition fait un vœu, aussi maladroit soit-il, il faut faire attention à ne pas humilier cette personne. Cela lui est arrivé par le passé, et même plus d'une fois, par exemple quand Mme la Maire avait balayé d'un revers de main son vœu sur un code de déontologie qu'il proposait de co-construire (car il y en a vraiment besoin, et pas seulement à Malakoff) et qu'elle avait dit tout simplement « Écoutez, on n'a pas besoin de ça, on a déjà la charte de l'élu. » Cela l'avait marqué et il s'était senti humilié. Ils sont maladroits, ils ne sont pas des professionnels de la politique, ils ont accès à peu d'information et il faut faire donc aussi un peu attention, même quand quelqu'un se trompe et fait des erreurs.

M. Toueilles pense que le vœu est davantage maladroit qu'intellectuellement malhonnête, c'est en tout cas son avis. Les élus LFI Malakoff et Citoyens voteront cependant contre ce vœu puisqu'ils ne peuvent pas empêcher des agents municipaux de participer aux réunions publiques organisées par les différents candidats, de même qu'ils ne peuvent pas interagir dans la vie privée des agents en leur demandant d'informer l'ensemble des élus lorsqu'ils participent à des actions électorales durant leurs congés.

Ils sont bien évidemment attachés au principe de neutralité qui s'applique aux agents territoriaux en particulier dans l'exercice de leurs fonctions, cela est encadré par la loi.

Par ailleurs, les agents sont des citoyens et bénéficient de la liberté de soutenir n'importe quel candidat, toujours dans le cadre de la loi. Ces principes doivent être garantis et aucune pression de qui que ce soit ne serait acceptable.

Mme Parmentier revient juste sur le mot « humiliation » évoqué par M. Rajzman car elle pense qu'il n'y a aucune humiliation mais de la surprise à la lecture de ce vœu. Elle précise par ailleurs que personne ici n'est professionnel de la politique, à sa connaissance il n'y a pas de diplôme, il y a des gens qui s'engagent à un moment donné et quand ils le font ils essaient de s'intéresser un petit peu et lisent les délibérations. C'est ce que fait M. Rajzman qui est intervenu à bien des reprises sur leur contenu et qui va certainement chercher un certain nombre d'informations autour. De fait, un article de loi a été invoqué dans ce vœu, ce qui prouve qu'il y a quand même eu des recherches. Personne ne parle ici d'humiliation ou de quoi que ce soit.

Ils relèvent en revanche des choses extrêmement graves en termes de mise en cause. Mme Parmentier fait une différence entre ce qui peut être dit dans le cadre d'une interprétation de la loi très personnalisée qui a été faite ici et le fait de tirer des conséquences d'une observation ou non d'une situation. Les mots ont un sens et, s'il n'y a pas de professionnels de la politique ici, il y a des gens qui sont autorisés à prendre la parole dans le cadre d'un conseil municipal et qui doivent faire un petit peu attention à ce qu'ils disent. Ils doivent faire attention lorsqu'ils mettent en cause d'autres élus, d'autres partis politiques ou des agents du service public. Il en est de la responsabilité de chacun de vérifier un peu le contenu de ce qu'ils avancent lorsqu'ils prennent la parole en public, de la portée et des incidences de ce qu'ils disent.

Le fait que le vœu parle de Malakoff est un peu juste pour se prononcer pour et Mme Parmentier pense par conséquent que les élus du groupe des Socialistes et apparenté·e·s se prononceront contre.

M. Tauthui remercie ses collègues pour leurs remarques ainsi que pour les qualificatifs qu'il a reçus

(la malhonnêteté, etc.) mais qu'il accepte, tout simplement parce que cela fait partie du débat public. Il rappellera simplement que ce vœu n'est pas un vœu anodin. Ce n'est pas lui qui l'a créé entièrement car ce vœu a été présenté et proposé plusieurs fois ; il a même été posé en question au Sénat et à l'Assemblée nationale (les élus peuvent retrouver les références).

À l'intention de M. Cardot, M. Tauthui assure qu'il n'a pas mal interprété la loi qu'il a bien comprise ; il a juste repris les textes législatifs pour y faire référence. Pour la neutralité par exemple il a fait uniquement un copié-collé des éléments qui figurent dans les textes de loi, dans le code général des collectivités territoriales.

M. Tauthui n'est pas là pour faire comme Mme la Maire qui avait porté plainte contre M. Toueilles quand celui-ci l'avait un peu « titillée ». Il ne porte pas plainte contre les agents mais, par mesure de précaution et d'anticipation, il préconise qu'on les informe simplement sur leur devoir de neutralité. Cela, c'est simplement un élu qui prend soin des agents, qui n'est pas là pour les emmener en justice. M. Tauthui les respecte et c'est pour cela qu'il les informe.

S'il demande à savoir si un agent de Malakoff (puisque ce vœu concerne Malakoff) présent lors d'un meeting travaille ou est en congé, c'est parce que la loi dit que les agents doivent préciser qu'ils sont bien en congé quand ils participent à une campagne électorale.

Les élus peuvent tous refuser ce vœu mais M. Tauthui est fier de l'avoir émis car il pourra aussi le publier pour informer les personnes. Et s'il a cité le DGS, c'est parce qu'il est un cadre, un responsable, et que toute action qu'il fait peut être interprétée par les agents. On le voit ici en conseil municipal avec la tension que génèrent parfois les élus quand ils expriment un avis qui ne convient pas. M. Tauthui n'a pas envie que le fonctionnement de la municipalité soit biaisé parce que l'on aura constaté la présence de responsables de l'administration dans la campagne électorale de la première Maire adjointe, ou bien alors ces personnes devront se manifester dans les campagnes des autres candidats pour s'informer. M. Tauthui ne demande pas qu'un agent de la commune vienne dans ses meetings mais qu'il respecte la neutralité de sa fonction.

Mme la Maire précise qu'en dehors de leur service les fonctionnaires territoriaux ont le droit, comme tout citoyen, de participer aux élections et à la campagne. M. Tauthui peut interpréter la loi comme il le veut mais c'est écrit noir sur blanc, la loi est très claire. Quand dans l'exercice de ses fonctions, sur son temps de travail, un agent territorial ne respecte ni la neutralité, ni la laïcité (sur laquelle M. Tauthui est vaguement passé), il est repris et sanctionné. Et heureusement cela arrive rarement car les agents sont formés et savent très bien ce que fonctionnaire veut dire.

Quant à M. Rajzman, s'il a pu se sentir humilié par ses propos sur un vœu (Mme la Maire ne s'en souvient pas bien mais c'est sans doute vrai), elle s'en excuse clairement parce que là n'est pas du tout sa volonté. En matière d'humiliation, de diffamation ou d'insulte, voire de harcèlement, Mme la Maire elle-même a eu sa dose. Elle sait donc ce que cela représente sur le plan humain et demande donc à nouveau de bien vouloir accepter ses excuses car elle n'a clairement jamais eu la volonté de le faire.

M. Parmentier ajoute à l'intention de M. Tauthui qu'ils sont 39 élus dans ce conseil municipal. S'ils ont été élus c'est qu'ils ont fait des campagnes, qu'ils ont milité, affiché très clairement leur couleur politique. Elle-même est agent territorial et sait pertinemment faire la part des choses. De fait, heureusement qu'elle peut s'engager en politique et que son employeur territorial ne l'en empêche pas.

M. Toueilles demande à titre informatif, puisque le DGS a été mentionné dans le vœu, comment cela se passe pour les fonctionnaires au forfait cadre et qui peuvent moduler leurs horaires de travail comme ils le veulent.

Mme la Maire fait observer que le DGS a des horaires de travail. La commune ne fait pas travailler ses cadres pendant 55 heures.

M. Toueilles faisait simplement observer que ces horaires sont modulables.

Mme la Maire répond que les cadres sont à 39 heures et qu'ils ont un régime indemnitaire affilié pour les heures supplémentaires, c'est tout.

M. Rajzman sait bien que la politique n'est pas le monde des Bisounours mais il y a quelquefois des ressentis de la part des personnes. Il remercie Mme la Maire pour ses excuses car c'est la seule fois où il est sorti de ses gonds et n'a pas pu gérer ses émotions.

Mme la Maire confirme qu'ils font comme ils le peuvent avec leurs émotions aussi, ils savent donc comment cela se passe.

Elle soumet le vœu au vote.

DEL2025_133 : Vœu pour la défense de l'audiovisuel public et de l'indépendance des

M. Vernant donne lecture de sa présentation :

« L'indépendance des journalistes, qu'ils travaillent dans le secteur public ou dans le privé, est de plus en plus menacée comme l'a montré le rapport parlementaire relatif aux fréquences TNT publié l'an dernier par notre Député Aurélien Saintoul. Dans l'audiovisuel public, c'est Rachida Dati qui veut absolument faire passer une loi à son nom avant les élections municipales, qui s'acharne à faire passer une réforme qui renforce la tutelle du gouvernement. Dans le privé, ce sont des milliardaires comme Pierre-Édouard Stérim, Rodolphe Saadé ou Vincent Bolloré qui multiplient les acquisitions de médias afin d'imposer leur ligne éditoriale et leurs idées.

Concernant la réforme de l'audiovisuel public, le gouvernement propose de créer une holding qui regroupe France Télévisions et Radio France. Cela ne vous rappelle rien ? Mais si, souvenez-vous du bon vieux temps de l'ORTF où les gaullistes exerçaient leur domination sur la télévision ! Ainsi, le nouveau président ou la nouvelle présidente de France Médias sera nommé·e par une commission prétendument indépendante mais dont on ignore tout de la composition. L'Arcom est donc dessaisie de ses prérogatives sans que l'on sache bien pourquoi, non pas que nous soyons des grands fans de l'Arcom. Sa composition avec son président nommé directement par l'Élysée, trois membres nommés par la présidente de l'Assemblée nationale et trois par le président du Sénat, la rend plutôt conservatrice et proche du pouvoir, et parfois mollassonne ou lente à réagir. Pourtant, dans une audace qu'on ne lui connaît pas, l'Arcom a décidé récemment de retirer sa fréquence à la chaîne C8 suite aux multiples dérapages discriminatoires et aux nombreuses violations de cette convention. Chercherait-on en haut lieu à faire payer l'Arcom de cette décision pour une fois courageuse ? Bien qu'étant restée au milieu du gué en renouvelant la convention de CNews qui avait elle aussi multiplié les infractions, il semble que l'Arcom soit déjà allée trop loin pour le pouvoir en place.

Mais examiné d'un peu plus près, le nouveau mode d'organisation permet de lever le lièvre. En effet, le nouveau président de France Médias serait nommé sur proposition du conseil d'administration de France Médias. Or, qui est actionnaire unique de l'audiovisuel public ? L'État ! On voit donc bien que derrière les belles paroles de Rachida Dati se cache en réalité une volonté d'étouffer ce qui reste de l'indépendance du service public.

Cette indépendance s'était déjà fortement affaiblie par la suppression de la redevance, car désormais l'audiovisuel public est directement dépendant des arbitrages budgétaires. Certes, une fraction de la TVA a été affectée à France Télévisions et à Radio France mais il n'est pas dit que cela constitue une solution à long terme. Cette solution pousse évidemment à forcer des réorganisations dans un but purement comptable, d'où la holding mais aussi la suppression du journal national de France 3, le regroupement à marche forcée entre France 3 Région et l'ex-France Bleu renommée « ici » avec une perte d'autonomie de chaque rédaction et la suppression du site de Malakoff qui hébergeait jusqu'ici les locaux de La Première et de France Ô il n'y a pas si longtemps. Il faut noter que les modalités de ce déménagement, qui dégradent les conditions de travail des salariés, sont fortement critiquées par les syndicats qui dénoncent des studios au rabais, des dysfonctionnements techniques et des sites en souffrance.

Il est par ailleurs incohérent que la holding, qui exclut à juste titre les médias internationaux (France 24 et RFI), intègre La Première au risque une fois de plus de ne pas prendre en compte la spécificité de L'Outre-mer dans une tradition ultra-centralisatrice, pour ne pas dire colonialiste.

Pour toutes ces raisons il est donc nécessaire, non seulement de retirer le projet de réforme de l'audiovisuel public, mais aussi de lui affecter les moyens indispensables pour qu'il puisse fonctionner, car seul un service public fort et indépendant peut permettre de résister à ce que certains appellent désormais la "bollorisation" des esprits qui pousse les milliardaires de droite et d'extrême droite à intensifier leur contrôle sur les médias et à imposer leurs idées.

Nous dénonçons ainsi les projets d'acquisition du Parisien et d'UGC par le groupe Bolloré. Le rachat du Parisien va faire encore reculer le pluralisme de la presse écrite ; quant au rachat d'UGC, il va renforcer un peu plus le contrôle de Canal + sur la création des films français. Certes, les alternatives visant à se tourner vers les plateformes étrangères existent mais ces solutions font reculer notre souveraineté audiovisuelle.

Il est donc nécessaire à court terme que le gouvernement et la Commission européenne mettent tout en œuvre pour s'opposer à ces projets de rachat. Il est d'ailleurs édifiant de constater que la Commission européenne, qui passe son temps à nous chanter les louanges de la concurrence pour pourfendre les monopoles publics, soit toujours beaucoup plus discrète quand il s'agit de

regroupements d'entreprises privées qui évidemment et par définition menacent la concurrence. Cependant, si elle était cohérente, la Commission européenne s'opposerait à ces opérations. En effet, lorsqu'elle a autorisé le rachat du groupe Lagardère par le groupe Bolloré elle a initialement émis des conditions avant de rappeler à l'ordre le groupe Bolloré qui ne les avait pas respectées, celui-ci ayant pris le contrôle du groupe Lagardère avant même le délai imposé par la Commission européenne.

Mais il est également nécessaire à long terme de renforcer les seuils anti-concentration. La loi de 84 avait posé des limites intéressantes mais celles-ci ne cessent d'être détricotées, les gouvernements successifs faisant remonter progressivement ces seuils. Il est urgent de légiférer à ce sujet.

Enfin, nous rappelons par ce vœu que la liberté de la presse doit être défendue partout dans le monde. Nous avons notamment une pensée pour les journalistes tués à Gaza ou en Russie. Nous continuons également le combat pour ceux emprisonnés abusivement. Nous pensons notamment à ce journaliste de So Foot, Christophe Gleizes, condamné en Algérie pour une présumée "propagande nuisant à l'intérêt national", comme quoi même les journalistes sportifs ne sont pas à l'abri de la répression.

Pour toutes ces raisons, l'Union populaire vous appelle à voter ce vœu qui vise à faire retirer la proposition de réforme de l'audiovisuel public, à lutter contre la concentration des médias et à réaffirmer l'importance de l'indépendance de la presse. »

Considérant que le gouvernement soutient la proposition de loi visant à réformer la gouvernance de l'audiovisuel public,

Considérant que cette proposition de loi crée une holding, France Médias, regroupant France Télévisions, Radio France et l'Institut National de l'Audiovisuel (INA),

Considérant que cette holding ressemble fort à l'ancien Office de Radiodiffusion-Télévision Française (ORTF), organisé de manière à assurer au gouvernement un contrôle strict sur l'audiovisuel public,

Considérant que l'intégration de l'INA à cette holding n'a pas de sens au regard de ses activités spécifiques d'archivage,

Considérant que si l'exclusion de France Médias Monde, qui comporte RFI et France 24, de cette holding permet de prendre en compte la situation particulière des médias français à l'international, il est cependant incohérent de ne pas prendre également en compte la situation spécifique du réseau « la 1^{ère} » qui concerne les chaînes ultra-marines de France Télévisions,

Concernant que le/la futur(e) président(e) de cette holding sera nommé(e) par une commission présumément indépendante mais dont la composition n'est pas précisée dans la loi,

Considérant que cette nomination interviendrait sur proposition du Conseil d'administration de France Médias, et donc du gouvernement qui est l'unique actionnaire de France Télévisions et de Radio France,

Considérant que malgré le rejet de cette proposition de loi par l'Assemblée Nationale, le gouvernement persiste à s'appuyer sur le Sénat pour tenter de forcer la main aux Députés, pourtant seuls à représenter directement la volonté populaire,

Considérant que la suppression de la redevance audiovisuelle renforce la dépendance de l'audiovisuel public envers le gouvernement, le financement dépendant chaque année du budget affecté à l'audiovisuel public par l'État,

Considérant que si une part de TVA a été affectée au financement de l'audiovisuel public, cette solution comporte toutefois de nombreuses incertitudes à long terme,

Considérant que la logique actuelle de mutualisation des coûts a provoqué la suppression du site de Malakoff,

Considérant que les conditions de ce déménagement sont fortement contestées par les syndicats, qui dénoncent des studios au rabais, des dysfonctionnements techniques et des sites en souffrance,

Considérant que les rapprochements de rédaction en cours, notamment entre les France 3 Régions et Ici (ex-France Bleu), tendent, en uniformisant la ligne éditoriale de France Télévisions et de Radio France, à restreindre la liberté éditoriale des journalistes de l'audiovisuel public,

Considérant que la concentration des médias privés entre les mains de quelques milliardaires et groupes industriels menace l'indépendance de l'information,

Considérant que les récentes acquisitions de médias, notamment par les groupes dirigés par Vincent Bolloré, Pierre-Édouard Stépin et Rodolphe Saadé, mettent en évidence l'insuffisance des seuils anti-concentration,

Considérant que les projets de rachat par le groupe Bolloré d'UGC menacent la création artistique,

Concernant que celui du rachat du Parisien par le groupe Bolloré porte une menace supplémentaire pour le pluralisme de la presse,

Considérant que la liberté de la presse doit être défendue partout dans le monde,
Considérant que les journalistes exerçant dans certains pays, notamment les pays de guerre comme la Russie ou la Palestine, mais aussi les régimes autoritaires, subissent des mesures de répression pouvant aller, dans les pires des cas, jusqu'à l'assassinat,
Considérant que le gouvernement doit mettre tout en œuvre, notamment par la voie diplomatique pour faire libérer des journalistes subissant des arrestations arbitraires,

Le Conseil municipal de Malakoff émet le vœu que :

- La proposition de réforme de l'audiovisuel public soit retirée.
- A minima, l'INA et le réseau ultramarin « la 1^{ère} » soit exclus de la future holding « France Médias » si elle devait voir le jour.
- A minima, le gouvernement apporte toutes les garanties sur l'indépendance des dirigeants de l'audiovisuel public, notamment en renonçant au nouveau mode de nomination prévu par cette proposition,
- L'intégralité des recettes de la vente à venir du site de Malakoff, suite à un déménagement décidé contre l'avis des syndicats et du personnel, soit affectée au fonctionnement du pôle « la 1^{ère} ».
- France Télévisions prenne des mesures d'urgence pour améliorer les conditions de travail des agents transférés de Malakoff, qui se sont dégradées du fait d'un déménagement mal préparé,
- Toutes les garanties soient apportées sur l'indépendance des rédactions de chaque entité de France Télévisions et de Radio France, notamment dans le cadre du rapprochement entre France 3 Régions et Ici (ex-France Bleu).
- Le gouvernement renforce les seuils anti-concentration dans le secteur audiovisuel.
- Le gouvernement et la Commission européenne mettent tout en œuvre pour bloquer les rachats d'UGC et du Parisien par le groupe Vincent Bolloré.
- Le gouvernement mette tout en œuvre pour défendre la liberté de la presse dans le monde.
- Le gouvernement mette tout en œuvre, notamment par la voie diplomatique, pour protéger nos journalistes dans les pays en guerre et pour réclamer la libération des journalistes ayant fait l'objet d'arrestations arbitraires.

Par 29 voix POUR, dont 4 mandats (M. Denaes, Mme Kitenge, M. Garcia et M. Aouad), 1 CONTRE (M. Tauthui) et 6 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. Rajzman, Mme Aprikian, M. Bresset, M. Pronesti et M. Courteilles) dont 1 mandat (M. Brice).

Le Conseil municipal de Malakoff émet le vœu que :

- « - La proposition de réforme de l'audiovisuel public soit retirée.
- A minima, l'INA et le réseau ultramarin « la 1^{ère} » soit exclus de la future holding « France Médias » si elle devait voir le jour.
- A minima, le gouvernement apporte toutes les garanties sur l'indépendance des dirigeants de l'audiovisuel public, notamment en renonçant au nouveau mode de nomination prévu par cette proposition,
- L'intégralité des recettes de la vente à venir du site de Malakoff, suite à un déménagement décidé contre l'avis des syndicats et du personnel, soit affectée au fonctionnement du pôle « la 1^{ère} ».
- France Télévisions prenne des mesures d'urgence pour améliorer les conditions de travail des agents transférés de Malakoff, qui se sont dégradées du fait d'un déménagement mal préparé,
- Toutes les garanties soient apportées sur l'indépendance des rédactions de chaque entité de France Télévisions et de Radio France, notamment dans le cadre du rapprochement entre France 3 Régions et Ici (ex-France Bleu).
- Le gouvernement renforce les seuils anti-concentration dans le secteur audiovisuel.
- Le gouvernement et la Commission européenne mettent tout en œuvre pour bloquer les rachats d'UGC et du Parisien par le groupe Vincent Bolloré.
- Le gouvernement mette tout en œuvre pour défendre la liberté de la presse dans le monde.
- Le gouvernement mette tout en œuvre, notamment par la voie diplomatique, pour protéger nos journalistes dans les pays en guerre et pour réclamer la libération des journalistes ayant fait l'objet d'arrestations arbitraires. »

M. Bresset indique que, contrairement aux deux vœux précédents qui concernaient Malakoff, ce vœu

ainsi que le suivant ne concernant pas directement Malakoff, les élus du groupe Renaissance Malakoff ne prendront pas part au vote pour ce vœu ni le suivant.

M. Tauthui pense qu'avant de donner des leçons il faudrait aussi regarder ce que l'on propose. Ici, ce n'est pas la suite de l'Assemblée nationale, ce qui pourrait être dit à M. Saintoul.

M. Tauthui votera contre ce vœu parce qu'il ne concerne pas Malakoff et parce qu'ils ont élu des députés pour ce combat au niveau de l'Assemblée, c'est à eux de faire ce travail.

Mme Aprikian ne prendra pas non plus part au vote pour ce vœu ainsi que le suivant car ils n'ont rien de local.

M. Rajzman ne prendra pas non plus part au vote car il n'a pas entendu non plus le mot Malakoff dans le vœu.

M. Toueilles fait observer que le mot Malakoff y est et que M. Vernant a rappelé France Ô qu'ils avaient soutenu à l'époque. Il demande aux élus qui ne souhaitent pas prendre part au vote parce qu'on ne parle pas de Malakoff s'ils vivent dans un monde fermé, s'ils ne sortent jamais de Malakoff. Il a même envie de leur dire que ce vœu concerne Malakoff : les Malakoffiots n'ont-ils pas la télé, n'ont-ils pas les médias ? Donc, si, cela concerne Malakoff, et quand bien même cela ne concernerait pas Malakoff il faudrait voter ce vœu car il concerne l'intérêt général.

Mme la Maire soumet ce vœu aux voix. Elle note une opposition de M. Tauthui, 6 NPPV et le reste pour. Le vœu est adopté.

DEL2025_134 : Vœu pour un cessez le feu immédiat, la Paix, la justice et le respect du droit international en Palestine.

Rapporteur : Mme Alaudat

Mme Alaudat donne lecture de sa présentation :

« Il y a un an, ici même, nous appelions ensemble à un cessez-le-feu à Gaza et à la fin des livraisons d'armes à Israël. Malheureusement, nous sommes aujourd'hui toujours effondrés par la situation que subissent les Palestiniennes et les Palestiniens depuis deux ans avec, à Gaza, un territoire détruit à plus de 80 %, plus de 68 000 morts, des dizaines de milliers de disparus, des enfants mutilés, privés de soins, de nourriture, d'école, d'avenir. Ce que nous voyons aujourd'hui en Palestine dépasse l'entendement. L'Organisation des Nations unies et ses instances les ONG, les juristes l'attestent : nous faisons face à un génocide. Gaza est devenu un champ de ruines et si les bombes ont cessé de pleuvoir, mettant fin à une violence paroxystique, la Cisjordanie occupée continue d'être la proie de la violence de l'armée et des colons extrémistes armés et protégés par l'armée israélienne. Près de 900 morts et 40 000 personnes déplacées de force pour les seuls camps de réfugiés palestiniens de Jénine et Tulkarm. C'est un territoire complètement dévasté où les colonies illégales continuent de se développer pour annihiler toute perspective de création d'un État palestinien, tandis que Jérusalem-Est connaît régulièrement des arrestations, des expropriations et des démolitions de maisons palestiniennes.

Face à ce désastre humanitaire, hélas, l'action du gouvernement français n'est pas à la hauteur. Certes, la France a enfin reconnu officiellement l'État de Palestine à l'ONU en septembre dernier alors qu'elle pouvait le faire il y a dix ans déjà. L'Assemblée nationale et le Sénat avaient alors adopté une résolution qui allait dans ce sens. C'est un geste important, attendu et demandé depuis de nombreuses années par les associations de paix, de solidarité internationale, les mobilisations politiques et citoyennes. Malheureusement, il ne suffit pas. Si la reconnaissance de l'État palestinien n'est pas suivie d'actes concrets et sans soutien réel des résolutions de l'ONU, cette reconnaissance n'aidera pas à établir une paix juste et durable, d'autant plus que les États-Unis continuent de soutenir militairement Israël et que l'Union européenne reste divisée quant à l'application des sanctions à l'encontre d'Israël.

La France, parce qu'elle est la terre de la déclaration des droits de l'homme, parce qu'elle est membre permanent du conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies, parce qu'elle joue un rôle important au sein de l'Union européenne, parce qu'elle reste attachée au multilatéralisme – rappelons qu'en 2011 elle a voté l'adhésion de la Palestine à l'Unesco et en mai 2024 une résolution en faveur de l'admission de l'État de Palestine en tant que membre de plein droit de l'ONU, lui permettant d'être un État observateur et de voir son drapeau flotter auprès des nations du monde –, la France compte, elle a le pouvoir d'agir, elle a un pouvoir d'entraînement – on a vu comment à sa suite neuf pays ont reconnu la Palestine, et pas des moindres ; aujourd'hui, ce sont 158 pays qui reconnaissent l'État de

Palestine –, mais elle doit encore et encore prendre des mesures concrètes et maintenir la pression sur Israël.

Assez de temps perdu dans les atermoiements, les Palestiniennes et les Palestiniens ont droit à la paix, à la dignité, aux droits humains fondamentaux. Elle et ils ont droit à l'autodétermination, elles et ils ont le droit d'avoir un État indépendant, un territoire aux frontières clairement définies, libéré des guerres et des colonies. Elles et ils ont droit à un avenir.

Depuis le cessez-le-feu du 9 octobre, une fenêtre, si mince soit-elle, s'ouvre vers la paix. Alors qu'enfin les massacres s'arrêtent, que les otages israéliens et qu'une partie des prisonniers politiques palestiniens – rappelons-le, à peine 2 000 sur les 11 000 croupissent encore dans les geôles israéliennes, dont des enfants – retrouvent leur famille, ce dont nous nous réjouissons pleinement, il est aujourd'hui de la responsabilité de l'État d'Israël et des États-Unis, soutien premier de Benjamin Netanyahu, de respecter strictement le droit international et cesser définitivement cette guerre, la plus meurtrière qu'on n'ait jamais vue sur l'ensemble du territoire palestinien.

Il est de la responsabilité de la communauté internationale de tout mettre en œuvre pour faire respecter le droit international et nous comptons bien évidemment sur l'action diplomatique forte de notre pays.

À Malakoff, ville pour la paix, membre du réseau mondial "Mayors for Peace" et de sa branche française "Maires pour la Paix France", nous soutenons avec constance et détermination les résolutions de l'ONU et l'application du droit international dont la solution à deux États. En travaillant à une coopération décentralisée avec le camp de réfugiés d'Al Fara'a, nous démontrons que notre engagement historique pour une paix durable en Palestine se traduit par des actions concrètes et non seulement par de grands discours.

Par ce vœu, nous demandons que le gouvernement français agisse pour :

- garantir l'application et le respect d'un cessez-le-feu permanent ;
- l'ouverture totale du territoire aux convois humanitaires à destination des civils palestiniens pour mettre fin à la famine et au génocide à Gaza ;
- exiger la libération de tous les prisonniers politiques palestiniens détenus sans jugement dans les prisons israéliennes dont des enfants (9 000) ;
- rétablir les activités et les financements de l'UNRWA, l'agence onusienne d'aide aux réfugiés palestiniens, en lui donnant immédiatement les moyens nécessaires pour répondre aux immenses besoins des populations palestiniennes : distribution de l'aide, soins, santé, éducation ;
- reconnaître effectivement, c'est-à-dire rendre plus effectif, l'État de Palestine au-delà de la déclaration du Président Macron à l'ONU. Pour cela il faut établir une ambassade à Jérusalem-Est et agir pour la suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël. Un embargo sur les ventes d'armes à Israël serait notamment une mesure immédiate ;
- faire appliquer toutes les décisions de la CPI (cour pénale internationale) et de la cour internationale de justice ainsi que l'ensemble des résolutions de l'ONU depuis 1948.

Nous rappelons que la paix est un processus, que nous en sommes seulement au début, mais pour qu'il y ait une paix véritable, une paix juste et durable, la paix doit être menée avec les Palestiniens dans le cadre de l'Organisation des Nations unies et le respect de la charte des Nations unies qui fêtent cette année leur 80^e anniversaire. L'urgence est bien de parvenir à une solution pacifique juste, globale et durable dans cette partie du Moyen-Orient où les deux peuples israéliens et palestiniens puissent vivre en paix et en sécurité côté à côté. »

Mme Alaudat précise ici que le vœu a été envoyé la veille ou l'avant-veille des accords de cessez-le-feu qui ont été signés à Charm el-Cheikh en Egypte entre le Hamas et le gouvernement israélien. C'est pourquoi elle demande aux membres du conseil municipal d'être bienveillants et de bien vouloir accepter quelques modifications à la marge mais qui ne font qu'actualiser la situation.

En novembre 2023, ici même, nous demandions au gouvernement français de cesser ses livraisons d'armes, d'agir pour imposer au gouvernement israélien un cessez-le-feu et l'ouverture de négociations afin d'éviter des souffrances et des morts de civils innocents. Nous dénoncions le caractère colonial et féroce de l'occupation des territoires palestiniens de Gaza et de Cisjordanie, de même que la volonté de Netanyahu et de son gouvernement d'extrême droite de poursuivre la guerre coûte que coûte, invoquant l'éradication du Hamas et le droit d'Israël à se défendre. Nous alertions du risque d'une vengeance aveugle en représailles au traumatisme du 7 octobre.

Les faits hélas, nous ont donné raison. A la barbarie, Israël a répondu par la barbarie. En effet, deux ans après le terrible attentat du Hamas qui a fait plus de 1 200 victimes israéliennes et 251 otages, ce n'est pas une nouvelle intervention militaire qui a lieu. C'est un génocide, comme l'a établi la commission d'enquête du Conseil des droits de l'homme de l'ONU tel que défini par la convention adoptée en 1948 par les États membres des Nations unies. C'est-à-dire « un crime commis dans l'intention de détruire, ou tout, ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux ». Analyse partagée par de nombreuses institutions humanitaires, des juristes et spécialistes des crimes de guerre. Selon l'Unicef, l'équivalent d'une classe d'enfants est tuée chaque jour. Plus de 67 000 Gazaouis, dont 223 journalistes, ont été tués par l'armée israélienne; des milliers de personnes portées disparues qui seraient sous les décombres ; près de 150 000 blessés et mutilés dont des dizaines de milliers d'enfants. La Cisjordanie n'est pas épargnée. Les camps de réfugiés sont constamment bombardés et la population harcelée et humiliée par les colons extrémistes, soutenus par l'armée d'occupation. 45 000 Palestiniens ont été chassés et expropriés de leurs terres et de leurs maisons depuis le 7 octobre 2023 quand plus de 4 000 Gazaouis ont été enfermés dans des prisons non répertoriées.

Les insoutenables images de corps d'enfants déchiquetés par les bombes, amputés sans anesthésie, décharnés par la faim et la soif, transportés à bout de bras par des parents épuisés contraints par l'armée israélienne de se déplacer sans cesse : tout cela heurte nos consciences. L'ampleur des destructions : 80% du territoire détruit (infrastructures, champs, hôpitaux, écoles, universités...) ; les souffrances infligées à une population meurtrie par deux ans de guerre ont ébranlé le monde. Partout, d'immenses mobilisations citoyennes ont fleuri, contraignant les États à enfin franchir le pas de la reconnaissance de l'État de Palestine, conformément aux revendications portées par les militantes et les militants de la paix depuis des décennies. La population israélienne, et plus particulièrement les familles d'otages, n'a eu de cesse d'en appeler à l'arrêt des combats.

Mais, ni la reconnaissance de la Palestine par la France et 9 autres États en septembre dernier, ni l'annonce du pseudo plan de paix porté par Donald Trump n'ont fait plier Israël. Tel-Aviv jouit d'une impunité depuis des décennies avec le soutien inconditionnel des États-Unis, la complicité des États européens, le silence des pays arabes.

Tout comme les Palestiniens qui n'aspirent qu'à vivre en Paix.

Au-delà des annonces du président de la République à l'ONU du 22 septembre dernier, nous voulons des actes. Il faut profiter du cessez-le-feu établi le 9 octobre dernier. Une fenêtre mince s'ouvre si le droit à l'autodétermination du peuple palestinien est appliqué, si son droit à disposer d'un État dans les frontières de 1967, conformément aux résolutions de l'ONU, est respecté.

A Malakoff, la majorité de la population et des élus attachés aux principes pacifistes, humanistes et républicains de liberté, d'égalité et de fraternité universelle apportent avec constance leur soutien et leur solidarité au peuple palestinien meurtri par des décennies d'occupation, d'humiliation et de souffrances.... Malakoff s'est engagée à construire une coopération décentralisée avec le camp de réfugiés d'Al Fara'a situé en Cisjordanie occupée en partenariat avec le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Deux délégations s'y sont rendues et ont rencontré les membres du Comité populaire. La ville travaille ce partenariat avec l'association Sun Flowers, dont la présidente, Fadwa Khader a été accueillie à plusieurs reprises. En novembre, mois des solidarités, nous accueillerons une délégation du camp d'Al Fara'a afin de sceller officiellement ce jumelage.

Malakoff, Ville pour la Paix, qui dispose de la vice-présidence du réseau mondial Mayors for Peace qui compte aujourd'hui 8611 villes et régions, fondatrice de Maires pour la Paix France (ex AFCDRP : Association française des communes, départements et régions pour la paix) attentive au respect des droits humains, du droit international et de la protection des populations civiles appelle à un cessez le feu immédiat, une paix juste et durable au Proche-Orient sur la base des résolutions de l'ONU.

C'est pourquoi le Conseil municipal de Malakoff fait le vœu que le gouvernement agisse pour :

- Exiger l'application du cessez-le-feu permanent et l'ouverture totale des convois humanitaires à destination des civils palestiniens pour mettre fin à la famine et au génocide à Gaza.
- Exiger la libération immédiate des otages israéliens, des prisonniers politiques palestiniens détenus sans jugement dont des enfants par l'armée israélienne.
- Rétablir les activités et les financements de l'UNRWA et lui donner immédiatement les moyens nécessaires pour répondre aux immenses besoins des populations palestiniennes (soins, santé, éducation...)
- Reconnaître effectivement l'État de Palestine au-delà de la déclaration du président Macron à l'ONU. Pour cela, il faut établir une Ambassade à Jérusalem-Est et agir pour la suspension de

l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël. Un embargo sur les ventes d'armes à Israël serait notamment une mesure immédiate.

- Faire appliquer toutes les décisions de la CPI, de la CIJ et les résolutions de l'ONU depuis 1948.

Par 30 voix POUR, dont 5 mandats (M. Brice, M. Denaes, Mme Kitenge, M. Garcia et M. Aouad), 2 ABSTENTIONS (M. Toueilles, Mme Bel Hadj Youssef) et 4 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. Pronesti, M. Bresset, Mme Aprikian, M. Tauthui). Le Conseil municipal de Malakoff fait le vœu que le gouvernement agisse pour :

« • Exiger l'application du cessez-le-feu immédiat et l'ouverture totale des convois humanitaires à destination des civils palestiniens pour mettre fin au génocide à Gaza,
• Exiger la libération immédiate des otages israéliens, des prisonniers politiques palestiniens par l'armée israélienne,
• Rétablir les financements de l'UNRWA et lui donner immédiatement les moyens nécessaires pour répondre aux immenses besoins des populations palestiniennes (soins, santé, éducation...),
• Reconnaître effectivement l'État de Palestine au-delà de la déclaration du président Macron à l'ONU. Pour cela, il faut établir une Ambassade à Jérusalem-Est et agir pour la suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël. Un embargo sur les ventes d'armes à Israël serait notamment une mesure immédiate.
• Faire appliquer toutes les décisions de la CPI, de la CIJ et les résolutions de l'ONU depuis 1948. »

M. Toueilles donne lecture de son intervention :

« *Nos pensées vont vers les Palestiniens et Palestiniennes qui, après près de deux ans de génocide, peuvent enfin souffler avec ce cessez-le-feu. Nous nous félicitons de la libération des premiers otages palestiniens et israéliens qui peuvent pour certains retrouver leur famille. Cependant, nous sommes toujours inquiets sur la situation pour plusieurs raisons.*

La première, c'est que plus de 2000 otages palestiniens ne sont toujours pas revenus.

La seconde, sur la situation à Gaza et en Cisjordanie où les destructions et la famine font que la situation humanitaire est catastrophique malgré l'arrivée des premiers secours.

La troisième, c'est que Netanyahu, sous mandat d'arrêt international, ne s'est toujours pas rendu, et que les États-Unis et une bonne partie des États européens dont la France font comme si le chef des génocidaires pouvait encore une personne avec qui il était possible de dialoguer. Netanyahu et ses comparses doivent être jugés et mis derrière les barreaux.

La quatrième, c'est qu'il n'y a aucune garantie que le cessez-le-feu sera durable et qu'Israël le respectera puisque, après la signature du cessez-le-feu, l'armée israélienne a encore tiré sur la population civile à Gaza. Des chars israéliens ont également ouvert le feu aujourd'hui même sur un groupe de Palestiniens dans la ville de Bani Suhaila et le quartier de Sheikh Nasser, à l'est de Khan Younès, dans le sud du territoire qui fait également état de tirs à l'est de la ville de Gaza. Hier, 5 civils palestiniens ont été tués par des drones israéliens alors qu'ils inspectaient leur maison et un autre a été tué par un drone au sud de Khan Younès. Israël refuse toujours de rouvrir le point de passage de Rafah, entravant encore l'accès à l'aide humanitaire de 600 camions qui attendent à la frontière.

Cinquièmement, parce que l'accord de Trump ne garantit pas la fin de génocide.

Sixièmement, parce que l'accord de Trump impose une administration de régime colonial, oui. Par exemple, les membres de la future administration palestinienne seront soumis au veto des Israéliens.

Septièmement, parce que l'accord Trump prévoit le déploiement de 400 militaires américains dans Gaza et qu'ils n'ont rien à y faire.

Nous le disons clairement, il doit y avoir la reconnaissance du droit à l'autodétermination du peuple palestinien en Palestine. Tant que ce droit à l'autodétermination du peuple palestinien n'est pas reconnu, nous exigeons toujours la rupture des liens diplomatiques, économiques, militaires, culturels et sportifs avec l'État génocidaire d'Israël.

Concernant le vœu que vous nous proposez ce soir, nous nous réjouissons qu'enfin vous dîlez ce que nous disons depuis novembre 2023. L'essentiel est que maintenant chacun soit sur la ligne, même si vous refaites l'Histoire dans votre vœu puisque vous dites "En novembre 2023, ici même nous demandions au gouvernement français de cesser les livraisons d'armes", ce qui est totalement faux. Il n'y a qu'à reprendre le vœu que vous avez fait en 2023 où il n'était aucunement question de faire cesser les livraisons d'armes. Par contre, vous avez voté contre notre vœu le même jour, qui

demandait textuellement à ce que l'État français ne fournisse aucune aide à Israël, ni financière, ni matérielle. En novembre 2023 vous ne demandiez pas non plus la libération des prisonniers politiques palestiniens contre des otages, contrairement à notre vœu, prisonniers politiques qui sont réalité, oui, des otages.

Dans le vœu que vous nous proposez ce soir vous parlez de génocide et nous sommes d'accord. Cependant, en novembre 2023 nous ne vous avons pas entendus quand M. Goldberg n'a pas hésité à dire "À titre personnel je remarque que M. Toueilles n'a que le mot génocide ou nettoyage ethnique à la bouche aujourd'hui." Nous aurions aimé vous entendre le reprendre à ce moment-là.

Vous avez tous voté contre notre vœu, sauf Farid qui s'est abstenu, certains fuyant même le conseil municipal comme Pascal Brice, M. Vernant, Roger Pronesti, Gilles Bresset, évoquant le fait que le vœu ne faisait pas preuve de mesure, de précision et d'engagement. D'autres parleront d'une surenchère systématique des protagonistes sur des propos, comme M. Courteille ou M. Gutierrez en nous visant, ou encore d'instrumentalisation comme Mme Rault ou Mme Ghiati.

Aujourd'hui tout le monde sait que nous avions malheureusement raison et que c'est vous qui avez instrumentalisé le génocide que subit le peuple palestinien. Pour avoir été en avance et avoir défendu de toutes nos forces le peuple palestinien, un membre de la majorité a aussi cru bon pouvoir nous insulter en nous traitant "d'islamistes", en nous accusant de "cirer les pompes des islamistes" ou encore en nous traitant de "voyous", ou même d'insulter le drapeau palestinien en disant "drapeau à la con". Des insultes pour avoir simplement demandé à hisser le drapeau palestinien sur le fronton de la Mairie dès le 1^{er} décembre et à plusieurs reprises pendant ces deux ans. Nous vous avons soutenus quand vous l'avez installé sur le fronton de la Mairie contre l'avis du Préfet, mais entre 8 heures en 2024 et 4 jours en 2025, c'est faible, très faible comme soutien. »

Mme la Maire demande à M. Toueilles de conclure.

M. Toueilles propose de reprendre son intervention sur sa deuxième prise de parole ou de terminer maintenant.

Mme la Maire lui demande de reprendre sur sa deuxième prise de parole.

Mme Figuères indique, à l'intention de M. Toueilles, qu'il serait respectueux envers les Palestiniens et Palestiniennes de ne pas exploiter leurs souffrances pour alimenter ses polémiques personnelles. Elle lui demande d'avoir un peu de décence.

Mme la Maire redonne la parole à M. Toueilles.

M. Toueilles cite des faits, il suffit de reprendre les PV. C'est la majorité municipale qui essaie d'instrumentaliser le sujet depuis quelques mois. Il reprend la lecture de son intervention :

« Nous vous avons donc soutenus quand vous avez installé le drapeau sur le fronton de la Mairie mais entre 8 heures en 2024 et 4 jours en 2025, c'est très faible comme soutien. Nous aurions vivement préféré le voir flotter pendant ces deux ans et jusqu'à ce que le génocide cesse pour montrer la solidarité de la ville de Malakoff avec le peuple palestinien. Et aussi se coordonner avec d'autres villes pour exercer la pression nécessaire sur Macron, le complice.

Quant au délitre de l'ex-ministre de l'Intérieur, Retailleau, de demander à enlever le drapeau, ou à la décision du tribunal administratif de mettre une amende journalière à la Ville, nous répondons un mot simple : résistance. Nous sommes le bon côté de l'Histoire ; le bon côté de l'Histoire, c'est d'être contre le génocide, et cette même Histoire jugera la complicité des uns et des autres ; la menace d'amende ne sera qu'un lointain souvenir.

Sur votre vœu d'aujourd'hui, nous demandons à rajouter deux considérants pour pouvoir voter pour, sinon, nous nous abstiendrons, et nous vous demandons également d'enlever une phrase qui est fausse.

Nous vous demandons donc de valider l'ajout de :

- "Que le droit à l'autodétermination du peuple palestinien sur le territoire de Palestine soit rétabli" ;
- "Que la France rompe tous ses liens diplomatiques, économiques, militaires, culturels et sportifs avec Israël jusqu'à ce que le génocide cesse."

Et nous vous demandons d'enlever la première phrase « En novembre 2023, ici même, nous demandions au gouvernement français de faire cesser ses livraisons d'armes » puisque vous aviez voté contre cela. Nous vous demandons de l'enlever parce que c'est du révisionnisme, ce n'est pas ce qu'il s'est passé. »

Mme Alaudat répondra, sur l'inaction de la municipalité, sur son manque de soutien au peuple palestinien, qu'ils n'ont eu de cesse de privilégier d'une part l'action politique et diplomatique en interpellant à moultes reprises le Président de la République et le Ministre européen des Affaires étrangères, notamment sur :

- un cessez-le-feu à Gaza après la riposte israélienne disproportionnée et indiscriminée contre les Gazaouis,
- la reconnaissance urgente et absolument nécessaire de l'État palestinien,
- l'arrêt des fournitures d'armes à Israël pendant que se perpétuait le génocide à Gaza (ils ont les courriers),
- la suspension des accords d'association entre l'Union européenne et Israël,

Et d'autre part la participation à la rédaction et à la diffusion de tribunes dans les médias, de communiqués de presse, de vœux en conseil municipal, de rassemblements politiques et citoyens (dont M. Toueilles a parlé) en solidarité avec le peuple palestinien, des événements culturels et solidaires (expositions, films, débats, soirées festives).

La municipalité n'est pas là dans la surenchère sémantique mais dans des événements qui favorisent une meilleure connaissance de la Palestine, du peuple palestinien, de son Histoire, de sa culture, de ses combats, événements auxquels participent bon nombre de concitoyens et concitoyennes.

La municipalité a donc fait énormément de choses qu'elle n'évoque pas forcément en conseil municipal. Mme Alaudat est en phase avec ce qu'elle dit ici et ce que la Ville porte.

Oui, il y a eu des divergences au début, mais comme l'ensemble de la communauté internationale les gens ont avancé, ont réfléchi, ont mûri, ont pris pleine conscience de ce qu'il se jouait réellement en Palestine. Il ne faut pas instrumentaliser. Même s'ils étaient convaincus dès le départ qu'il y avait un génocide en cours (et Mme Alaudat faisait partie de ceux-là), aujourd'hui, la commission spéciale des Nations unies a statué ainsi que des juristes et les ONG sur le fait qu'il y avait bien un génocide.

Maintenant, ce qui importe c'est la suite : comment accompagner ce pays en devenir, comment accompagner aussi l'État d'Israël pour arriver à une solution à deux États, à un État, cela ne leur appartient pas ; mais ce que veut la municipalité c'est que la guerre cesse et qu'enfin les deux peuples puissent retrouver une table de négociations pour arriver à vivre ensemble, parce qu'ils sont condamnés à vivre ensemble.

Mme Bel Hadj Youssef insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une instrumentalisation, évidemment, il s'agit juste d'être cohérent. Elle ne dit pas que rien n'a été fait mais elle réitère sa question : pourquoi avoir voté contre le vœu des élus LFI Malakoff et Citoyens le 29 novembre 2023 ? Comment la majorité municipale le justifie-t-elle ? Ils aimeraient bien comprendre, c'est encore une fois une question de cohérence.

Mme la Maire indique qu'ils ne referont pas le débat du vœu 2023. Elle ne se souvient plus d'ailleurs réellement de l'histoire (peut-être s'agissait-il des attentats terroristes ?) mais peut dire que les élus LFI Malakoff et Citoyens sont toujours sur la forme alors qu'eux-mêmes sont sur le fond. Ils ne vont pas ce soir justifier quelque chose qui date de deux ans mais soumettre un vœu aux voix. Mme Alaudat a dit qu'ils n'étaient pas là pour peser, pour être dans la concurrence, pour dire « c'est une bonne déclaration, ce n'est pas une bonne déclaration ». Mme la Maire pense que l'action de la Ville de Malakoff n'est pas nouvelle, la municipalité ainsi qu'un certain nombre de personnes dans cette assemblée soutenaient la Palestine et Gaza bien avant le 7 octobre, et heureusement d'ailleurs. La majorité municipale n'a donc aucune justification à apporter. Malakoff est reconnue comme étant un soutien indispensable à la Palestine et à Gaza, preuve en est que la première chose faite par Hala Abou-Hassira a été d'inviter des élus de la Ville de Malakoff, notamment ceux qui s'étaient rendus en Cisjordanie en 2019 et en 2023, pour assister en direct avec elle-même et d'autres élus notamment à la Mission palestinienne. Cela a été un grand moment d'émotion, même s'ils avaient bien conscience, au moment où cela a été voté, que cela n'allait pas tout régler tout de suite mais qu'une porte avait été ouverte et qu'il restait beaucoup de travail à faire. La reconnaissance n'est pas tout à fait encore la paix.

Mme la Maire pense que tout le monde a pu dire ce qu'il avait à dire sur ce vœu.

Mme Bel Hadj Youssef demande si Mme la Maire accepte d'ajouter les deux considérants proposés :

- "Que le droit à l'autodétermination du peuple palestinien sur le territoire de Palestine soit rétabli" ;
- "Que la France rompe tous ses liens diplomatiques, économiques, militaires, culturels et sportifs avec Israël jusqu'à ce que le génocide cesse."

Mme la Maire soumet le vœu en l'état. Il est adopté.

Informations :

- Déclarations d'intention d'aliéner (DIA)
- Décisions prises par la Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT.

Mme la Maire donne rendez-vous aux élus le 17 décembre prochain pour le conseil municipal de fin d'année.

Propos hors micro de M. Rajzman

Mme la Maire répond qu'ils ont été envoyés. Elle souhaite une bonne soirée à tous et clôture la séance.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir prendre connaissance des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, listées ci-après :

Numéro	Objet
DEC2025_129	Modification n°2 au marché n° 20-06 relatif aux travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette NARDAL à Malakoff – Lot 6 métallerie
DEC2025_130	Contrat de création artistique « LA TABLE SANS FIN » de Olivier Vadrot
DEC2025_131	Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle du groupe « Les Freaks » entre la ville de Malakoff et la production LiveTonight dans le cadre de Prenez l'été
DEC2025_132	MAPA n° 25-01 relatif à l'entretien des équipements d'assainissement des bâtiments communaux
DEC2025_133	Contrat de prestation de régie technique pour les événements Malakoff en Fête, Grand Bal Pop et Noël Solidaire
DEC2025_134	Contrat de prestation de services entre la ville et la Compagnie le soleil dans la nuit pour une animation d'un théâtre forum autour de la parentalité, lors du forum petite enfance du 23/24 mai
DEC2025_135	Sollicitation d'une subvention auprès du fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, dans le cadre de l'appel à projet 2025 pour le financement de gilets par balles
DEC2025_136	Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental des Hauts -de-Seine dans le cadre de prévention de la délinquance pour le financement du rapport égalité Homme -Femme
DEC2025_137	Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre de la prévention de la délinquance pour le financement du droit des femmes
DEC2025_138	Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre de la prévention de la délinquance pour le financement du point écoute enfants-adolescent.e.s-parents

DEC2025_139	Modification n°1 à l'appel d'offres n°10-06 relatif à la fourniture, installation et entretien gratuit des mobiliers urbains et des supports d'affichage publicitaire de la Ville de Malakoff
DEC2025_140	Renouvellement de l'adhésion 2025 au Centre Hubertine Auclert
DEC2025_141	Marché à procédure adaptée n°25-04 relatif aux travaux de rénovation de la piste d'athlétisme et repositionnement des modules du stade Marcel Cerdan
DEC2025_142	Convention relative à la participation de la Croix-Rouge française aux dispositifs prévisionnels de secours
DEC2025_143	Contrat de mise à disposition de la Fabrique des Arts – Malakoff scène nationale
DEC2025_144	Contrat de dératisation et de désinsectisation pour le centre de vacances La Tremblade
DEC2025_145	Convention relative à la location de l'exposition « Quand ils ont su » dans le cadre de la manifestation de Lisez l'été
DEC2025_146	Modification n°2 – AO 23-07 relatif à la fourniture et livraison d'enveloppes, papiers, fournitures de bureau, scolaires et pour activités manuelle -Lot 3 Fournitures du bureau et matériels scolaires
DEC2025_147	Contrat de maintenance et de sécurisation du système d'information d'imagerie médicale du centre municipal de santé entre la société ENOVACOM et la Ville de Malakoff
DEC2025_148	Paiement de la cotisation 2025 au Réseau National des Maisons de Associations (RNMA)
DEC2025_149	Contrat de cession de représentation du concert des WAMPAS, de la production GOOD MORNING, dans le cadre du Grand Bal Pop (13 juillet 2025)
DEC2025_150	Contrat de cession de représentation du spectacle « DITTER », de PODIUM AGENCY, dans le cadre du Grand Bal Pop (13 juillet 2025)
DEC2025_151	Attribution du contrat de maintenance et d'hébergement du site internet ville et de la maison des arts à la société ARTIFICA
DEC2025_152	Approbation du bulletin d'adhésion au Groupement pour la gestion des services de l'immeuble Kalifornia pour la restauration des agents de la ville
DEC2025_153	Contrat de prestation de service avec la compagnie DES INCARNEES, dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes 2025
DEC2025_154	Souscription de licences et solutions réseaux et cybersécurité
DEC2025_155	Contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle « Carmen Orchestra », de la production ECSTATIC PLAYGROUND, Grand Bal Pop 2025

DEC2025_156	Prestation frais d'obsèques PFG -Transport de corps -Patrick RAYON
DEC2025_157	Convention partenariale « accès au droit » entre la ville de Malakoff et le CIDFF
DEC2025_158	Marché public pour la mise en place d'un outil de cartographie scolaire suivi d'une étude
DEC2025_159	Contrat de prestation de travaux de remise en état annuel du terrain de football hybride du stade Marcel-Cerdan avec la société Soldrain Sols Sportifs Groupe Loiseleur
DEC2025_160	Contrat relatif au nettoyage des vitres des établissements scolaires de l'Hôtel de Ville
DEC2025_161	Contrat relatif au support du produit Password Manager
DEC2025_162	Contrat de cession de représentation d'un spectacle, dans le cadre de Malakoff en fête (13 juillet 2025)
DEC2025_163	Contrat de cession de représentation du concert d'AMK, dans le cadre de Malakoff en fête (13 juillet 2025)
DEC2025_164	Renouvellement de l'adhésion à l'association CIDJ
DEC2025_165	Contrat pour la fourniture de matériels pédagogiques pour la rentrée scolaire 2025
DEC2025_166	Convention relative à la participation de la Croix-Rouge française aux dispositifs prévisionnels de secours pour le Grand Bal Pop (13 juillet 2025)
DEC2025_167	Mise à disposition d'un local communal à titre gracieux au bénéfice de l'association clome
DEC2025_168	Convention de mise à disposition d'une partie du parc Léon Salagnac et le théâtre de verdure communal à titre gracieux dans le cadre de la 9 ^{ème} édition du festival en plein air de l'association Beat and Beer
DEC2025_169	Achat de concession funéraire FLOQUET
DEC2025_170	Contrat de contrôle des installations PPMS
DEC2025_171	Contrat de maintenance du système antispam entre la ville de Malakoff et la société EXAPROB
DEC2025_172	Marché à procédure adaptée relatif à l'achat d'une scène auto portée mobile attribué à la société GUILLET
DEC2025_173	Acte modificatif n°1 au marché n°20-06 relatif aux travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette NARDAL à Malakoff -Lot 3 Charpente

DEC2025_174	Acte modificatif n°1 au marché n°20-06 relatif aux travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette NARDAL à Malakoff -Lot 4 Etanchéité -Couverture
DEC2025_175	Acte modificatif n°1 au marché n°20-06 relatif aux travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette NARDAL à Malakoff -Lot 5 -ravalement des façades
DEC2025_176	Acte modificatif n°3 au marché n°20-06 relatif aux travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette NARDAL à Malakoff -Lot 8 -Menuiseries intérieurs - Cloisons – Doublages - Faux plafond
DEC2025_177	Acte modificatif n°1 au marché n°20-06 relatif aux travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette NARDAL à Malakoff -Lot 9 -Revêtement de sols et murs durs
DEC2025_178	Acte modificatif n°2 au marché n°20-06 relatif aux travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette NARDAL à Malakoff -Lot 10 -peinture -sols souples
DEC2025_179	Acte modificatif n°2 au marché n°20-06 relatif aux travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette NARDAL à Malakoff -Lot 12 – Plomberie - Sanitaires
DEC2025_180	Acte modificatif n°2 au marché n°20-06 relatif aux travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette NARDAL à Malakoff -Lot 13 – Electricité CFO -CFA
DEC2025_181	Acte modificatif n°2 au marché n°20-06 relatif aux travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette NARDAL à Malakoff -Lot 14 – Appareils élévateurs
DEC2025_182	Contrat relatif à la location de jeux gonflables avec la société Air2jeux dans le cadre de « Prenez l'été »
DEC2025_183	Cession de droit d'auteur. rice et résidence de jour avec Myriam Omar Awadi
DEC2025_184	Cession de droit d'auteur. rice et résidence de jour – Nathalie Muchamad
DEC2025_185	Cession de droit d'auteur. rice et résidence de jour avec Jean-François Boclé
DEC2025_186	Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Abysses » de la Cie Remue-Ménage (Noël Solidaire 2025)
DEC2025_187	Marché sans publicité ni mise en concurrence relatif à l'acquisition d'un forfait d'unités de publication et divers services attribué à la société DEMATIS

DEC2025_188	Contrat relatif à la présentation de l'exposition « Périphérie » et la participation à la table ronde « Raconter et dessiner la banlieue » dans le cadre de la 3 ^{ème} édition du Rendez-vous BD qui se déroulera au mois de septembre 2025
DEC2025_189	Contrat de prestation de services entre la Ville de Malakoff et l'association THÉÂTRE 71 Scène Nationale de Malakoff dans le cadre du projet « Safari intime »
DEC2025_190	Réservation de 10 chambres l'établissement pour les artistes du Grand Bal Pop (13 juillet 2025)
DEC2025_191	Acte modificatif n°1 au marché n°2504 relatif aux travaux de rénovation de la piste d'athlétisme et repositionnement des modules d'athlétisme du stade Marcel Cerdan
DEC2025_192	Attribution du marché à procédure adaptée n°2508 relatif à des prestations d'assurances couvrant les risques de responsabilité civile
DEC2025_193	Convention de participation de la Croix Rouge française aux dispositifs prévisionnels de secours dans le cadre du Forum de rentrée 2025
DEC2025_194	Contrat relative à la présentation de l'exposition des œuvres de Baptistes César « l'odyssée du pangolin robot » dans le cadre de la saison 2025-2026 des expositions à la Médiathèque Pablo Neruda
DEC2025_195	Cession de droit et résidence de jour avec Thierry Fontaine
DEC2025_196	Convention à intervenir entre la ville de Malakoff et Roman Jaskowski

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30
Le secrétaire de séance, M. CARDOT**

INFORMATIONS DISPONIBLES EN MAIRIE
